

Notre Atelier Typographique est le plus moderne et le mieux outillé de la ville. C'est pour ces raisons qu'il nous est possible de faire un travail rapidement et à un prix raisonnable.

LE CLAIROIR

Pour vos travaux d'impressions adressez-vous à L'IMPRIMERIE YAMASKA 173 Girouard -- Tél. 143 Ateliers et Rédaction Tél. 498

VOL. XXIV — No. 1

SAINT-HYACINTHE, 4 JANVIER 1935

PRIX: CINQ SOUS

NOUVELLE REDUCTION DES TAXES

LES LOCATAIRES EN BÉNÉFICIERONT. — SURPLUS DE PLUSIEURS MILLIERS DE PIASTRES EN 1934. — LE NOUVEAU BUDGET.

Le maire Bouchard a déposé à la séance du conseil municipal du mercredi 2 janvier son projet de budget pour l'année 1935.

Les chiffres préliminaires des opérations financières de la cité pour 1934 indiquent un surplus de l'exercice courant de plusieurs milliers de piastres. Le compte de surplus s'élevait au 31 décembre 1933 à \$24,678.87. D'après les prévisions de 1934 ce surplus devait être augmenté au 31 décembre à \$26,936. Il est probable que le surplus réel au 31 décembre 1934 s'élèvera aux environs de \$30,000.

Nous pourrions probablement donner dans notre numéro de la semaine prochaine les chiffres précis.

Il est bon de noter que ce magnifique résultat a été obtenu après une réduction additionnelle de la taxe foncière générale de dix cents dans le cent dollars, cette taxe ayant été baissée de soixante cents à cinquante cents.

Non seulement le bon état des finances de la ville permettra au conseil de maintenir la taxe foncière à un taux aussi bas mais elle lui permettra aussi de soulager considérablement les locataires en diminuant la taxe d'égoût qui ne s'applique qu'à eux de 33 1/3%. Cette taxe, qui a remplacé l'ancienne taxe des locataires de 5% de la valeur annuelle du local occupé, était de trois pour cent. Le conseil municipal après en avoir discuté avec le chef du conseil a décidé de la baisser à deux pour cent. Cette réduction occasionnerait une diminution des recettes de \$3,000 mais le conseil, en améliorant la perception des taxes de toute nature et en faisant exercer une meilleure surveillance par les officiers publics, espère pouvoir la remplacer par un surcroît de perception dans les autres taxes.

Voilà une nouvelle qui sera accueillie avec plaisir par les locataires de la ville de Saint-Hyacinthe. Depuis trois ans le conseil municipal a soulagé considérablement le fardeau des taxes sur les épaules du propriétaire et le maire et les échelons avaient promis de faire la même chose pour les locataires dès que la réorganisation des finances de la ville rendrait la chose possible. Cette promesse s'est donc réalisée dès les premiers jours de 1935.

Rappelons que l'année qui a précédé l'entrée à l'hôtel de ville de l'administration actuelle la taxe foncière totale était de \$1.35 dans le cent dollars. Cette taxe a été réduite à 70 cents dans le cent dollars ce qui fait que la taxe frappant directement les propriétaires était en 1931 tout près de cent pour cent plus élevée que celle de 1934 et de 1935. L'ancienne taxe des locataires ayant été de cinq pour cent et la taxe d'égoût qui l'a remplacée ne devant être que de deux pour cent en 1935, cette ancienne taxe était donc cent cinquante pour cent plus élevée que la taxe actuelle. Saint-Hyacinthe pourra donc continuer à se glorifier d'être parmi les villes d'importance moyenne celle où la taxe foncière est la plus basse dans tout le pays. C'est par une répartition plus équitable et plus large

(Suite en page 8)

FEMME VICTIME D'UN TERRIBLE ACCIDENT

UNE JEUNE FEMME S'INFLIGE D'AFFREUSES BRÛLURES DANS UN ACCIDENT QUI DÉTERMINE UN SÉRIEUX INCENDIE. — EN DANGER DE MORT À L'HÔPITAL OÙ ELLE EST TRANSPORTÉE D'URGENCE.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, une jeune femme est en danger de mort à l'hôpital Saint-Charles, où elle a été transportée hier après-midi après s'être infligée de terribles brûlures lorsqu'une robe qu'elle venait de tremper dans un plat contenant de la gazoline s'enflamma au contact d'un poêle allumé et déterminant un sérieux incendie.

La victime est Mme Emile Laliberté, âgée de 19 ans et domiciliée au No. 123b de la rue Concorde, dans le gros édifice en bois qui fait l'angle de la rue Cascades. A l'hôpital Saint-Charles, où elle a été transportée peu de temps après l'accident, on déclare que les brûlures de la victime sont affreuses et que son état n'a pas changé depuis l'accident. On conserve peu d'espoir de sauver la jeune femme. Si elle survit, elle sera défigurée pour la vie.

Vers trois heures, hier après-midi, Mme Laliberté était occupée dans son domicile à nettoyer des vêtements avec de la gazoline. Elle venait justement de tremper une robe dans un plat contenant de l'essence et la déplaça au bout des bras lorsqu'elle fit un mouvement près d'un poêle allumé. Le temps de le dire, la robe flamba comme une torche. Les flammes se communiquèrent aux vêtements de Mme Laliberté. Celle-ci tenta d'éteindre les flammes en même temps qu'elle appelait au secours.

Une voisine, Mme Léo Beaumont, qui était dans son hangar, entendit les cris et courut au secours de Mme Laliberté. Malheureusement, la

porte d'arrière du logis Laliberté était fermée à clef et Mme Beaumont dut faire un détour pour entrer par la porte d'avant. Lorsqu'elle pénétra finalement dans le logis, Mme Laliberté gisait inanimée sur le plancher. Mme Beaumont jeta sur elle un couvercle pour suffoquer les flammes, cependant que d'autres voisins sonnaient l'alarme et alertaient les pompiers. Car le feu s'était aussi communiqué au logis. Sur les entrefaites, Mme Beaumont et d'autres voisins qui étaient accourus transportèrent Mme Laliberté hors de son logis jusqu'au restaurant Cournoyer.

On jugea immédiatement que le transport à l'hôpital était impératif, et ce fut un voisin, M. Elie Sénécal, capitaine en retraite de la police municipale, qui conduisit la victime à l'hôpital Saint-Charles où l'on s'empressa de lui prodiguer les soins que requérait son état.

Comme nous avons dit précédemment, le feu s'était communiqué au logis. Les pompiers en arrivant s'attaquèrent résolument aux flammes, sous la direction du chef Bourgeois, mais il fallut près d'une heure avant de contrôler l'incendie. Le logis Laliberté a été sérieusement endommagé. Des dommages par l'eau et la fumée ont aussi été causés à deux autres logis occupés respectivement par Mme Victor Cadorette et Mme Beaumont. L'édifice est la propriété de M. Eugène Benoit.

(Suite en page 8)

GROS INCENDIE À SAINT-SIMON

Plusieurs logements détruits par le feu de bonne heure hier matin.

Un incendie qui est venu bien près de tourner en conflagration s'est déclaré hier matin dans le village de Saint-Simon de Bagot, situé comme on sait à dix milles de Saint-Hyacinthe. Les dommages causés sont considérables et on les évalue à \$20,000.

Le feu prit origine dans la propriété de M. Louis Lajoie vers 5h. 45, et tous les occupants n'eurent que le temps de se sauver dans leurs vêtements de nuit. La maison contenait trois logements, ceux de MM. Louis Lajoie, Amédée Lessard et Arthur Brodeur, en plus du bureau de Poste, dont M. Lajoie avait la garde. On croit qu'un tuyau surchauffé est la cause de l'incendie. M. Lajoie fut à demi-asphyxié par la fumée et ce n'est qu'avec l'aide de ses voisins qu'il put sortir indemne de la maison en flammes.

Les pertes, en partie compensées par les assurances, sont d'environ \$20,000. Elles se répartissent comme suit: Joseph Brodeur, logement, magasin et dépendances, \$15,000; Louis Lajoie, maison et ameublement, \$3,000; Amédée Lessard et Arthur Brodeur, ameublement, \$2,000. A peu près rien n'a été sauvé si ce n'est une partie de l'ameublement de M. Joseph Brodeur.

LE PRIX DU LAIT

Producteurs et laitiers demandent qu'il soit porté à huit sous la pinte au détail pour la durée de l'hiver.

Producteurs de lait de la région et laitiers de la ville de Saint-Hyacinthe se sont réunis mercredi soir dans la salle du "Clairon" pour y tenir une importante assemblée.

Cette réunion avait été convoquée à la demande des producteurs et des laitiers pour rencontrer le secrétaire de la Commission d'Industrie Laitière et discuter avec lui, entre autres questions, une augmentation projetée dans le prix du lait.

Il y a deux semaines environ, les producteurs et les laitiers, après avoir considéré la situation qui leur est faite actuellement et le surcroît de dépenses auxquelles ils se voient obligés durant la saison rigoureuse de l'hiver, en étaient venus à la décision de demander une augmentation du prix du lait. A l'heure actuelle, le prix du lait, suivant une décision de la Commission d'Industrie Laitière, est de sept sous la pinte au détail. On voudrait que ce prix soit porté à huit sous la pinte pour la durée de l'hiver.

Une résolution en conséquence fut donc adoptée, laquelle fut transmise à la Commission, avec le résultat que le secrétaire de celle-ci, M. Marc Hudon, était à Saint-Hyacinthe.

(Suite en page 8)

AUTOS QUI SE TAMPONNENT

Personne heureusement n'est blessé.

Entre midi et une heure mercredi, deux automobiles sont venues en collision à l'angle des rues Concorde et Cascades. Les autos — deux taxis — étaient conduits par Wilfrid Morissette, de l'Association des Taxis Modernes, et par Raymond Bertrand, chauffeur de taxi pour M. Paul Beaudry.

Suivant les détails de l'accident, l'auto que conduisait Bertrand tamponna le véhicule de Morissette. Les deux chauffeurs qui habitent tous deux le village Saint-Joseph, se tirèrent de l'accident sans blessure, mais l'auto de Bertrand fut passablement endommagée.

Les constables L. Bonsquet et O. Bélanger se portèrent sur le lieu de l'accident et en dressèrent le procès-verbal.

STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES POUR 1934

Les statistiques démographiques dans la ville de Saint-Hyacinthe ont enregistré, pour l'année 1934 qui vient de se terminer, un total de 343 naissances, 101 mariages et 203 décès. Ces chiffres sont pour les trois paroisses de la ville qui sont celles de la Cathédrale, Notre-Dame du Rosaire et Christ-Roi.

A la Cathédrale de Saint-Hyacinthe il a été enregistré 114 naissances, 45 mariages et 87 décès; dans la paroisse Notre-Dame du Rosaire les statistiques démographiques de 1934 sont: 120 naissances, 28 mariages et 56 décès; dans la paroisse du Christ-Roi l'on compte 109 naissances, 28 mariages et 60 décès.

En 1933 l'on avait enregistré, pour les trois paroisses, un total de 331 naissances soit une diminution de 12 sur 1934; 91 mariages, une diminution également de 10 sur 1934; et 241 décès, une augmentation de 38 sur les chiffres de 1934.

Le détail des statistiques de 1933 pour chacune des paroisses de la ville était le suivant: Cathédrale, 109 naissances, 41 mariages et 107 décès; Notre-Dame du Rosaire, 130 naissances, 28 mariages et 85 décès; Christ-Roi, 92 naissances, 22 mariages et 49 décès.

ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

M. le chanoine J.-A. Dubreuil, du séminaire de Saint-Hyacinthe, célébrera lundi le 7 janvier courant son 72ième anniversaire de naissance. C'est aussi l'un des plus vieux membres du clergé de Saint-Hyacinthe ayant été ordonné le 16 septembre 1888 par feu Mgr Moreau.

Il est né à St-Césaire, comté de Rouville, le 7 janvier 1863 de Ls Dubreuil et de Priscille Daigault. Il fit ses études classiques et théologiques au séminaire de St-Hyacinthe et fut professeur de mathématiques de 1888 à 1890. De 1890 à 1892 il fit un voyage d'études en Europe et à son retour il fut de nouveau professeur de mathématiques au séminaire de 1892 à 1894. Il fut nommé procureur en 1894 et en janvier 1925 il était créé chanoine titulaire de la cathédrale.

Il fit ses études classiques au séminaire de St-Hyacinthe et sa théologie au grand séminaire de Montréal. Il fut ordonné à St-Hyacinthe par son oncle, Mgr Bernard, le 26 juillet 1909.

Au cours de sa carrière il fut professeur au séminaire de septembre 1909 à mars 1920, préfet des études du 31 mars 1920 au mois de juin 1924, date de sa nomination comme principal de l'Ecole Normale de cette ville.

L'ABBÉ BERNARD COMPTE 51 ANS

M. l'abbé Lucien Bernard, principal de l'Ecole Normale de Saint-Hyacinthe depuis au delà de 10 ans, célébrera dimanche prochain le 6 janvier son 51ième anniversaire de naissance. M. l'abbé Bernard est né à Belœil, dans le comté de Verchères, le 6 janvier 1884 de Wilfrid Bernard cultivateur, et de Rosa Jeannotte. Il fit ses études classiques au séminaire de St-Hyacinthe et sa théologie au grand séminaire de Montréal. Il fut ordonné à St-Hyacinthe par son oncle, Mgr Bernard, le 26 juillet 1909.

Au cours de sa carrière il fut professeur au séminaire de septembre 1909 à mars 1920, préfet des études du 31 mars 1920 au mois de juin 1924, date de sa nomination comme principal de l'Ecole Normale de cette ville.

GRAND SÉMINAIRE À ST-HYACINTHE

Un quatrième séminaire de théologie ouvrirait ses portes dans notre ville.

Plusieurs journaux métropolitains ont annoncé ces jours derniers la création prochaine d'un Grand Séminaire à Saint-Hyacinthe. Voici à ce sujet la nouvelle que publiait "La Presse" de Montréal:

"Un quatrième séminaire de théologie ouvrirait ses portes dans la province de Québec dès d'automne prochain: ce sera celui de Saint-Hyacinthe. Ce diocèse suffragant de Montréal envoie chaque année une trentaine d'étudiants au Grand Séminaire dirigé par les Messieurs de Saint-Sulpice et probablement quelques-uns aux séminaires de théologie de Québec ou de Nicolet.

"Les futurs diplômés du nouveau séminaire devront naturellement recevoir leurs degrés du Grand Séminaire de Montréal qui constitue la Faculté de théologie de l'Université.

"Le vide fait chez les Messieurs de Saint-Sulpice par le départ des ecclésiastiques de Saint-Hyacinthe sera tôt comblé, car on sait que chaque année le Grand Séminaire était forcé, faute d'espace, de refuser des sujets des autres provinces ou des Etats-Unis."

La Publicité, la Clef du Succès Annoncez dans le "Clairon"

CONCOURS DE NOËL

Aux académies Prince et St-Dominique. — Rang des 10 premiers élèves. — Nos félicitations.

Il nous fait plaisir de publier ci-dessous le nom des 10 premiers élèves pour chacune des classes de l'Académie St-Dominique pour les concours de Noël. Pour l'Académie Prince nous donnons le nom de l'élève qui s'est classé au premier rang dans chacune des classes de cette institution.

6ième année
René Beauregard, 88%. Bernard Ostiguy, 86. Yves Sigouin, 78. Roland Ménard, 77. Maurice Ducharme, 75.5. Adrien Dupont, 75.3. P. Armand Benoit, 75. Gérard Broillette, 74.4. Albert Brousseau, 74.2. Germain Gladu, 73.3.

7ième année
Agnor Houle, 91.3%. Réginald Blanchard, 85.5. Paul-Emile Loisel, 83.7. Jean-Louis Richer, 83.4. Alvarez Bienvenue, 82.9. Clément Savard, 82.4. Roland Pion, 82.3. H. Lamothé, 81.8. André Messier, 81.1. Jean-P. Desnoyers, 80.

8ième année
Cadieux, Gérard, 87%. Duhamel, Marcel, 85. Bérard, Rosaire, 84. Barceloux, Marcel, 83. Bélanger, P.-Emile, 83. Desnoyers, Pierre, 82. Charron, J.-Louis, 82. Morier, Georges, 81. Gaudreau, Fernand, 81. Comtois, Roger, 81.

9ième année
Sarra-Bourmet, Gilles, 98.9%. Leblanc, Hugues, 88.5. St-Jacques, André, 84.1. Lafleur, Raymond, 82.6. Jetté, Gilles, 82.0. Boivin, Yves, 78.3. Bineau, J.-Paul, 77.5. Patenaude René, 76.6. Jodoin, P.-E. 76.3. Barnabé Julien, 75.8.

4ième année A.
Jean-Claude Nadeau, 81.6%. R. L'Abbé, 88.5%. Jean-N. Ménard, (Suite en page 8)

ELECTIONS DE MARGUILLIERS

Le nouvel élu dans chaque paroisse.

Dimanche dernier, dans plusieurs paroisses, ont eu lieu les élections de marguilliers pour remplacer ceux qui sortaient de charge.

A Notre-Dame du Rosaire, M. Joseph Beaulac a été élu marguillier en remplacement de M. Basile Dufresne, sortant de charge.

Dans la paroisse du Christ-Roi, M. Oscar Lapointe a été élu marguillier en remplacement de M. Arthur Laurence. Les autres marguilliers sont MM. Wilfrid Chapdelaine et Joseph Provost.

Au village Saint-Joseph, M. Victor-Ernest Samson a été élu marguillier en remplacement de M. Ernest Sylvestre. Les autres marguilliers sont MM. Albert Cadieux et Ovide Lusignan.

TEMOIGNAGE D'ESTIME POUR M. EUGENE COTE

LES EMPLOYÉS DE LA MANUFACTURE J. A. & M. CÔTÉ FONT UNE SURPRISE À LEUR PRÉSIDENT ET LUI PRÉSENTENT UNE SUPERBE HORLOGE GRAND-PÈRE.

Il y a soixante-dix ans les industries essentiellement canadiennes-françaises étaient fort peu nombreuses dans notre région et pouvaient même, nous dit-on, se compter sur les doigts de la main. C'est à cette époque, en 1865 pour être précis, que deux jeunes gens de notre ville jetèrent les bases d'une fabrique de chaussures qui devait faire l'orgueil de notre population et, durant sa longue carrière, procurer un travail rémunérateur à bien des nôtres.

C'est afin de bien marquer cet anniversaire de fondation et aussi afin de témoigner toute leur estime à un patron qui s'est toujours révélé leur ami que les employés de la manufacture J. A. & M. Côté, Ltée, se réunissaient en un groupe compact à neuf heures du matin, samedi dernier, et surprenaient leur président, M. Eugène Côté, en lui lisant par un des leurs une adresse énumérée et en lui présentant une superbe horloge grand-père.

M. Eugène Côté — il le déclara lui-même après la présentation — ne s'attendait pas du tout à cette surprise. Il arrivait comme d'habitude à son travail sans se douter aucunement de la manifestation qui lui avait été préparée. Sous un prétexte quelconque, on le pria de venir dans une des salles de la manufacture où il trouva tous les employés réunis.

C'est alors que M. Eugène Girard, employé à la manufacture Côté depuis au-delà de quarante ans, se fit le porte-parole de ses camarades et déroula un large document enroulé pour donner lecture d'une adresse et présenter ensuite le don des employés: une horloge grand-père. M. Girard était accompagné des directeurs et hauts fonctionnaires de la compagnie: Le notaire Henri Morin, secrétaire; M. A. S. Johnson, gérant des ventes; M. L. A. Beaugrand, vice-président et directeur de la compagnie; M. Louis Bissonnette, directeur, etc.

L'adresse, qui est superbement énumérée, est l'oeuvre de R. Frère Vital, des RR. FF. du Sacré-Coeur. Les employés applaudirent chaleureusement la présentation, puis M. Eugène Côté, un peu confus mais encouragé par la bienveillance qu'il lisait sur tous les visages.

(Suite en page 8)

PREMIERE NAISSANCE DE L'ANNEE 1935

La première naissance de l'année 1935, pour la ville de Saint-Hyacinthe, a été enregistrée dans la paroisse de la Cathédrale le 1er janvier. C'est l'enfant de M. Louis-Philippe Martel et de Marie-Jeanne Rochefort qui a reçu au baptême les noms de Marie-Thérèse-Denise-Madeleine. Le parrain et la marraine ont été M. Orphis Martel et Laura Bergeron, aïeuls de l'enfant. Nos félicitations.

MISSIONNAIRES MENACES D'EXPULSION AU JAPON

MOUVEMENT ANTICLÉRICAL QUI S'ACCENTUE DEPUIS QUELQUES ANNÉES. — L'EXPULSION DE QUATRE MISSIONNAIRES CANADIENS DONT DEUX SONT ORIGINAIRES DE NOTRE RÉGION.

"Il est reconnu qu'un mouvement anticlérical s'accroît depuis quelques années au Japon, et l'expulsion de quatre missionnaires canadiens de la mission franciscaine d'Amamioshima en est sans doute le résultat", a déclaré le R. Père Herman, secrétaire du R. Père Provincial des Franciscains.

Interrogé sur les motifs de l'expulsion, le R. Père Herman a déclaré que les renseignements reçus des pères résidant au Japon ne font aucune mention des récents événements, et il explique la censure sévère que les autorités japonaises exercent sur toute correspondance qui émane des religieux franciscains: "La surveillance que le gouvernement exerce sur nos missionnaires est très rigoureuse, et on a raison de supposer que toute mention des événements de ce genre dans leurs lettres entraînerait contre eux des sanctions sévères.

"On peut avoir une idée de l'hostilité exercée contre les religieux du Japon si l'on sait que même les conversations dans nos couvents là-bas sont épiées et ceux qui ont pour fonction de les écouter auraient tôt fait de rapporter aux autorités toute parole jugée suspecte.

"D'ailleurs", ajoute le Père Herman, "on redoute la part des communistes dans cette campagne d'anticléricalisme, qui aurait été déclenchée à la suite d'un mot d'ordre donné à Genève par les autorités du parti. Les Japonais sont d'autant plus aptes à se laisser in-

LES COMPTES D'EAU ET D'ELECTRICITE

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉTERMINE COMMENT ILS SERONT PAYABLES ET QUAND. — IMPORTANT RÈGLEMENT QUI EST ENTRÉ EN VIGUEUR AVEC LA NOUVELLE ANNÉE. — LES ESCOMPTE. — LE BUDGET DU PROCHAIN EXERCICE.

Sous la présidence du maire Bouchard, le Conseil municipal de Saint-Hyacinthe a tenu mercredi soir sa séance régulière qui était aussi la première de l'année courante. Un des points saillants de la soirée a été l'adoption à l'unanimité par le Conseil d'un règlement concernant les dates d'échéance des factures de l'eau et de l'électricité. Le maire Bouchard a aussi déposé devant le Conseil le projet de budget qu'il a préparé pour l'exercice de l'année 1935, ainsi qu'un texte annexé comprenant des notes explicatives de ce budget.

L'échevin Chabot a donné avis qu'à la prochaine séance il proposera l'adoption de ce budget, avec ou sans modifications selon qu'en aurait décidé le comité des Finances et le Conseil. Le Conseil a aussi décidé d'accorder une réduction de la taxe d'égoût dans la proportion de 33 1/3 pour cent.

Suivant l'avis qu'ils en avaient donné à la séance précédente, les échevins Chenette et Richer ont proposé et le Conseil a approuvé l'adoption d'un règlement concernant les dates d'échéance des comptes de la consommation de l'eau et fixant les dates d'échéance des comptes d'électricité. A noter dans ce règlement que les comptes d'eau et d'électricité seront payables ensemble suivant les directives suivantes:

a) Le 1er jour des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre pour les consommateurs résidant dans les arrondissements de votation 1, 2, 3 et 4;

b) Le dixième jour des mêmes mois pour les consommateurs résidant dans les arrondissements de votation 5, 6, 7, 8 et 9;

c) Le 20ième jour des mêmes mois pour les consommateurs résidant dans les arrondissements de votation 10, 11 et 12;

d) Le 30ième jour des mêmes mois pour les consommateurs résidant dans les arrondissements de votation 13, 14 et 15.

Le paragraphe suivant du nouveau règlement est à noter: "Lorsque le débiteur néglige d'effectuer le paiement de tout compte dans les délais ci-dessus prescrits, mais l'effectue dans les trois jours qui suivent, une surcharge de 2% est ajoutée au dit compte, et il est ajouté une surcharge de 10% si le paiement n'est effectué qu'après l'expiration dudit délai additionnel de trois jours."

Le trésorier devra envoyer les factures d'électricité 10 jours avant les dates prescrites ci-dessus, mais le débiteur dans aucun cas ne pourra s'autoriser de la non-réception de sa facture pour se libérer du paiement de ce qu'il doit aux dates ci-dessus fixées.

Il est accordé un escompte de 10% sur le tarif brut en vigueur pour le paiement de tout compte d'électricité dans un délai de dix jours de l'envoi du compte et un escompte de 8% pour paiement de tout compte dans les trois jours qui suivent celui de l'expiration du délai pour le paiement avec escompte.

(Suite en page 8)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PLAN GIGANTESQUE DE DEVELOPPEMENT ELECTRIQUE

LE PROJET D'UN COMITÉ D'EXPERTS POUR LA VALLEE DU MISSISSIPPI. — CONSTRUCTION DE 500 BARRAGES ET ELECTRIFICATION DES CAMPAGNES.

Washington, 3. — On a mis devant le président Roosevelt un plan gigantesque pour la vallée du Mississippi, comprenant la centralisation du contrôle du pouvoir électrique et la construction de 500 barrages environ.

Préparé par un comité d'experts après enquête sur les possibilités de développements dans la vallée centrale, le plan propose que tous les projets d'érection d'usines génératrices soient exécutés d'après un plan d'ensemble. Le but du projet serait l'électrification des campagnes, la prévention des inondations et de l'érosion du sol, le repeuplement des forêts et la protection de la vie sauvage dans les territoires affectés.

On s'accorde à dire que si ce projet est adopté, il permettra au gouvernement d'avoir un meilleur contrôle de l'électricité.

L'une des principales suggestions du comité concerne le système de distribution de l'électricité. On voudrait en adopter un dans le genre de celui qui existe actuellement en

Angleterre.

D'après ce système, un bureau central d'électricité a été formé pour posséder, opérer et construire des lignes de transmission. Certaines stations électriques sont opérées par des propriétaires privés, sous la direction du Bureau. Toute l'électricité est produite par des personnes autorisées à le faire, d'accord avec un plan technique qui couvre tout le pays. Ces personnes vendent au prix coûtant l'électricité par l'entremise du Bureau à des personnes autorisées.

Pour commencer l'électrification des campagnes, le comité a recommandé la cotation de \$100,000,000 pour la construction des usines nécessaires. Le coût serait amorti sur une période de 20 ans moyennant une dépense d'environ un dollar par mois pour chaque groupe de trois fermes.

On propose la dépense de \$1,000,000,000, dans la vallée du Mississippi au cours des 20 prochaines années, dont la moitié pour le développement des pouvoirs électriques.

LE PROGRAMME DU PRÉSIDENT ROOSEVELT

Washington, 3. — Le président Roosevelt voudrait obtenir l'appui du Congrès pour sa campagne en faveur de la réduction des taux d'électricité. Son message au Congrès, qu'il lirait lui-même, la semaine prochaine, contiendrait des recommandations spéciales pour un projet de développement national de l'électricité.

On apprend aussi aujourd'hui que le président Roosevelt a complété un programme législatif pour contrôler les Utilités privées. Ceci nous est révélé par le rapport annuel de la Commission fédérale du Commerce qui publie une lettre du président Roosevelt sur ce sujet. Cette lettre est adressée à M. Garland Ferguson, ancien président de la Commission et est datée du 26 a-

vril. Elle demande à la Commission de terminer le plus rapidement possible son enquête, qui durait depuis six ans, et de faire rapport au Congrès pas plus tard que le 1er janvier 1935.

New York, 3. — Le groupe des utilités publiques est resté faible en matière à Wall Street. Cette faiblesse est attribuée à la lutte que l'on fait actuellement au trust de l'électricité aux Etats-Unis et au courant favorable à la municipalisation qui s'établit graduellement. Le reste de la liste a affiché un meilleur ton qu'hier. Un certain nombre de gains fractionnaires ont été enregistrés cet avant-midi. Durant la première heure de la séance, les ventes se sont élevées à 300,000 parts.

STABILITE DES OPERATIONS

Constataions optimistes dans la lettre mensuelle d'une institution bancaire.

La dernière lettre commerciale mensuelle de la Banque Canadienne de Commerce constate que la situation industrielle se caractérise par la stabilité des opérations et cela, à une saison où, d'ordinaire il y a recul. Cette affirmation repose non seulement sur les relevés officiels, qui montrent que la progression constatée en octobre dans le papier, le bois et l'acier a plus que compensé le recul des autos, mais aussi sur l'étude de la production prévue pour novembre dans plus de cent autres industries. En outre, le bâtiment a gardé une allure stable, grâce non seulement au volume relativement fort des contrats de construction adjugés les mois précédents et à leur contraction moins prononcée que d'habitude cet automne, mais aussi à la clémence de la température. Vu ces circonstances favorables, en général, l'embauchage, dans le champ étendu que couvrent les rapports du Gouvernement fédéral, s'est accru quelque peu au début de l'automne, bien que, à cette époque, il y ait ordinairement un recul marqué; à l'heure actuelle, tout indique pour la fin de l'année un recul moindre qu'en temps normal.

L'exportation, en octobre, a dépassé l'attente. L'augmentation de valeur par rapport au mois précédent est environ trois fois plus forte que celle de 1933; d'autre part, pour la première fois depuis plusieurs mois, l'essor a porté sur presque tous les produits importants. L'augmentation la plus notable, toutefois, a été pour les produits agricoles, céréales en tête.

1926-1934, la Banque constate un accroissement réel cette année et y voit un signe encourageant, mais il ne faut pas oublier, dit-elle, que ce pouvoir d'achat est encore de tiers plus bas qu'en 1926 et qu'il n'atteint guère plus de la moitié de celui de 1927-28. Il faut se rappeler aussi que ce pouvoir d'achat ne représente pas la faculté d'acheter des objets de luxe, ou de dépenser rien qui ressemble aux sommes consacrées à améliorer le niveau d'existence agricole avant 1929. Le courage et l'endurance de l'agriculteur canadien pendant plusieurs années d'avitilissement des prix et, dans certaines des régions de cultures les plus importantes, de sécheresse et de rendements déficitaires, a survécu à ce qui aura été, nous l'espérons ardemment, la pire phase de la crise. Dans la plupart des cas, il doit d'abord se rattrapper sur les achats d'objets essentiels avant qu'il puisse songer à restaurer le haut standard de vie qui, en temps normal, lui assure un sort bien meilleur que celui de l'agriculteur dans la plupart des pays agricoles.

Cependant, il peut aussi trouver un encouragement dans les avantages de la culture mixte dans les périodes comme celle-ci, comme le démontrent nos graphiques. Sans diminuer l'importance des exportations canadiennes de produits agricoles (qui, en réalité, ont fait naître et grandir l'agriculture de l'Ouest) et tout en croyant aux efforts tentés pour développer les marchés grâce à de meilleures méthodes de production et de distribution, nous pouvons conclure en signalant l'importance grandissante de la consommation intérieure de ces produits, soit par des citoyens canadiens, soit par des touristes, ce qui a grandement contribué à compenser les revenus décevants d'un commerce extérieur en stagnation.

NOUVEAU PROJET DES HOTELIERS DE CAMPAGNE

ILS LANÇENT UN MOUVEMENT POUR AVOIR LE PERMIS DE VENDRE LES SPIRITUEUX A LA BOUTEILLE.—AGENTS DE LA COMMISSION DES LIQUEURS.

L'Association des hôteliers de campagne vient de lancer un mouvement à l'effet d'obtenir pour ses membres de vendre les spiritueux à la bouteille en devenant les agents de la Commission des Liqueurs. Voici l'importante déclaration que M. J.-Léo Gagnon, président de l'Association, a faite à ce sujet:

"Nous avons l'intention, et la chose est même pratiquement décidée, de faire pression auprès de toute la députation provinciale, de l'hon. L.-A. Taschereau, premier ministre, et des autres membres de son cabinet, en vue d'obtenir pour l'aubergiste de la campagne, en plus de son commerce actuel des bières et vins, la permission de vendre les spiritueux à la bouteille, tout comme le fait actuellement la Commission des Liqueurs dont il deviendrait l'agent moyennant commission ou salaire et qui agirait sous son contrôle immédiat comme le font en ce moment ses propres magasins. Ceci, croyons-nous, serait de nature à favoriser le développement du tourisme et à garder plus longtemps chez nous les étrangers qui nous visitent."

"Nous avons perdu des sommes considérables d'argent, au cours des dernières années, et le nombre des touristes a également diminué à cause des changements qui se sont opérés chez nos voisins de l'Ontario, et plus particulièrement des Etats-Unis. Or, si nous voulons faire revenir chez nous les touristes comme autrefois, il nous faut leur donner autant de liberté qu'ils en ont chez eux."

"L'aubergiste de la campagne ne peut, ou presque plus, faire sa vie avec son commerce actuel, et si l'on veut aider à l'amélioration constante des hôtelleries rurales, il convient de leur fournir les moyens d'acquiescer les revenus nécessaires. Nous sommes non seulement convaincus mais persuadés que le système de vente dans les hôtelleries licenciées serait de

nature à sauver leur industrie, actuellement dans une situation très précaire, pour ne pas dire désespérée, voire menacée de faillite totale et plus ou moins immédiate.

"Nous avions autrefois, en principe, le privilège que nous désirons obtenir de nouveau. On nous l'a enlevé. Nous en avons beaucoup souffert, mais nous sommes assurés à l'avance que si le système de vente effectuée par la Commission des Liqueurs était appliqué par l'entremise des hôteliers de campagne "licenciés", et sous le contrôle, encore une fois, de la dite commission des liqueurs, ce serait le coup de mort du trafic illégal des liqueurs de même que de la contrebande (bootlegging) qui se pratique sur une grande échelle, comme nous pouvons le constater tous les jours, notamment à l'époque des fêtes, la vente de l'alcool, frelaté pour ne pas dire empoisonné, se faisant de porte en porte tout comme celle du pain, du lait et la bouteille, etc., etc."

"Organisés comme nous le sommes, nous pourrions, croyons-nous, et avec le même personnel ou à peu près, faire ce commerce sans frais additionnels, ce qui nous mettrait en position de vendre à meilleur marché que la Commission des Liqueurs, qui doit affecter une somme d'environ un million et demi de dollars par année pour le maintien et l'entretien de ses magasins; c'est donc le consommateur qui en bénéficierait tout en permettant à l'aubergiste de faire sa vie et d'améliorer en même temps son établissement au point de vue confort, hygiène et propreté, qualités requises d'un bon hôtelier."

— Les femmes emploient leur plus fine adresse à vous passer un bandeau sur les yeux; puis elles vous reprochent de trébucher.

Paul Bourget.

LA SANTÉ ET LE SENS COMMUN

Service d'Hygiène de l'Association Médicale Canadienne et des compagnies d'assurance-vie du Canada.

Le sens commun, ce terme, vieux comme le monde, n'en doit pas moins être notre guide partout et en tout temps. Mettons-le à l'avant quand il s'agit de notre santé et de celle de notre famille. Le sens commun, au point de vue de la santé, ne veut pas dire qu'il faille s'en préoccuper outre mesure; apportons-y une attention raisonnable et soyons assurés que tout ira bien.

Nous savons que la vaccination prévient la variole et que l'immunisation protège contre la diphtérie; c'est donc faire preuve de simple sens commun que de se servir de ces moyens mis à notre disposition pour protéger nos familles contre ces maladies. De plus, puisque nous savons que la diphtérie choisit ses sujets parmi les petits dès leurs premières années, le sens commun ne nous dit-il pas de faire immuniser nos enfants au cours de leur première année afin de les protéger plus sûrement?

Il est admis que le principe de l'assurance constitue le moyen le plus sûr pour la protection de la santé des groupes d'individus contre certaines occurrences que l'effort individuel ne saurait prévenir ou enrayer. L'homme qui se laisse guider par le sens commun ne manque pas de prendre une police d'assurance-vie et d'assurer ainsi la protection de sa famille.

Les services de santé constituent en quelque sorte une assurance pour la santé; en nous unissant pour les supporter et en payant fidèlement nos taxes pour aider à les maintenir, nous achetons la protection contre certaines maladies que l'effort concerté, plus que l'effort individuel, peut prévenir. Le sens commun nous indique qu'il vaut mieux payer un ou deux dollars en taxes, et éviter, par exemple, la fièvre typhoïde qui nous menacerait sûrement si nous n'avions à notre disposition de l'eau, du lait et des aliments sains et propres à la consommation.

Le diagnostic et le traitement précoces des maladies en assurent plus sûrement la guérison qu'un traitement différé ou une maladie devenue chronique. Le sens commun demande que chacun de nous subisse un examen médical périodique, disons une fois par année, afin de permettre au médecin de famille de dépister les premiers symptômes de la maladie et cela quelquefois avant que l'on en soupçonne soi-même l'existence. De cette façon, aucune chance de guérison n'est perdue.

LE CENTENAIRE DU SIFFLET

On va fêter en Angleterre un centenaire original. Celui de la naissance du sifflet des locomotives, dont voici l'histoire:

En 1825 les trains étaient précédés par un homme à cheval qui était chargé d'avertir les gens, aux passages à niveau. Mais bientôt les trains dépassèrent la vitesse — folle en ces temps — de 15 milles à l'heure, et les chevaux ne pouvaient plus servir d'estafette.

Ils furent donc abolis, mais quelques années après, une charette remplie de beurre et d'œufs fut frappée par un train de la ligne Stockton-Darlington. Cette énorme omelette mit en évidence le danger ferroviaire. Stephenson pensa alors mettre sur la locomotive un homme qui soufflerait dans une trompette à tous les passages à niveau.

ment précoces des maladies en assurent plus sûrement la guérison qu'un traitement différé ou une maladie devenue chronique. Le sens commun demande que chacun de nous subisse un examen médical périodique, disons une fois par année, afin de permettre au médecin de famille de dépister les premiers symptômes de la maladie et cela quelquefois avant que l'on en soupçonne soi-même l'existence. De cette façon, aucune chance de guérison n'est perdue.

On sait qu'il n'y a pas deux individus semblables; chaque personne malade doit donc être traitée individuellement. Le sens commun intervient encore ici et veut que chaque cas soit confié à un médecin compétent et expérimenté, ayant fait des études sérieuses qui saura appliquer à chacun le traitement qui s'impose. Cependant, que de gens, en dépit de leur sens commun, croient tout ce qu'ils lisent au sujet des guérisons opérées par des remèdes secrets.

Faites usage de votre bon sens pour vous maintenir en bonne santé. Pour questions au sujet de la santé en général, écrire à l'Association Médicale Canadienne, 184, rue Collège, Toronto. Une réponse personnelle sera envoyée par écrit.

Service irréprochable

Chaque famille doit avoir ses moments tristes. Dans ces périodes, nous sommes à votre service pour rendre avec dignité et respect les derniers devoirs à vos chers et à la mort vous aura ravie. Ce sera une consolation pour ceux qui demeurent de penser que rien ne fut négligé sous ce rapport.

L'expérience ne se remplace pas. Notre embaumeur en chef a une expérience longue de dix-huit années et il saura vous donner entière satisfaction sous tous rapports.

Nos décorations mortuaires de même que notre corbillard automobile sont des plus modernes.

Notre service d'ambulance est des plus parfaits.

Nous ne parlons pas de nos prix, car c'est un fait reconnu que SI VOUS VOULEZ ECONOMISER il faut que vous vous adressiez à:

Antoine Bienvenue

Le nouveau Directeur de Funérailles

Angle Cascades et Mondor Téléphone: 128 SAINT-HYACINTHE, Qué.

Les TAXIS MODERNES mettent 18 autos de luxe à votre disposition de même que chevaux et voitures. Service de Jour et de Nuit — Tél. 2-4

Rattrapez l'été sur la...

COTE ENSOLEILLÉE du PACIFIQUE

Prix d'aller Billets à bas prix pour VANCOUVER, VICTORIA, C. B. et SEATTLE, WASH.

Venez, cet hiver, pratiquer vos sports préférés, ou vous reposer, au milieu de ce véritable Eden qu'est la côte canadienne du Pacifique: golf, équitation, yachting, tennis, promenade à pieds, en auto... vous avez le choix.

Tarif d'hiver spéciaux dans les hôtels. Bilets de chemins de fer valables pour l'aller, du 15 déc. au 28 déc.; pour le retour, jusqu'au 30 avril 1935. Arrêt facultatif à n'importe quelle station en cours de route.

EVENEMENTS SPORTIFS Programme sportif chaque fin-de-semaine sur le Mont Grouse, à Vancouver. Tournoi de golf à Victoria, du 18 au 25 février 1935.

Tous renseignements des agents.

Pacifique Canadien

UNE ANNÉE DE PROGRÈS

Déclaration de M. S. J. Hungerford, président du chemin de fer national du Canada.

Montréal. — Les recettes du Canadien National qui ont commencé à augmenter à la fin de 1933 ont continué leur marche ascendante en 1934 et ont atteint cette année un total d'environ \$16 millions, déclare M. Hungerford. Fait significatif et preuve de la reprise des affaires cette augmentation coïncide avec une circulation plus dense des produits manufacturés, des automobiles, du papier et des produits forestiers. La quantité de grain transporté, en 1934 fut légèrement moindre qu'en 1933.

La politique d'économie appliquée à l'exploitation au cours des années de crise a eu d'excellents résultats. Cette exploitation a été conduite de telle manière que l'augmentation du trafic se traduit par environ \$7 millions de revenus nets de plus qu'en 1933 et ce, malgré une majoration d'environ \$4,500,000 dans les frais d'entretien. Ces chiffres prouvent combien le réseau est en mesure de profiter de toute progression des affaires.

Une circulation plus dense a eu pour heureux effet de ramener au travail environ 5,000 employés, en 1934. Durant l'année le total des rémunérations a été augmenté d'environ \$4,000,000.

Au cours de l'année les chemins de fer canadiens ont discuté avec divers syndicats d'employés, les réductions de salaires. Il a été entendu entre les intéressés que la réduction générale de 15% sera réduite à 12% à partir du 1er janvier 1935 et à 10% à partir du 1er mai 1935. Cette réduction tient compte de l'augmentation des recettes en 1934 ainsi que des perspectives d'augmentation en 1935. Les hauts fonctionnaires et les employés touchant une rémunération de \$2,700 par année et plus ne sont pas affectés par cette réduction, mais tous les employés gagnant moins de \$2,700 par année en bénéficieront.

La coopération avec le Canadien Pacifique au cours de l'année a amené l'exploitation en commun de tous les trains de passagers entre Montréal et Québec, Montréal et Toronto, et Ottawa et Toronto. D'autres mises en commun

Cheez votre pharmacien, demandez MOONE'S EMERALD OIL. Le merveilleux traitement domestique pour les PIEDS SENSIBLES, ENFLES, DOULOUREUX, les CORS MOUS ou les OIGNONS. Fait disparaître les mauvaises odeurs presque à l'instant. Vendue avec garantie d'argent remis. Distributeur au Canada par G. W. K. Buckley Limited, Toronto 2.

sont à l'étude et l'on s'attend à ce que de nouvelles économies dans le service des voyageurs soient réalisées. D'autre part un comité conjoint, composé de techniciens des deux compagnies, a étudié la possibilité d'abandonner quelques lignes parallèles, d'exploiter en commun certains termini, etc. De nombreux projets visant à de plus grands avantages économiques pour les deux compagnies sont ainsi en voie de réalisation, de sorte que les bénéfices de la coopération sont plus considérables qu'il peut y paraître à première vue.

Les chemins de fer subissent toujours la concurrence de l'auto. Au cours de l'année le Canadien National a poursuivi ses études sur les meilleures méthodes à adopter pour combattre cette concurrence. A l'heure actuelle il le combat de trois façons différentes dans le but de déterminer celle qui aura le plus d'avantages pour lui. Dans les trois cas les frais d'encaissement et de livraison de marchandises sont englobés dans le tarif régulier. Jusqu'ici on a réussi à regagner un peu de la circulation qui avait été enlevée par le camionnage et les expériences se continuent afin d'en arriver à la meilleure solution possible du problème.

Les excursions à prix réduits sont demeurées populaires et ont aidé à grossir la circulation des voyageurs au cours de l'an dernier.

UNE DECLARATION

Washington, 3. — Le maire de New-York, M. La Guardia, qui, de concert avec le président Roosevelt, a entrepris de mater les firmes d'électricité, vient de déclarer: 1) qu'il est possible que la ville de New York entreprenne de fournir l'électricité au consommateur; 2) que, si les firmes continuent d'exiger des taux excessifs, "plusieurs autres villes de l'Etat de New-York feront comme la métropole."

LE CHOMAGE ET LE SECOURS DIRECT

CONFÉRENCE PRONONCÉE PAR M. J.-A.-A. LECLAIR, À LA CONVENTION ANNUELLE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Monsieur le Président, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de remercier bien cordialement mon ami, M. Bouchard, dévoué secrétaire de notre Association, de son aimable invitation de vous donner quelques renseignements sur le "CHOMAGE" à Montréal et le "SECOURS DIRECT."

L'importance du sujet aurait nécessité une voix beaucoup plus autorisée que la mienne pour vous parler de cette question, mais, cependant, permettez-moi de vous dire que mon année d'expérience comme membre de la Commission du Chômage de la Cité de Montréal, m'a permis de recueillir quelques renseignements sur cette question et aussi de faire une étude assez approfondie des causes du Chômage, de sa raison d'être et des remèdes qu'il faudrait apporter pour le contrôler efficacement et aussi des réformes sociales et économiques qu'il faudrait faire dans nos lois tant fédérales que provinciales et municipales, et de l'organisme qu'il faudrait créer pour re-adjuster les conditions sociales et économiques entre employeurs et employés et entre producteurs et consommateurs.

Tout d'abord: "QUEST-CE QUE LE CHOMAGE?" Un mot, pour un grand nombre, dont on entend parler à tout propos et dont on ne connaît pas, trop en somme, la signification.

Le "Chômage" est l'arrêt forcé de l'emploi de toute personne qui est tenue de travailler pour gagner les argentés nécessaires au soutien de sa personne et de ses dépendants, suivant la loi naturelle et les lois édictées dans le Code Civil qui régit toutes nos relations sociales et qui est la base de l'organisation de notre Société, lorsque tel manque de travail est causé par le fait qu'il n'y a pas suffisamment de produits à manufacturer ou de produits naturels à extraire de la terre ou des travaux de construction de tous genres à exécuter pour donner de l'emploi à tous ceux qui ont besoin de travailler pour subvenir à leur personne ou au besoin des leurs, comme je vous l'ai dit il y a un instant.

En 1929, après plusieurs années de progrès et de prospérité comme personne n'en avait jamais connue, tout à coup et sans raison apparente du moins, mais pour me servir d'une expression commune suivant la loi de la gravité qui dit que toute chose qui s'élève doit nécessairement retomber, le travail cessa tout à coup dans toutes les sphères de l'activité sociale et immédiatement un nombre incalculable de personnes, dans tous les pays du monde, se trouvèrent absolument sans ressources, et étant donné que environ 90% des personnes salariées dépendaient au jour le jour tout leur revenu, par conséquent 90% se trouvèrent sans travail et par le fait même sans ressources pour eux-mêmes et pour les leurs et nous eûmes le CHOMAGE dans toute sa hideur, avec toutes ces conséquences de dépression morale et financière. Dans les circonstances, il n'y avait que deux choses à faire: Laisser mourir de froid et de faim toutes les personnes sans ressources et leurs dépendants, ou bien ceux qui possédaient des biens, devaient se cotiser entre eux soit au moyen de taxes ou volontairement, pour aider les chômeurs nécessiteux.

La première alternative était trop répugnante à notre société chrétienne pour que l'on s'y arrête un seul instant et peut-être aussi que la peur, commencement de la sagesse, commandait une charité volontaire qui aurait pu devenir obligatoire et il fallut s'arrêter à la seconde alternative, la seule humaine, et commencer l'aide volontaire.

Les sociétés de secours et les organisations de Charité de tous genres se mirent courageusement à l'oeuvre pour porter secours aux plus nécessiteux et firent un travail d'abnégation et de dévouement que je ne saurais trop louer et trop apprécier et auxquelles tous ceux qui possèdent et surtout ceux qui possèdent trop devraient garder une reconnaissance éternelle. Après de longs mois d'un travail ardu, opiniâtre, sans espoir de récompense du moins financière ou honorifique, ces différentes admirables sociétés ou associations se virent à bout de ressources et durent faire appel aux fonds publics. Après conférences et discussions entre les trois gouvernements qui gouvernent notre état social, soit le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les autorités municipales, il fut entendu que chacun fournirait à même son budget ou ses ressources, produit des taxes payées par tous les individus du pays suivant leur moyen. A chacun du coût de l'aide aux nécessiteux, lequel aide l'on qualifia d'un mot nouveau et que l'on connut pour la première fois en ce pays, le "SECOURS DIRECT".

QUEST-CE QUE LE "SECOURS DIRECT"?

Le secours direct est l'aide donnée pour subvenir à la stricte subsistance des chômeurs nécessiteux et de leurs dépendants. Je vous ai dit il y a un instant, ce que c'était que le "CHOMAGE", je me permettrais maintenant de vous dire ce qu'est un chômeur nécessiteux dans l'esprit des lois du pays. Un chômeur nécessiteux est une personne qui étant physiquement et moralement capable de travailler, ne peut se procurer suffisamment de travail rémunérateur pour pourvoir à la subsistance de lui-même ou des siens, et qui n'a aucun parent ascendant ou descendant, en ligne directe, suivant le Code Civil, capable de subvenir à sa subsistance et à celle de sa famille.

Par conséquent, il est de toute évidence, que le SECOURS DIRECT, n'a pas été établi pour remplacer entièrement la Charité privée; et ce Secours Direct n'a pas à s'occuper de secourir, d'aider les malades, les infirmes, les vieillards, les orphelins ou tous autres personnes qui ne tombent pas dans la stricte catégorie des chômeurs, mais c'est la Charité privée ou l'assistance publique légale qui doit s'occuper de tous les nécessiteux ne tombant pas sous la classification de Chômeurs, car s'il en était autrement, la bonne et louable charité privée que nous avons apprise à connaître et à pratiquer depuis notre enfance, devrait nécessairement disparaître complètement et il faudrait y substituer l'étatisation entière de l'aide aux nécessiteux, ce qui serait des plus regrettables, surtout dans notre Province de Québec, où un si grand nombre d'institutions de charité religieuses et laïques ont été organisées à grand frais et au prix des plus grands sacrifices, pour aider simplement et charitablement ceux que les rigueurs de la vie ou les malheurs ont atteint dans leur personne ou dans leurs biens. Je ne crois pas que la majorité des citoyens de notre province désirerait voir l'étatisation entière de la charité.

Les trois gouvernements ayant donc décidé de contribuer par 4 chacun dans les dépenses nécessaires, il fallut commencer à organiser la distribution des Secours aux chômeurs nécessiteux et le Conseil de la Cité de Montréal forma au commencement de 1930 une commission bénévole et pria la Société St-Vincent de Paul, la Canadian Red Cross Society, la Jewish Philanthropies Federation la Federation of Catholic Charities, de se charger de la distribution des secours de Montréal. Des délégués des différentes sociétés ou associations mentionnées plus haut et de leurs subsidiaires avec quelques membres du Conseil de la Ville formèrent donc un premier Comité connu sous le nom de "Comité Consultatif", avec instructions de faire rapport au Comité Exécutif. Le travail de ce Comité fut admirable dès le début, mais à cause de l'accroissement et par conséquent de l'augmentation énorme de familles à secourir, cette organisation ne put satisfaire aux besoins toujours grandissants.

Le nom de ce Comité Consultatif fut changé en celui de "Commission de Secours", mais ceci n'améliora pas la situation sensiblement et les gouvernements qui avaient promis de

COLONNES FEMININES

LA NOUVELLE ANNEE

Elle vient à nous, la nouvelle année; La neige lui fait un tapis d'argent; Elle vient à nous pensive... et songeant A l'obscur secret de la Destinée Dont elle a reçu le livre changeant.

Salut! bonne année, année inconnue Nous saurons—plus tard—de quoi sont remplis Les mois que ta robe enférme en ses plis; Mais ta robe blanche est la bienvenue, Mère des souhaits, fille des oublis!

O nouvelle année, aux yeux de mystère, Vois, nous te fétons, des fleurs dans la main; Accomplis ton oeuvre et suis ton chemin, Dis-nous: "Gloire au ciel et paix sur la terre!" Et prends en pitié le vieux genre humain.

H. CHANTAVOINE.

L'ARGENT NE FAIT PAS LE BONHEUR....

L'argent ne fait pas le bonheur: formule courante, justifiée par de nombreux exemples. Tout le monde peut citer nombre de gens riches auxquels sont refusés ces biens essentiels dont jouit quelquefois le plus pauvre être: santé, affection, contentement de soi-même et des autres.

Il ne faudrait pourtant pas que ce truisme serve de prétexte pour ne pas plaindre et ne pas secourir les malheureux. Les questions d'argent doivent rester au second plan, c'est entendu, encore faut-il qu'elles ne se posent pas de façon impérieuse: la vie ou l'honneur d'une famille, d'un individu dépendent quelquefois de leur règlement.

Il est commode de répondre à ceux qui déplorent, en pareil cas l'insuffisance de leurs ressources: "L'argent ne fait pas le bonheur!" lorsqu'on ne veut pas se mêler de soulager leur détresse. Nous sommes souvent portés à observer de la lorgnette qui en diminue l'importance. Nous cherchons à le lui faire considérer de la même façon pour qu'il ne s'épargne des plaintes et nous dispensent de lui venir en aide. L'égoïsme prend d'ailleurs des formes diverses. Certains que ne favorise pas la fortune diront d'un air satisfait: "L'argent ne fait pas le bonheur!" en constatant les peines et les difficultés morales de ceux qui vivent à l'aise — comme si ces traverses étaient la revanche de leurs propres ennuis! D'autres qui possèdent, affectent volontiers d'être accablés par les soucis de la fortune, l'instabilité des placements, la surveillance des domestiques, leurs obligations mondaines et sociales. Qu'est cela en regard des angoisses dont une pauvre mère se sent étreinte lorsqu'elle ne peut donner à ses enfants une nourriture fortifiante et un logement sain — de la gêne créée dans les milieux modestes par l'approche des échéances, les dépenses imprévues auxquelles il est obligatoire de faire face — de la douleur causée par l'absence des disponibilités pécuniaires qui empêchent de se rendre auprès d'un être cher, agonisant au loin?

L'argent ne fait pas le bonheur: c'est vrai: il ne donne pas d'esprit à ceux qui en manquent et ne peut remédier à certaines épreuves; mais il donne la sécurité matérielle, si propice au développement des facultés intellectuelles; il nous permet de goûter les satisfactions élevées de l'art et de la science, d'exercer efficacement la charité — d'assurer à ceux que nous aimons le confort et les soins dont ils sont heureux d'être entourés.

Respectons donc l'argent — non pour lui-même ou pour l'étendue de sa puissance, mais pour le bien qu'il permet de faire. Ménageons-le en raison même de ce bien que son usage judicieux étend et multiplie.

Ceux qui en sont dépourvus trouvent une amertume ironique à s'entendre dire qu'ils ne doivent pas le regretter; s'ils voulaient bien y réfléchir, les êtres légers et superficiels que nous intéressent pas la misère d'autrui diraient peut-être un peu moins souvent: "L'argent ne fait pas, etc., etc." ou, du moins en guise de consolation, ils chercheraient une définition moins sommaire et plus juste du vrai bonheur.

—LA MODE ILLUSTRÉE.

RECETTES

Poitrine d'agneau farcie (recette économique). — Pour 4 à 5 personnes: Un morceau carré de poitrine pesant avec les os 7 à 800 gr.; 125 gr. chair à saucisse; 30 gr. de crème de riz; 125 gr. oignons; très peu de sel à cause de la chair à saucisse très souvent salée; quelques gouttes d'extrait de viande. La poitrine a cela de particulier qu'elle est recouverte d'une forte peau. Si vous êtes en ville, faites-vous faire par le boucher le désossage complet en lui recommandant de ne pas trahir la peau. A la campagne on est souvent forcé d'opérer soi-même, mais avec un bon couteau très pointu, ce n'est pas difficile en allant avec précaution.

Tous les os ayant été soigneusement retirés, former une poche avec la peau au moyen de la pointe du couteau, et garnir cette poche avec la chair à saucisse.

Coudre tout autour avec du fil fin et mettre le carré de poitrine ainsi préparé au fond d'une clochette pas trop grande pour qu'il puisse baigner.

Délayer dans un bol de farine de riz avec de l'eau froide. Le bol doit être plein. Colorer légèrement avec quelques gouttes et verser le contenu du bol sur l'épaule à travers un tamis fin.

Vous remarquerez que cette recette très économique ne comporte ni beurre ni graisse. Le gras de l'épaule suffit, et la sauce étant colorée comme le serait un jus, il n'y a rien d'autre à ajouter. La saveur de la chair à saucisse et celle des oignons suffit aussi. Mettre les oignons dans la sauce et bien boucher la clochette.

En deux heures à feu moyen, ou au four, l'épaule est tendre. La servir simplement dans son jus avec un citron, soit recouverte d'une sauce tomate, soit avec un légumier de petits pois, haricots verts ou pommes sautées. Si la sauce était trop longue, retirer l'épaule un moment et faire réduire à feu vif avant de servir.

Beignes au miel.—La recette suivante est extraite du bulletin sur le "Miel et quelques façons de l'utiliser", publié par le Ministère fédéral de l'Agriculture: 1 grande tasse de lait, 4 cuillerées à soupe de miel, 1 oeuf, 2 cuillerées à thé de crème de tartre, 3/4 tasse de sucre, 1 cuillerée à soupe de beurre, 1 cuillerée à thé de sel, 1 cuillerée à thé de soda, 1/2 cuillerée à thé de muscade, 1/2 cuillerée à thé de gingembre, farine.

Battez parfaitement en crème le beurre, le sucre et le miel, ajoutez-y graduellement les oeufs en battant, ajoutez le lait alternativement avec du soda et de la crème de tartre, tamisez deux tasses de farine, et 1/2 cuillerée à thé de muscade et 1/2 cuillerée à thé de gingembre. Ajoutez 1 cuillerée à soupe de saindoux bouillant, sorti du pot préparé pour la friture. Ajoutez suffisamment de farine pour faire une pâte ferme. Roulez, tranchez et faites frire dans de la graisse profonde à 375 degrés Fahrenheit.

COMMENT ÉLEVER NOS FILS

Comment élever nos fils? Cette question importante est toujours d'actualité. Dans un trop grand nombre de nos foyers, l'autorité des chefs de la famille est contestée. Disons le mot, le fils a secoué le joug. L'arrogance a fait place au respect, l'ingratitude à la soumission.

La cause générale de ce malheur provient de cet esprit libertaire, de ce souffle révolutionnaire qui contamine l'âme de nos enfants. Le cadre restreint d'un article nous oblige à résumer les remarques à faire sur les effets néfastes de cette civilisation qu'on appelle moderne, mais qui, croyons-nous, est bien rétrograde.

Posons pour principe que, règle générale, l'homme sera ce qu'on l'aura fait.

Ce travail de formation doit s'entreprendre dès les premiers mois de l'enfance. Il serait facile de citer des exemples pour prouver que, dès le berceau, grand nombre de parents faussent le sentiment de leurs enfants.

Pas n'est besoin de dire que l'esprit religieux doit faire la base de l'éducation de nos fils. Pour être un bon Canadien français, il faut être un bon catholique.

Une surveillance active de tous les instants doit s'exercer à l'époque où la vie de relations s'établit entre la famille et l'enfant.

Faites naître dans son coeur l'amour filial. Beaucoup de parents croient faussement que l'enfant doit les aimer d'instinct. Sachez que les besoins de l'enfant grandissent avant son coeur et son intelligence. Que l'enfant apprenne bien jeune que ce n'est pas son énergie ni son talent qui lui procurent les choses dont il jouit.

Éveillez dans l'enfance la reconnaissance pour les biens qu'il doit à vos sœurs. Faites lui comprendre que beaucoup d'enfants ne sont pas aussi favorisés que lui. Racontez-lui les misères de l'indigent. Ce sera un moyen efficace de rendre son âme bonne, douce.

ANTALGINE

Les Capsules Antalgin maîtrisent les maux de tête, névralgies, rhumes, la grippe, douleurs périodiques, etc. Facile à prendre—plus soluble que les tablettes. En vente partout 25c



—Est en possession d'une fortune qui a épousé une bonne femme.

tendre. Quel que soit votre état de fortune, habitez-le à se contenter de peu.

Habitez vos enfants à compter sur eux-mêmes. Tout en les surveillant, en les dirigeant, permettez-leur de se rendre familiers avec les transactions de la vie. Faites-leur aimer la justice, la franchise, la sobriété. En tout, partout et toujours, préchez d'exemple surtout: c'est le langage le plus éloquent.

Ne jugez pas vos fils dans un rang supérieur à leur mérite; inculquez-leur plutôt l'amour de l'étude, du travail, du devoir qui conduisent au succès, à l'honneur. Donnez-leur l'instruction que vos moyens vous permettent.

Voilà en aussi peu de mots que possible ce qu'il faut faire pour bien élever vos fils. On n'y arrivera pas toujours sans avoir à sévir, ce qui malheureusement est au-dessus du courage d'un grand nombre de parents. Ce qui est le plus fatal à l'enfant, ce ne sont pas ses passions, c'est la faiblesse des parents.

Si nous aimons nos fils, si nous en voulons faire des hommes de caractère, soyons sévères. Mais si, pour diriger l'enfant, la main de fer est nécessaire, le père, la mère doivent trouver au fond de leur coeur assez de tendresse pour l'entourer de beaucoup de veilles.

CHOSSES UTILES A SAVOIR

Teinture noire pour les meubles. — Dans deux ou trois litres de bon vinaigre, mettez une livre d'extrait de bois de campêche, une demi-livre de sulfate de fer, 65 grammes de bleu de Prusse et 50 gram. de noix de Galle. Faites bouillir lentement jusqu'à ce que les ingrédients soient dissous et intimement mélangés. Laissez refroidir. Puis, avant d'utiliser ce produit, incorporez-y de la rouille de fer, que vous obtiendrez en faisant tremper pendant quelques jours de la limaille de fer dans du vinaigre. Remuez encore une fois le tout et vous aurez ainsi, à votre disposition, une teinture hors de pair pour les bois à peindre ou à repeindre en noir; enduits de ce mélange, les bois blancs un peu durs imitent l'ébène à la perfection. On peut s'y tromper.

Pour faire du cirage liquide.—On préfère souvent au cirage ordinaire le cirage liquide qui est d'une application plus rapide. Si on veut le faire soi-même, voici une excellente recette. Prenez:

Noir d'ivoire, 50 grammes; mélasse, 50 grammes; huile d'olive, 5 grammes; gomme arabique, 5 grammes; vinaigre, 20 grammes; alcool, 20 grammes; acide sulfurique, 10 grammes.

Mélangez d'abord le noir d'ivoire et la mélasse, puis incorporez successivement à ce premier mélange les autres ingrédients; ajoutez pour terminer un verre de bière; conservez ce cirage dans une bouteille bouchée que vous tiendrez, autant que possible, dans un endroit frais, le plus frais possible.

Quand les mains vous démangent. — Parfois, pendant les beaux jours, les personnes, même les plus soignées, ressentent des démangeaisons aux mains, surtout entre les doigts. Cette sensation énerveuse disparaît après deux jours si l'on prend quelques bains à l'eau de son chaud et si l'on s'enduit légèrement les mains avec la préparation suivante:

Lait d'amandes, 300 gr.; hydrate de chloral, 4 gr.; teinture de coquelicots, 5 gr.

LA POMME DE TERRE

La pomme de terre est le meilleur des légumes, le plus sain et le plus économique. C'est le légume de tous!

On se demande vraiment ce que l'on pouvait bien manger comme légume courant, nourrissant et bon marché, avant la découverte de la pomme de terre par Parmentier!

Chacun sait que Parmentier découvrit la pomme de terre en Amérique, et qu'il fut grand-père à la faire accepter en France. Il fallut que le roi Louis XVI en fit pousser quelques pieds, précieusement entourés de grillage solide, pour que l'on eût réellement envie de goûter et de connaître la pomme de terre. Et ce fut bien vite l'enthousiasme général!

Encore ne connut-on, pendant de longues années, que la

Advertisement for BERGERON & SCOTTE, 173 rue Cascades, Saint-Hyacinthe. Text: POUR avoir le plus grand choix d'étoffes à robes en laine, crêpe plat et crêpe rugueux, dentelles collets et sacoches, etc., il faut visiter le magasin. VOUS Y TROUVEREZ AUSSI un assortiment complet de Broad-cloth et marchandises lavables imprimées, coton et toile. SPECIALITES: Sous-vêtements en laine, en fils et en crêpe de la marque WATSON. Bas de cachemire, laine et soie, des marques PENMAN et CORTICELLI. Aussi les célèbres patrons "Pictorial Review". EXAMINEZ LES SPECIAUX QUE NOUS OFFRONS CHAQUE SEMAINE AU COMPTOIR DES REDUCTIONS. BERGERON & SCOTTE, 173 rue Cascades, Tél. 276, Saint-Hyacinthe. LE MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES.

Aidez vos reins

Si, souffrant des reins ou de faiblesse de la vessie, vous avez à uriner fréquemment et vite, êtes agité, raide, avez des vertiges, rhumatismes, douleurs lombaires, en urinant, chatouillements, urines acides, essayez l'ordonnance "Cytex". Doit vous remettre sur pied en 8 jours ou votre argent est remboursé. Chez les pharmaciens, 75 sous seulement.

LE DIVORCE

L'acteur parisien Sacha Guitry racontant, dans "Excelsior", ses propres souvenirs d'enfance, a ces lignes émouvantes sur la triste vie des enfants que le divorce de leurs parents a privés de famille: "Le divorce venait d'être prononcé entre mon père et ma mère, et c'est elle qui conserva, bien entendu, la garde des enfants. Mes souvenirs à ce sujet sont assez vagues, assurément. Pouvions-nous même, mon frère et moi, nous rendre compte de ce que notre existence avait d'anormal? Nous sentions bien qu'il se passait quelque chose de grave dans la vie de nos parents, mais, à la vérité, non, nous ne pouvions pas nous rendre compte du malheur qui nous arrivait.

"Ne pas pouvoir se dire qu'on se souvient d'avoir vu ses père et mère à la même table. N'avoir pas eu leurs deux visages penchés au-dessus de votre lit quand vous avez été malade. C'est affreux — plus tard.

"Car c'est plus tard, qu'on se rend compte et qu'on se dit: "J'ai eu mes parents, je les aime..."

LISEZ LE "CLAIRON" (Suite en page 6)

LE TOUR DU MONDE EN..... UN JOUR

Grand Roman d'Aventures et d'Amour. Par Maurice Boué et Edouard Aujay. Feuilleton du "Clairon". —Rien lieutenant. Je suis venu, voici dix minutes pour le relever. Je l'ai trouvé là... je vous ai alertés... —Bien... je vais avertir Kindsley. Pendant que l'officier téléphonait au domicile particulier du détective, le médecin de la police procédait à un rapide examen du blessé. Quand l'officier revint, il lui dit à voix basse: —Rien à faire... Perforation intestinale, hémorragie très abondante... Nous tenterons la laparotomie; mais selon toute probabilité, il y restera. —Le malheureux! C'est une certitude... —Il faudrait un miracle. Et sans ce miracle, il n'a pas un quart d'heure à vivre! —Pouvez-vous le faire parler? —Une piqûre de caféine le ramènera peut-être un peu. Je vais essayer. Mais laissez-moi lui parler. Sous l'influence de la drogue, le blessé, en effet, reprit un peu conscience de lui-même. Penché sur lui, le médecin l'interrogea: —Ca va mieux? —L'agent 133 souffla: —Oui... —Savez-vous qui vous a blessé? —A black man. (Un homme noir). —Vous ne le connaissez pas? —Non. —Que venait-il faire ici? —Sais pas... —Par où est-il entré? —Pas vu... —Il est reparti? —Sais pas.

effet, deux douilles de balles de revolver, dont l'une avait été éjectée tout près du bureau de Gold junior et l'autre, près de la porte.

Puis, dans le couloir, non loin de la porte d'entrée, on vit quelques gouttes de sang.

—C'est la fin... Le pouls est déjà perdu... L'agent 133 rendait le dernier soupir comme Kindsley entra.

Ce nouveau crime bouleversait un peu les notions qu'il s'était faites de l'affaire, car, sans aucun doute, le meurtrier, cette fois n'était pas Georges de Martel. Il fallait donc que quelqu'un d'autre que le Français fût mêlé à cette histoire embrouillée. Et, afin de ne pas abandonner tout à fait l'hypothèse à laquelle il s'était arrêté si fermement, le détective décida que le fiancé de Mlle Desrochers avait probablement un complice qui s'était manifesté cette nuit-là.

—La mort de notre pauvre collègue, dit-il, ne va pas faciliter notre enquête. Que sait-on? On lui rapporta les quelques monoyllables attachées au mourant, c'était peu de chose.

—Un homme noir? dit Kindsley. Nous voici en plein roman. Laissons cela et considérons la réalité... Le policier arriva très vite à la conclusion que l'agent 133 avait été blessé par devant, alors qu'il faisait face à la pièce et que, par conséquent, le meurtrier était dans cette pièce au moment du drame. Il chercha davantage et découvrit, en

celui-ci n'avait pas quitté son cottage de Brentford pendant la nuit du drame, force était au détective de ne point endosser ce nouveau forfait à son "client".

Aussi bien, un peu avant l'heure fixée pour l'audience, le policier de service dans Fleet Street fit une nouvelle découverte qui, pour n'être point très grave, n'en était pas moins déconcertante.

En l'espace de quelques minutes qui marquaient le passage du gardien de la porte de la maison Gold à l'angle de Shoe Lane, on avait eu le temps de tracer près de la serrure, à l'aide d'un pinceau trempé dans la peinture à l'huile, un petit triangle noir, un triangle équilatéral d'un pouce environ de côté.

Scotland Yard, on connaissait parfaitement la signification de ce signe qui était la marque d'une bande de malfaiteurs connus sous le nom "rats noirs".

Les "rats noirs" s'étaient spécialisés dans la mise en coupe réglée des quais de la Tamise. Une cargaison était-elle laissée sans surveillance avant ou après le débarquement? on pouvait tenir pour certain que les "rats noirs" y opéraient un prélèvement. Souvent, d'ailleurs, ces expéditions se terminaient d'une manière tragique, soit que les bandits fussent surpris par une ronde de police ou de douane, soit qu'ils se rencontraient avec des rivaux.

Et toujours, lorsqu'on découvrait le vol, on s'apercevait que le fameux triangle noir avait été apposé, probablement, pour signaler le coup à faire.

La découverte du petit signe géométrique ne contribua pas à augmenter la perplexité des enquêteurs. Fallait-il donc attribuer à cette bande sinistre le meurtre de Jack Gold et celui de l'agent 133? Mais quel mobile aurait guidé les "rats noirs" puisque encore une fois, on n'avait rien volé dans le bureau?

—En tous cas, avait dit Kindsley, nous sommes avertis et nous n'avons pas le droit de négliger ce détail. La bande des "rats noirs" est peut-être étrangère aux deux

crimes et n'est sans doute attirée là que par la publicité faite autour de l'affaire. Mais ils viendront... Et, pour que rien ne soit laissé au hasard, c'est nous, cher Mew, qui les recevrons!

—Comment il vous plaira, chef, répondit Mew. Nous coucherons donc à Fleet Street?

—Exactement. Nous allons nous faire dresser un lit là-bas et chacun à notre tour, nous veillerons.

Le soir même, les deux policiers s'embusquèrent dans la maison Gold et, comme des sentinelles, montèrent la garde alternativement, de deux en deux heures.

Kindsley, qui avait veillé jusqu'à minuit, céda la place à Mew et celui-ci, dans l'ombre du bureau commun des employés, surveilla la rue, lorsqu'il vit soudain passer le long du mur une ombre qu'il ne put identifier. Aussitôt après, il entendit se refermer la porte d'entrée de la maison d'habitation des Gold.

Mew ne s'amusait pas à faciliter et, avant de prendre une détermination, pesait soigneusement les raisons qu'il avait d'agir.

Les gens ont bien le droit, n'est-ce pas? de rentrer chez eux à l'heure qui leur convient et ce promoteur attardé était peut-être un membre de la domesticité des Gold. Tout en réfléchissant Mew s'en vint dans le bureau de Jack, où dormait Kindsley, afin de lui faire part de son observation.

Le cabinet de la victime donnait, on s'en souvient, sur la cour intérieure de l'immeuble et, par les larges fenêtres grillagées, on voyait tout ce qui se passait dans les pièces de l'appartement particulier des Gold.

Or, la surprise de Mew fut grande de constater qu'une chambre du premier étage, celle de la victime, était brillamment éclairée et que quelqu'un allait et venait dans la pièce. Aussitôt, le policier réveilla le brigadier.

NOTES LOCALES

FÊTE PAR SES EMPLOYÉS

M. Aimé Blanchard, profe de "La Presse" et un ancien du "Clairon" est l'objet d'une belle manifestation d'estime.

M. Aimé Blanchard, depuis quinze ans profe de "La Presse", c'est-à-dire chef du département de la composition, célèbre ces jours derniers le 65ième anniversaire de sa naissance.

A cette occasion le personnel de l'important atelier de la composition en a profité pour rendre à M. Blanchard un beau témoignage d'estime et d'admiration.

Nous sommes d'autant plus heureux de reproduire le récit de cette fête que M. Blanchard est un ancien de Saint-Hyacinthe et de notre journal. Le profe de "La Presse" est, en effet, originaire de notre ville et c'est à "L'Union", qui précède "Le Clairon", qu'il fit son apprentissage dans le journalisme.

M. Blanchard, qui compte encore de nombreux parents et amis dans notre ville, aime y revenir souvent et ne manque jamais, lorsqu'il est de passage à Saint-Hyacinthe, de venir serrer la main de ses anciens camarades du "Clairon".

Donc, lundi dernier, à deux heures, M. Blanchard voyait se grouper auprès de lui tout son personnel et un fort contingent d'amis qui avaient tenu à se joindre à la fête.

Nul mieux que M. E. Durocher, le doyen des typographes et de tous les employés du journal, "La Presse" était indiqué pour interpréter ses confrères en pareille circonstance. Une courte adresse, dont voici le texte, fut lue, et un superbe cadeau fut présenté au héros de la fête par M. Edgar Desjardins, assistant de M. Blanchard.

"L'autre quelqu'un a dit: "le 3 janvier 1935, M. Blanchard aura 65 ans". C'est une bien petite idée, direz-vous, mais pleine de sens pour ceux qui, depuis des années, étape par étape, sous votre oeil vigilant ont monté du stage de l'apprentissage jusqu'à la charge qui donne à un homme le sens des responsabilités. Hommes de caractère, nous avons décidé de ne pas laisser passer cet anniversaire sans vous dire, au moins une fois en 65 ans, notre estime.

"65 ans sont un fardeau dans la vie d'un homme et vous voyant aussi alerte, combien de femmes, elles sont pourtant perspicaces, ont pu seulement deviner la vérité. Sans effort vous avez réussi à garder ce que toutes elles souhaiteraient l'éternelle jeunesse.

"Dans tous les départements du journal on vous connaît comme un homme de volonté et qui met son talent à l'exécution d'un travail parfait. Nous savons que vous êtes toujours le premier au travail et le dernier parti et que de vos hommes vous exigez la ponctualité. Mais cette fois-ci nous la cloche ait sonné le repos, nous perdons volontiers quelques minutes pour vous présenter les souhaits de tous ceux qui de près ou de loin viennent en contact avec vous et se joignent à nous pour vous dire que les "gens d'en haut" souhaitent vous voir encore longtemps au milieu d'eux.

"Pour un homme comme vous, 65 ans ça ne compte pas. Il faudrait atteindre le chiffre du plus petit nombre de colonnes que vous donnez à ces messieurs de la rédaction, quand l'annonce se fait rare, disons 95 à 100. Mais il ne serait pas surprenant que cela monte encore...

"Et puis c'est fini, il faut mettre un 0. L'heure est passée et vous ne voulez plus, de discours. Peut-être accepterez-vous ce petit souvenir, humble hommage de votre personnel?"

Visiblement ému M. Blanchard remercia ses généreux collaborateurs.

M. Blanchard qui est à l'emploi de la "Presse" depuis 32 ans et, comme nous l'avons déjà dit, y occupe les fonctions de profe depuis quinze années, célébra également cette année deux autres anniversaires; il est marié depuis 41 ans et typographe depuis 52 ans.

À ASBESTOS

M. Fernand Champoux, caissier de la Banque Canadienne du Commerce est allé passer l'hiver dans sa famille Touchant, au Canada agricole au Canada

LEURS MESSAGES DE NOUVEL AN

Une note d'optimisme caractérise les messages des hons. E. L. Patenaude et L.-A. Taschereau.

Une note d'optimisme et d'encouragement pour la nouvelle année caractérise les messages de nouvel an des hons E. L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la Province, et L.-A. Taschereau, premier ministre. Voici le message de l'hon. M. Patenaude:

"L'an 1934 va rejoindre les années du passé. Mais il laissera le vif reflet des souvenirs qu'il nous a rappelés. Il nous aura aussi permis d'admirer l'exemple de courage et d'ordre que n'ont cessé de donner les citoyens de notre province.

"Puisse ces souvenirs et cet exemple, joints aux signes d'une réaction favorable, ramener partout la sérénité et la confiance. Puisse notre peuple développer sans relâche l'esprit d'initiative, celui de constance dans l'effort et la volonté de coopérer pleinement avec ceux qui l'entourent. C'est pour lui le plus sûr moyen de contribuer au retour de l'aisance et de la prospérité. Puisse-t-il surtout conserver les belles traditions d'autrefois et les réunions du foyer si propres à fortifier la famille et même la nation.

"Tels sont mes vœux très sincères à l'aurore de 1935. Pour tous mes concitoyens je souhaite qu'elle soit "BONNE ET HEUREUSE".

Voici maintenant le message de M. Taschereau:

"L'année 1934 n'a malheureusement pas mis fin à la crise. Dans le monde entier, la vie politique, économique et morale des peuples subit toujours les assauts les plus violents. Nous assistons à l'inquiétante évolution pour ne pas dire à la révolution, dont souffrent tant de nations jusqu'ici heureuses et prospères.

"Ce regard sur l'état mondial des choses ne doit pourtant que nous inciter davantage à travailler dans l'ordre et à croire en des lendemains meilleurs. En effet, si nous examinons la situation qui nous est faite dans la province de Québec, nous devons reconnaître que la Providence ne nous a ménagé aucun des éléments nécessaires au retour graduel de la prospérité.

"Au lieu de nous dissocier dans l'épreuve, nous nous sommes, comme d'instinct, unis pour trouver une solution à nos problèmes. Sans doute notre peuple est-il travaillé par les sourdes inquiétudes communes à l'humanité de tous les temps et particulièrement des temps modernes; mais l'unité, la force cohérente de notre caractère nous permettant d'envisager l'avenir, assurés que nous sommes de posséder l'élément moral, le plus précieux dans la lutte. A tous les degrés de la société nous sentons le même esprit de courage, de patience et de confiance. Il ne se peut pas qu'un peuple, rempli de fortune et vivant dans une province dont les richesses naturelles sollicitent chaque jour davantage une exploitation sage et persévérante, ne puisse arriver à triompher des conditions les plus adverses.

"Sans doute, aurons-nous encore bien des heures angoissantes à traverser. Mais si nous nous y engageons avec une intelligence éclairée à la fois par la raison et par les faits; si, au lieu de nous laisser aller à l'égoïsme et aux revendications vaines, nous savons le prix de l'effort commun et pratiquons cet effort sans relâche pour la promotion du bien général, il n'y a aucun doute que nous atteindrons ce moment heureux de stabilité après lequel nous soupérons.

"Que 1935 marque une nouvelle étape dans notre ascension lente, mais sûre! Il n'y a pas de peuple ni de province qui méritent mieux que les nôtres la plénitude du succès."

À L'UNITÉ SANITAIRE

Voici le programme hebdomadaire des activités du personnel de l'Unité Sanitaire dans les paroisses: Lundi, 7 janvier: Dispensaire, clinique antituberculeuse; Ville, visites à domicile et inspections. — Mardi, 8 janvier: Ste-Madeleine, clinique de bébés; Christ-Roi, clinique de bébés; Ville, visites à domicile et inspections. — Mercredi, 9 janvier: Dispensaire, clinique de bébés; Salle Notre-Dame du Rosaire, clinique de bébés; Ville, visites à domicile et inspections. — Jeudi, 10 janvier: St-Hilaire, clinique de bébés; Ville, visites à domicile et inspections. — Vendredi, 11 janvier: Ville, visites à domicile et inspections.

EN VISITE

Mlle Madeleine Tousignant, garde-malade à l'hôpital de la Miséricorde de Montréal, et Mlle Marcelle Langlois, aussi de Montréal, étaient de passage à Saint-Hyacinthe ces jours derniers, au visite chez les parents de Mlle Tousignant.

FEU M. J.-BAPTISTE SAINT-PIERRE

Un vieux citoyen de notre ville qui disparaît.

C'est un vieux citoyen et ancien marchand de notre ville qui vient de disparaître dans la personne de M. Jean-Baptiste Saint-Pierre, décédé le 28 décembre courant à son domicile de la rue Sainte-Anne à l'âge de 82 ans.

Feu M. Saint-Pierre laisse pour déplorer sa perte, trois fils, MM. Arthur, Emile (de Montréal) et Maurice Saint-Pierre; une fille, Eugénie, des RR. SS. de la Présentation de Marie; deux frères, MM. Félix et Régis Saint-Pierre, et une sœur, Mme Joseph Côté (Elisa).

Les funérailles ont eu lieu lundi à la Cathédrale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le service a été chanté par M. le curé J.-B. Nadeau, assisté de MM. les abbés Emilien Chagnon et L. P. Breton comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Emile Solis, Maxime David, J. Bourgeois, Rémi Daigle, J.-B. Bousquet et Euchariste Lafrenche.

Conduisaient le deuil: ses fils Arthur et Maurice de cette ville, le R. Frère Antonin, de Montréal et autres parents.

REMERCIEMENTS À QUI DE DROIT

Les timbres au profit des Missions Catholiques.

En leur souhaitant une bonne et heureuse année, l'humble soussigné remercie tout cordialement ses pourchasseurs de vieux timbres, de leur diligence mise à la besogne, et de leur fidélité à les lui transmettre. Il les informe, en même temps, que la récolte de 1934, rapportée au-delà d'un million de timbres oblitérés, lesquels sont destinés au profit des Missions Catholiques. Que 1935 apporte autant et même plus.

J. N. C. MAYNARD, Prêtre retiré, Métairie St-Joseph, Saint-Hyacinthe.

L'ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE

Plusieurs cas nouveaux ont été signalés cette semaine.—La réouverture des écoles.

L'épidémie de rougeole qui s'est déclarée dans notre ville il y a déjà plusieurs semaines et qui a déjà causé plus de cent cas de la maladie, n'est pas encore enrayée, suivant les renseignements qui nous parviennent, et l'on se demande si les écoles, en raison de la contagion, devront rester fermées pour une période plus étendue que ne le comporte la vacance de Noël.

Plusieurs nouveaux cas ont été signalés cette semaine et nombreux sont les foyers de notre ville où sévit la rougeole. On se souvient que deux écoles furent fermées prématurément à cause de l'épidémie et qu'une troisième institution allait aussi être obligée de fermer ses portes lorsque survint la vacance de Noël.

A l'heure actuelle toutes les écoles de la ville sont fermées pour la durée de cette vacance qui expire au lendemain de la fête des Rois. Une chose certaine, nous dit-on, la durée de la vacance devra être nécessairement prolongée si l'épidémie n'est pas enrayée d'ici quelques jours.

À L'UNITÉ SANITAIRE

Voici le programme hebdomadaire des activités du personnel de l'Unité Sanitaire dans les paroisses: Lundi, 7 janvier: Dispensaire, clinique antituberculeuse; Ville, visites à domicile et inspections. — Mardi, 8 janvier: Ste-Madeleine, clinique de bébés; Christ-Roi, clinique de bébés; Ville, visites à domicile et inspections. — Mercredi, 9 janvier: Dispensaire, clinique de bébés; Salle Notre-Dame du Rosaire, clinique de bébés; Ville, visites à domicile et inspections. — Jeudi, 10 janvier: St-Hilaire, clinique de bébés; Ville, visites à domicile et inspections. — Vendredi, 11 janvier: Ville, visites à domicile et inspections.

EN VISITE

Mlle Madeleine Tousignant, garde-malade à l'hôpital de la Miséricorde de Montréal, et Mlle Marcelle Langlois, aussi de Montréal, étaient de passage à Saint-Hyacinthe ces jours derniers, au visite chez les parents de Mlle Tousignant.

COLLISION DE DEUX AUTOS

L'un des véhicules est fortement endommagé et une galerie est démolie.

Une collision qui aurait pu avoir des suites beaucoup plus graves, tant fut violent le choc des deux véhicules qui se tambourèrent, est survenue mercredi avant-midi, vers les 10.30 heures, à l'angle des rues Ste-Marie et Girouard.

La récente tempête de neige a rendu les chemins passablement difficiles en dépit des efforts de la Voirie pour les maintenir en bon état. On ne sait pas au juste comment l'accident arriva si ce n'est que deux automobiles vinrent en collision à l'angle des rues précitées.

Suivant les détails que l'on nous a communiqués, l'auto du Dr J. A. Viger, conduit par son chauffeur, Alfred Graveline, fut tamponné par un autre auto en circulation conduit par Gabriel Chabot et appartenant à la compagnie de taxis Bertrand, Dutilly et Côté.

Le choc fut violent, car l'auto du Dr Viger alla donner contre la galerie de la maison portant le No. 137 Girouard et la démolit en partie. Heureusement les chauffeurs des deux autos, bien que fortement secoués, s'en tirèrent indemmes de toute blessure. L'auto du Dr Viger fut fortement endommagé et dut être remorqué jusqu'à un garage pour réparations.

Les constables L. Bousquet et A. Boucher furent appelés sur le lieu de l'accident et firent les constatations d'usage.

L'AVE MARIA

L'invitation que nous avons adressée au public de notre ville au sujet des paniers-surprises offerts comme étrennes à toutes nos familles pauvres secourues durant l'année, n'a pas été vaine, et il nous a été donné de constater une fois de plus l'esprit de charité qui anime notre généreuse population. Grâce aux douceurs de toutes sortes, telles que gâteaux, tartes, biscuits, bonbons, etc., qui nous ont été apportées si abondamment, il nous a été possible de préparer 130 paniers qui ont été soigneusement distribués par nos gentils Éclaireurs. A eux nos plus sincères remerciements, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont bien voulu, par leurs aumônes, contribuer à cet acte de charité accompli en faveur de nos pauvres.

RECEPTION À LA PHILHARMONIQUE

A l'occasion du Nouvel An, les officiers reçoivent les membres dans les salles de la société.

A l'occasion du Nouvel An, le président et les officiers de la Société Philharmonique tenaient réception mardi avant-midi dans les salles de la société. Un très grand nombre de membres s'étaient fait un devoir d'être présents. Il y eut échange de souhaits et de courts discours furent prononcés par MM. Conrad Morin, président de la Philharmonique; Mandus Bienvenue, vice-président; J. F. Poirier, Amédée Lacroix et Gaston Gervais. Les officiers, dans leurs allocutions, n'ont pas manqué d'attirer l'attention des membres sur le fait que les exercices de la fanfare recommenceront en vigueur le lendemain de la fête des Rois.

Hier soir, dans les salles de la société, a eu lieu la soirée coutumière de la société, alors que la fanfare, sous la direction du lt-col. Gariépy a donné un concert très apprécié.

RÉUNION

A l'occasion du Jour de l'An Mlles Yvette et Jeannette Ledoux recevaient leurs amis à souper.

Durant la veillée on s'amusa ferme. Il y eut chant, musique et danse.

A une heure assez avancée on se sépara en emportant un agréable et durable souvenir de cette réunion.

Parmi ces amis présents on remarquait: M. et Mme J.-B. Ledoux, Mlles Simone et Juliette Fortin, Jeannette, Yvette et Lucille Ledoux, MM. Roland Graveline, Charles Chicoine, Romuald Robidoux et Armand Cantin.

À VALLEYFIELD

Mlle Edna St-Laurent, de St-Hyacinthe était en visite durant les fêtes chez ses parents, M. Jos. St-Laurent de Valleyfield.

IMMEUBLES

Les dernières transactions inscrites au Bureau d'Enregistrement.

Voici la liste des ventes immobilières inscrites au Bureau d'Enregistrement du 21 au 31 décembre inclusivement:

Vente d'une terre à bois, No. 26, Ste-Madeleine, située sur la 5e Concession et mesurant 1 arpent par 15. Vendue par Arthur Beauchemin à Pierre Marc-Aurèle, pour la somme de \$600.00.—Henri Morin, notaire.—Enrg. 21 déc. 1934.

Vente d'un emplacement situé au Village La Providence, No. 135 N.-Dame et mesurant 50' x 86'. Vendu par la Succ. Ant. Filibotte à Léonidas Demers pour la somme de \$1,600.—H. St-Germain, notaire.—Enrg. 21 déc. 1934.

Vente d'un emplacement portant les Nos. P. 415 et P. 416, situé rue Cascades, à St-Hyacinthe. Vendu par Jos. L'Archevêque à Origène Morissette, pour la somme de \$12,000.00.—Henri Morin, notaire.—Enrg. 21 déc. 1934.

Vente d'une terre Nos. 1322-1323-1324-1325-1325A, N.-D. située à St-Thomas d'Aquin et mesurant 2 par 25 arpents. Vendue par Arthur Bousquet à Frédéric Bousquet pour la somme de \$3100.—Henri Morin, notaire.—Enrg. 22 déc. 1934.

Vente d'un emplacement, No. P. 398, situé sur la rue Saint-Casimir en la cité. Vendu par Louis Marie Bernard à Albert Desnoyers, pour la somme de \$400.—Henri Morin notaire.—Enrg. 22 déc. 1934.

Vente d'un emplacement No. 178-179 P. 168, situé au Village St-Joseph. Vendu par Origène Morissette à Omer Morissette, pour la somme de \$1750.—H. St-Germain, notaire.—Enrg. 22 déc. 1934.

Vente d'une terre Nos. 26-27-28, à La Présentation, mesurant 6 par 40 arpents. Vendue par Mme Marie-Louise Chagnon à Mlle Elda Blanchette, pour la somme de \$2000.—L. A. Brunelle, notaire.—Enrg. 22 déc. 1934.

Vente d'un terrain, No. 279 N.-Dame, située au Village La Providence. Vendu par le Shérif à Mme Hélène Valcourt, pour la somme de \$1340.—J. L. Cormier, notaire.—Enrg. 28 déc. 1934.

Vente d'un emplacement No. 7 de 693, situé coin Laframboise et Morisson, mesurant 55' x 107' dans 1 ligne et 98' dans l'autre ligne. Vendu par Paquet et Godbout à Omer Belgarde et Uxor., pour la somme de \$1500.—Henri Morin, notaire.—Enrg. 29 déc. 1934.

Vente d'un emplacement No. 4 N.-D. de 23 de 704, situé rue St-Joseph, mesurant 40' 1" x 100'. Vendu par Nixte Jacques à Amédée Coutu pour la somme de \$3000.—L. A. Brunelle, notaire.—Enrg. 29 déc. 1934.

Vente d'un terrain à bois, No. P. 651 St-Judes, situé sur la Concession Nord de la Rivière Salvaal et mesurant 34 par 9 à 10 arpents. Vendu par Aimé Bibeau à Léopold Lafrenche, pour la somme de \$400.—P. E. L'Heureux, notaire.—Enrg. 31 déc. 1934.

FEU Mme J. R. FLIBOTTE

Imposantes funérailles mercredi à l'église St-Joseph.

Le 30 décembre courant est décédée au village Saint-Joseph Mme J. Romuald Filibotte, née Evelina Lacroix. Elle était âgée de 53 ans et 11 mois. La défunte, outre son mari, laissait deux sœurs seulement, Mme Damase Filibotte (Antoinette) et Mme Roméo Lippé (Donalda).

Les funérailles ont eu lieu mercredi matin à l'église paroissiale de Saint-Joseph, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. La levée du corps a été faite par M. le curé Paul Desrochers qui chanta aussi le service, assisté de MM. les abbés Brouillard et Benoit comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. J. L. Guillet, Jérémie Lussier, Louis Blanchard, Alexandre Guertin, Lucien Gard et Ernest Gosselin.

Conduisaient le deuil: MM. J. Romuald Filibotte, son épouse, Stanislas Filibotte, Hormidas St-Pierre, Arthur Filibotte, Eugène Filibotte, Ambroise Desmarais, Hormidas et Emile Desmarais, Eugène et Gaston Lemoine, Roger St-Pierre, Victor Desmarais, T. Gauthier, Donat Mongeau, A. Brodeur, Arthur Gosselin, R. St-Onge, Alfred Piché, A. Bousquet, etc.

FONDATION DES DOMINICAINS

Un couvent sera ouvert prochainement à Toronto.—Le R. P. Raymond Hébert

Nous apprenons officieusement que les Pères Dominicains vont céder enfin à de longues sollicitations et qu'ils fonderont dans quelque temps une maison à Toronto, près de l'Université. Le principe de la fondation est admis, venons-nous d'apprendre; mais la décision officielle est reportée à quelques mois, c'est-à-dire à la date d'un conseil général.

L'Ordre des Frères-Prêcheurs est l'un des plus anciens, après celui de saint Benoît, puisqu'il remonte au 13e siècle.

Le R. Père Raymond Hébert, O. P., qui vient de chanter sa première messe à Notre-Dame de Grâce, continuera ses études à Ottawa, après les fêtes du Premier de l'An. Comme l'on sait, les scolastiques dominicains font, une fois les études classiques terminées, trois années de philosophie et deux années de théologie, puis après leur ordination sacerdotale, deux autres années. Enfin, leur cours mené à terme, ils forment deux groupes: l'un, destiné à la prédication, va faire à Québec, sous la direction du R. Père Martin, O. P., deux années de probation oratoire; l'autre, promis à l'enseignement, poursuit en Europe et même en Palestine, particulièrement à l'Institut de Saint-Etienne, des études complémentaires.

HÔTEL OTTAWA

Les derniers qui ont visité Saint-Hyacinthe le 31 décembre 1934 et qui se sont enregistrés à l'Hôtel Ottawa: MM. L. Wylie, Drummondville, J. Lavolette, Sherbrooke; M. et Mme Urbain Lefebvre, Montréal. M. O. J. Maffray, Niagara Falls; Mme J.A. Robichaud, Fitchburg, Mass.; M. et Mme R. Bélanger, Montréal; M. Henri Chauvin, Manville, R. L.

Les premiers enregistrés, les 1 et 2 janvier, 1935: M. R. Greaves, Sherbrooke, M. et Mme R. Leclerc, Montréal; M. et Mme Elp. Brouillard, Montréal, M. J. E. Cadieux, Ville; M. J.A. Beladeau, Montréal; M. J. E. Lebric, Montréal.

Mentionnons aussi quelques amies de Mesdemoiselles D'Anjou qui étaient de passage à l'Hôtel Ottawa: Mlles L. A. Boisvert, de Scotstown, M. J. Nicholson, Buffalo, N. Y., L. A. Portugais, Montréal.

CONDAMNÉS POUR VOL D'AUTO

Un récidiviste est renvoyé au pénitencier pour trois ans et son compagnon est condamné à deux ans.

Roméo Jacques et Théodore Pelosse, tous deux de cette ville, comparaissent mercredi devant le magistrat de district Emile Marin, sous une accusation de vol d'un auto appartenant à l'établissement Jetté Automobile, Ltée, rue Mondor.

Il fut établi que Jacques était un récidiviste, ayant été libéré du pénitencier il y a quelque temps. Comme les deux accusés reconnaissent leur culpabilité, Jacques fut condamné par le magistrat à trois ans de prison et Pelosse à deux ans.

EN VISITE

M. et Mme Gaston Bienvenue, ainsi que leurs enfants: Roger et Denise, de Trois-Rivières; Mme Berthe Houle et sa fille, Françoise, de Alexandria Bay, N. Y.; M. Eugène Drouin, avocat, Mlle Jeanne Théoret, M. Jean Cormier, de Montréal, étaient en visite ces jours derniers chez MM. C. St-Germain et J.-L. Cormier, shérif.

TRANSFERT DE PRISONNIERS

Les prisonniers Richard, Choinière et Plamondon, condamnés récemment en cour du magistrat de district, ont été transférés vendredi dernier au pénitencier de Saint-Vincent de Paul, où ils purgeront leurs sentences.

PERSONNEL

Mlle Mabel Verville, garde-malade diplômée, de St-Hyacinthe, et M. Charles Faucher, de Drummondville, sont allés passer le jour de l'An chez M. Charles Faucher, du Cap de la Madeleine.

LE RAPPORT ANNUEL DU CHEF DE POLICE

AU COURS DE L'ANNÉE 1934, 1774 PERSONNES ONT ÉTÉ RETENUES AU POSTE POUR DES CAUSES DIVERSES ET LA BRIGADE DES INCENDIES A RÉPONDU À 162 APPELS. — RECOMMANDATIONS.

Le chef Adjuvator Bourgeois, du service municipal de la police et des incendies, vient de transmettre au Conseil municipal son rapport pour l'année 1934. Ce rapport, qui est très détaillé, indique que durant l'année écoulée, 1774 personnes ont été retenues au poste de police, tandis qu'au-delà de 2,400 autres rapports ont été exécutés. La brigade des incendies a répondu à 162 appels et les dommages approximatifs payés par les compagnies d'assurance ont été de \$42,550.

Le chef Bourgeois, dans son rapport, recommande au Conseil l'acquisition d'une voiture automobile, attendu que la ville de Saint-Hyacinthe grandit continuellement et que les opérations de la police ont doublé, principalement durant la saison des touristes. Un auto à la disposition du département permettrait de répondre plus promptement aux appels et d'exercer généralement une vigilance plus étroite. Le chef Bourgeois recommande également entre autres choses l'installation de deux nouvelles boîtes d'alarmes à incendie. Voici maintenant le texte du rapport:

St-Hyacinthe, 31 décembre 1934. A son honneur le Maire, et MM. les Echevins de la Cité, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre honorable conseil le rapport concernant les opérations des Département de Police et Feu pour l'année 1934.

DEPARTEMENT DE POLICE Au cours de l'année, mille sept cent soixante-quatorze personnes furent retenues au poste soit à la suite d'arrestations violentes ou autre, et d'après les rapports enregistrés les délits ont pu être classifiés comme suit:

Vol, 128; vagabondage, 29; Pour avoir désobéi aux ordres de la police, 3; Tentative de suicide, 1; 2,400; échelles (longueur en pieds), 2,400; bornes fontaines, 46; Extincteurs chimiques, 320; Réservoir de liquide chimique (40 gallons), 4; Seaux d'eau, 150; haches, 50; pinces "monseigneur", 43; couvertures pour protéger les ameblements ou marchandises, 46.

DIVERS RAPPORTS Pour cheminées défectueuses, 37; caves et fournaies inspectées, 26; inspection des boîtes d'alarmes, 13 fois; inspection des bornes fontaines, 225 fois; inspection des pompes à vapeur, 5 fois.

Je vous ferai remarquer qu'il serait à propos de procéder à l'installation de deux nouvelles boîtes d'alarmes dont l'une au coin des rues De la Bruère et Lafontaine, l'autre à l'angle des rues St-Joseph et Bourrasa.

Je demanderais aussi à votre honorable conseil l'achat de deux échelles à extension (longueur de 35 pieds), en plus de celles actuellement au cours des incendies. En terminant ces rapports monsieur le Maire et messieurs les échevins, je désire vous remercier sincèrement pour le support que vous m'avez toujours démontré dans l'accomplissement de mes devoirs; ainsi que je remercie le personnel de l'adjudicataire de leur parfaite coopération avec notre département du feu.

Je demeure, Votre tout dévoué, A. Bourgeois, chef.

"LE CHEVALIER MASKOUTAIN"

"Le Chevalier Maskoutain", une nouvelle publication mensuelle vient de faire son apparition dans notre ville. Ce sera l'organe du Conseil 960 des Chevaliers de Colomb.

Le premier numéro, qui se présente dans une excellente toilette typographique, contient les souhaits des dignitaires de l'ordre.

Nous souhaitons longue vie au "Chevalier Maskoutain".

À L'AFFICHE AU THÉÂTRE CORONA

PROGRAMMES DE LA SEMAINE PROCHAINE

Dimanche et lundi, 6 et 7 janvier. — Armand Bernard, Annie Ducaux et Paulette Dubost dans LE FAKIR DU GRAND HOTEL; aussi Stan Laurel, Oliver Hardy et Charlotte Henry dans BABES IN TOYLAND.

Mardi, mercredi et jeudi, 8, 9 et 10 janvier. — Constance Bennett, Franchot Tone et Tullio Carminati, dans MOULIN ROUGE.

Vendredi et samedi, 11 et 12 janvier. — Robert Young, Stuart Erwin et Betty Furness, dans THE BAND PLAYS ON; aussi Bob Steele et Lucille Brown, dans THE BRAND OF HATE.

ANNIVERSAIRES CHEZ LES NÔTRES

Nous invitons nos abonnés et lecteurs à nous faire connaître, au moins une semaine à l'avance, les dates des anniversaires de naissance, mariage, noces d'or, d'argent, etc., de leurs parents ou amis à qui "LE CLAIRON" désire adresser ses meilleurs souhaits sous cette rubrique.

NOS MEILLEURS VŒUX A

—L'abbé Lucien Bernard, principal de l'École Normale, qui aura 51 ans dimanche prochain.

—M. le chanoine J. A. Dubreuil, du Séminaire, qui aura 72 ans le 7 janvier courant.

—M. Edmond Bernier qui aura 66 ans mardi.

—M. Raoul Dionne, agronome, qui célébrera dimanche le 38e anniversaire de sa naissance.

—M. et Mme Delphis Gagnon qui célébreront lundi le 28e anniversaire de leur mariage.

eu à répondre à cent soixante-deux appels qui ont été classifiés comme suit:

Causes inconnues, 26; croyant qu'il y avait feu, 5; feux de cheminées, 83; allumettes allumées par des enfants, 1; personnes s'étant servi de gasoline pour allumer leur poêle, 2; explosion de poêle à l'huile, 5 fois; Tuyaux défectueux, 7

NOUVELLES SPORTIVES

Cumme par le passé nous réservons et espère aux amateurs du sport à Saint-Hyacinthe. En retour nous leur demandons leur coopération ainsi que celle des associations sportives et des organisateurs de fêtes de ce genre. Nous espérons qu'elle nous sera accordée et qu'on ne manquera pas l'occasion de nous faire parvenir ces nouvelles ou nous en mettre au courant.

La Victoire Sourit au Saint-Hyacinthe

L'ÉQUIPE LOCALE DE HOCKEY REMPORTE UNE BELLE VICTOIRE EN TRIOMPHANT DU CLUB SAVARIA DE SAINT-HYACINTHE.

S'il a débuté par des défaites, attribuables surtout au manque de cohésion dans le jeu qui se manifeste souvent au début d'une saison, le club de hockey - Saint-Hyacinthe s'est racheté dimanche dernier en triomphant par le score de 4 à 2 du fort club Savaria de la Ligue de L'Est.

Les joueurs de l'équipe locale jouèrent en champions dimanche dernier et montrèrent qu'avec un peu de pratique ils savaient donner ce que l'on attendait d'eux et être de taille à se mesurer aux plus forts clubs amateurs de la province. Nous n'avons aucun doute que le Saint-Hyacinthe saura d'ici la fin de la saison de hockey ajouter d'autres victoires à celle qu'il a si brillamment remportée dimanche et établir un record dont tous les amateurs de notre ville pourront être fiers.

La joute, comme on sait, fut disputée à la patinoire Laframboise. L'assistance était assez considérable, mais elle aurait pu l'être plus. Il est vrai que le froid qui sévissait dimanche dernier contribua en bonne partie à diminuer le nombre des spectateurs, mais les directeurs et joueurs du Saint-Hyacinthe comptent qu'à l'avenir notre population saura donner à l'équipe locale de hockey tout l'encouragement nécessaire en venant nombreux aux joutes qui seront disputées.

Le Savaria de Maisonneuve, dimanche dernier, était venu à Saint-Hyacinthe accompagné de deux étoiles du club de hockey professionnel "Les Canadiens": Armand Mondou et Wildor Laroche. Ces deux fameux joueurs furent l'objet de beaucoup d'attention de la part de l'assistance et furent chaleureusement applaudis lorsqu'ils lui présentèrent Wildor Laroche, en particulier, s'intéressant vivement à la joute qui fut jouée dimanche, car il est un des directeurs du club Savaria de Maisonneuve et son jeune frère, Dollard Laroche, fait partie de l'équipe des joueurs.

Dimanche prochain, à la patinoire Laframboise, le Saint-Hyacinthe rencontrera le "Corona Hot Scotch" de la Ligue Laurentienne, c'est-à-dire un club qui fait partie de la même ligue que le Royal York qui vint jouer en notre ville le 23 décembre dernier.

Le "Corona Hot Scotch" est un autre club puissant de la métropole, qui a déjà de belles victoires à son crédit, mais le Saint-Hyacinthe est confiant de mettre un autre triomphe à son crédit et compte que le public verra nombreux à cette partie qui devrait être intéressante sous tous les rapports.

JEU DE CRAPAUD

Roger Gauthier est le nouveau champion.

L'année 1935 nous apporte un nouveau champion dans la personne de M. Roger Gauthier qui a vaincu le champion de 1934, M. Eloi Beaudoin par la respectable marge de 8,600 points pour les 10 parties de la rencontre.

Le champion devra défendre son titre le 31 de mars 1935 contre nul autre que le redoutable adversaire qu'est l'ancien champion de 1932, M. Maurice Hébert.

Maintenant, MM. les joueurs et amateurs de crapaud apprenez que c'est lundi, le 7 janvier à 7 h. 15 qu'aura lieu l'ouverture officielle de la ligue de crapaud du Club Ouvrier Ind. Le but de cette ligue est de découvrir les douze joueurs qui seront appelés à former l'équipe dite de la Fédération au mois de mai prochain.

Donc à tous et à chacun de faire de son mieux pour mériter d'être compté comme équipier.

C'est toujours quand nous songeons à économiser qu'il nous arrive quelque dépense imprévue.

ST-HYACINTHE VICTORIEUX

Dimanche dernier le club local recevait la visite du club de Gouret Savaria de Montréal. La belle température aidant, une foule assez nombreuse se rendait à la patinoire pour voir les deux équipes aux prises. Après une belle performance de nos joueurs locaux, la victoire si vivement disputée resta aux mains de notre équipe, par le score final de 4 à 2.

Dès la première période, le jeu est déjà rapide, et l'on sent chez nos porteurs-couleurs, une décision bien prise de vouloir remporter les honneurs de la joute. Dans six minutes, ils réussissent à donner l'avantage de trois points.

La deuxième période n'apporta qu'un léger changement, lorsque le club Montréalais réussit à déjouer une première fois notre vaillant petit gardien des buts.

A la troisième reprise le jeu reprit avec plus de vigueur lorsque Laroche, du club visiteur, réussit à prendre Beaugregard en défaut. Ce fut le dernier point des visiteurs, malgré les efforts désespérés des cinq avant envoyés sur la glace pour au moins essayer de se mettre sur un pied d'égalité avec notre équipe locale. Bibeau n'avait pas dit son dernier mot, car par une montée de toute la longueur de la patinoire, il parvint à déjouer les défenses, et donna l'avantage à son club d'un autre point. La cloche annonça la fin de la partie avec le pointage de 4 à 2.

NOMS DES JOEURS

SAVARIA: Desjardins, Barnabé, Paul, Sénécal, Laroche, Couillard, Tremblay, Savaria, Bourbeau, Roy.

ST-HYACINTHE: Lavigne, Cantin, Bourgeois, Beaudoin, Payan, Fee, Rochefort, Bibeau, Desrosiers, Gladu, Aubuchon, Beaugregard, St-Roch.

Deux joueurs du club de Hockey "Canadiens" de la N. H. L., Wildor Laroche et A. Mondou, étaient présents à la joute. Le premier mit la rondelle au jeu, tandis que Mondou tirait le numéro vainqueur. Une grande innovation démontra la grande popularité qu'ont ces deux brillants joueurs de hockey chez nous.

SOMMAIRE

1ère Période — Points St-Hyacinthe: 12.10 St-Roch 13.04 Aubuchon 18.07 Bibeau (Lavigne)

Punitions: St-Hyacinthe: C. Bourgeois, Savaria: R. Savaria.

2ième Période — Point Savaria: 17.30 Laroche

Punitions: St-Hyacinthe: Bibeau, Savaria: Roy, Bourbeau.

3ième Période — Points Savaria: 01.30 Laroche (Roy) St-Hyacinthe: Bibeau 11.50

Punition: Savaria: Tremblay.

LIGUE DE GOURET

Résultat des plus récentes parties à Saint-Hyacinthe.

Voici le résultat de la Ligue de Gouret à l'Union St-Louis du Patronage de cette ville:

Table with 2 columns: Player Name, Points. Includes E. J. St-Onge (6), Gothan (6), Dr. J. E. A. Daigle (5), E. J. Chartier (5).

SECTION JUNIOR

Table with 2 columns: Player Name, Points. Includes Casavant (6), Philidor (6), D. Rodier (5), Taxis Modernes (5).

Le public est cordialement invité à ces parties qui se jouent tous les soirs de la semaine et le dimanche.

AU CLUB MASKOUTAIN

De cinq à six heures de l'après-midi, mardi, il y avait réception par le président et les officiers du Club Maskoutain à l'occasion du Nouvel An.

Les salons étaient remplis et nombreux furent les souhaits échangés.

MORT DE Mtre N. E. BROSSOIT

Le recorder de Valleyfield, ancien élève du séminaire de Saint-Hyacinthe, expire à l'âge de 59 ans.

On annonce de Valleyfield la mort de M. Numa-Edouard Brossoit, recorder depuis 25 ans de la ville précitée. Le regrettable défunt, qui était âgé de 59 ans, est décédé mercredi après une assez longue maladie.

Fils de Thomas Brossoit, avocat, et de Rose-Anne Sabourin, fille du Dr Moise Sabourin, de Beauharnois, le défunt était né à Melocheville, le 22 août 1875. Il avait fait ses études au séminaire de Saint-Hyacinthe et à l'université Mc Gill, où il obtint en juin 1897, son diplôme de bachelier en Loi civile. Il exerça sa profession de 1897 à 1905 avec son père. Depuis la mort de ce dernier, il pratiquait seul et était à la tête d'une nombreuse clientèle. Il fut nommé Conseil du Roi en 1914.

Le défunt laisse six enfants: Mme R. Maynard (Laurette), de Valleyfield; Mme E. Lavi-modière (Irma), de Cornwall, Ont.; Mme Gontran Saint-Onge, femme du député de Beauharnois à l'Assemblée législative, (Pauline); et Mlles Hermance, Eliane et Marcelle Brossoit; deux sœurs, Mmes Georges Marsan, de Montréal, et Ludger Codebecq, de Valleyfield; deux belles-sœurs, Mlles Hortense et Fabiola Mailloux; cinq beaux-frères, l'hon. juge Wilfrid Mercier, de la Cour supérieure, Me Georges Marsan, c. r., de Montréal; Me Ludger Codebecq, c. r., de Valleyfield, et MM. Raoul et Irénée Mailloux.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à dix heures, en la cathédrale de Valleyfield.

ÉTAT-CIVIL

CATHÉDRALE

Naissances. — Déc. 29: Marie, Bella, Hélène, fille de Philippe Lepage et de Irène Desmarais. Parr. et marr.: Emile Lepage et Maria Benoit. — Décembre 30: Marie, Annette, Noëlla, fille de Emeril Caron et de Florida Chartier. Parr. et marr.: Ovide Caron, Annette Gagnon. — Janv. 1er: Marie, Thérèse, Denise, Madeleine, fille de Louis Philippe Martel et de Marie-Jeanne Rochefort. Parr. et marr.: Orphir Martel et Laura Bergeron.

Décès. — Déc. 31: Jean-B. St-Pierre, 91 ans, veuf de Amanda Laurier. — Janv. 2: Hornisdas Frégeau, 58 ans. — N. D. DU ROSAIRE

Mariages. — Déc. 29: Entre Arsène Picher, fils de Basile Picher et de feu Rosa Chauvin et Berthe Robéa Philie fille de Charles Philie et de feu Rose Casavant. — Déc. 29: Entre Antonia Desloges, fille de feu François Desloges et de Philomène Jacques et Marie Jeanne Lydia Robida, fille de Alfred Robida et de Lydia Foissey.

CHRIST-ROI

Mariages. — Déc. 29: Entre Alphonse Lévesque, fils de Nazaire Lévesque et de Anne Bussière et Marie Lucienne Hélène Burque, fille de Arthur Burque et de Marie Rose Renière.

Décès. — Déc. 29: Esaïde Perrin, 43 ans, épouse de Adé-lard Fontaine. — Déc. 31: Jean-Paul Girouard, 10 mois, fils de Charles Girouard et de Odina Morin.

EN VISITE

M. et Mme Ernest Boisclair, de Saint-Cyrille de Wendover, sont de passage à Saint-Hyacinthe pour quelques jours, en visite chez leurs beaux-frères, M. Nolas Duhamel et M. Henri Pépin, contremaître des ateliers du "Clairon".

FROID RIGoureux

Le froid le plus rigoureux de la saison, jusqu'à date, sévit actuellement. Notre population a pu constater en se levant ce matin que le temps était définitivement tourné au froid extrême. Plusieurs thermomètres consultés montrèrent une moyenne de 16 degrés au-dessous de zéro.

TÉMOIGNAGE D'UN NOTABLE

Toronto, 3. — Le latin, le grec et les mathématiques sont à la base de l'éducation et leur élimination de l'enseignement produirait une éducation superficielle, a déclaré le professeur Norman W. DeWitt, de Victoria College, université de Toronto, au cours d'une conférence sur l'abolition des classiques.

Le professeur déclare trop idiot pour être prise en considération, une résolution d'une association de contribuables de Toronto réclamant l'abolition du latin et du grec dans les écoles.

FEUX DE CHEMINÉES

Plusieurs alarmes pour incendie ont été sonnées depuis le commencement de la semaine et les pompiers ont été tenus fort occupés, mais dans la plupart des cas il s'agissait de simples feux de cheminées ou de commencements d'incendie.

"Le Clairon" lutte pour tous!

Abonnez-vous au "Clairon"

L'ARRIVÉE DU NOUVEL AN

Une abondante chute de neige bloque la circulation à plusieurs endroits. — Cérémonies dans les églises et réceptions dans les familles, clubs, etc.

Ils ne sont pas nombreux ceux qui virent partir l'année 1934 avec regret, car si elle marqua le commencement d'une ère meilleure, elle n'en fut pas moins partie presque intégrale de la période dite de dépression et, aussi, une année de misère pour bien des gens. On la vit donc partir sans trop de chagrin et l'on salua l'année nouvelle comme doit être saluée une année qui nous apporte l'espérance de jours meilleurs.

Du reste, l'année 1935 nous arriva sur les ailes d'une formidable tempête de neige, d'une de ces tempêtes comme on en avait au "bon vieux temps" et c'est pourquoi l'on resta gai, même en dépit des contretemps qui se produisirent un peu partout lorsque les routes devinrent à peu près impassables.

Nous n'avons pas calculé durant combien d'heures la neige tomba, mais ce fut si long-temps qu'à la fin l'on commençait à désespérer de la voir jamais finir. Et cette neige était abondante, de celle qui demeure, qui se forme en banes solides et recouvre définitivement les superficies où la croute était légère.

A bonne heure les routes devinrent impassables ou à peu près. D'un peu partout dans la région l'on signala des autos, mêmes des théories d'autos qui étaient restés embourbés et dont les occupants avaient dû s'éloigner afin d'atteindre, en traineau ou à pied, leur destination.

Le jour de l'an a toujours été une grande fête pour les canadiens-français. C'est maintenant une grande fête aussi pour les populations de langue anglaise, mais il n'en a pas toujours été ainsi et il fut un temps, pas encore très éloigné, dans les états de la Nouvelle-Angleterre par exemple, où les manufactures ne fermaient pas le premier de l'an et où ce jour n'était pas signalé autrement que par des poignées de mains et des échanges de souhaits.

Mais dans la province de Québec, le jour de l'an a toujours été une grande fête. C'est même le jour pour une bonne partie de la population de la présentation des cadeaux, suivant une vieille coutume qui se perpétue. Et c'est aussi, naturellement, une grande fête du calendrier religieux, que marquent d'imposantes cérémonies dans les églises, et un jour de visites de parents et amis, d'échanges de bons souhaits, de bonnes résolutions, etc.

Comme par les années passées, la venue du Nouvel An fut dignement célébrée à Saint-Hyacinthe et toutes les vieilles coutumes, qui sont encore les plus belles, furent observées à l'envie. D'imposantes cérémonies religieuses se déroulèrent dans nos églises, notamment la messe de minuit à la Cathédrale, à laquelle de nombreux fidèles ne manquèrent pas d'assister. Le jour il y eut réception dans la plupart des clubs, sociétés, associations de la ville, sans compter les nombreuses réceptions de familles, alors que tous les membres réunis, souvent pour la seule fois de l'année, mangèrent la dinde traditionnelle et échangèrent des souhaits.

Suivant les autorités policières, le jour de l'an s'est bien passé dans notre ville. Il y eut, certes, beaucoup de gaieté, mais pas de désordre, et les cellules du poste, comme à Noël, restèrent vides d'occupants. Il n'y eut pas non plus d'incendie sérieux et la brigade des pompiers n'eut à se préoccuper que de quelques feux de cheminées.

LA REPRISSE DES CLINIQUES

Au Dispensaire dans la paroisse de Christ-Roi et dans la paroisse de Notre-Dame du Rosaire.

Les cliniques de l'Unité Sanitaire et du Dispensaire reprendront dans la paroisse du Christ-Roi le 8 janvier, au Dispensaire et à la Salle Paroissiale des Dominicains le 9 de janvier, pour se continuer durant l'année 1935 comme par le passé.

RÉSOLUTIONS DE NOUVELLE ANNÉE

Habitudes qu'il importe de prendre afin de conserver sa santé.

L'année nouvelle nous fournit, une fois de plus, l'occasion de prendre des résolutions, d'adopter des habitudes nouvelles et une ligne de conduite sur lesquelles nous pouvons fonder des espérances pour les douze mois à venir. La joie avec laquelle nous saluons la nouvelle année semble bien indiquer que nous ne sommes pas complètement satisfaits de celle qui se termine, et que nous espérons beaucoup de celle qui commence.

Tout le monde sait que durant le mois de janvier, dans tous les magasins, depuis le plus petit jusqu'au plus important, l'on prend le temps qu'il faut pour faire l'évaluation des marchandises et établir le bilan des affaires. Dans le temps où la concurrence était moins grande qu'aujourd'hui, on fermait les portes du magasin pendant ce temps, et on indiquait au public que c'était l'inventaire. Les affaires recommençaient ensuite en neuf.

Pourquoi n'agirait-on pas ainsi dans l'affaire si importante de sa santé? Pourquoi ne pas établir le bilan de son bien le plus précieux par le moyen de l'examen médical périodique? Il nous renseignera sur les erreurs qui auraient pu être commises, nous permettant ainsi de les éviter dans l'avenir.

L'idée que l'on se fait souvent que tant qu'il n'y a pas de douleur ou de malaise il n'y a pas de maladie est fautive. En effet, on sait que certaines affections graves peuvent avoir un début insidieux, la douleur ne se faisant sentir que très tard. L'examen médical périodique permet au médecin de faire le diagnostic précoce de la maladie. Ainsi, les maladies de coeur, l'artériosclérose, et le mal de Bright sont autant d'affections qui, diagnostiquées à temps, peuvent être traitées avec avantage par un régime alimentaire approprié et une règle de vie convenable. Au contraire, si ces maladies ne sont découvertes qu'après qu'on en ressent les effets, elles seront beaucoup plus difficiles à guérir et souvent feront des victimes.

Au début de cette année nouvelle prenons tous la résolution d'aller consulter notre médecin! Établissons le bilan de notre santé comme celui de nos affaires!

LE SUPPLICE DU BOURREAU

Nouvelle-Orléans, 3. — Henry Meyer, le bourreau officiel de l'Etat de la Louisiane, est dangereusement malade à la prison de cette ville. C'est dans cette même prison qu'il a présidé depuis quelques années à l'exécution de plus de 50 condamnés.

Les médecins cherchent à faire la diagnose de sa maladie. Meyer se plaint que depuis quelque temps il a des "visions". Il a souvent des crises de délire, alors qu'il implore les médecins d'écartier les spectres qui se présentent à ses yeux. "Faites-les disparaître", crie-t-il des spectres, "ils vont me tuer".

L'autre jour Meyer avait fait les préparatifs nécessaires afin de pendre Kenneth Neu, un jeune Beau Brummel convaincu de meurtre. Mais au lieu de pousser la trappe qui allait précipiter le don juan dans l'éternité, il s'affaissa soudain en déclarant qu'il souffrait d'une maladie de coeur. Depuis ce temps le bourreau a le délire et ses victimes, comme le spectre de Macbeth, reviennent à hanter. Il y a quelques années, il pendit six hommes l'un après l'autre. Une autre fois, il en pendit quatre le même jour.

LA REPRISSE DES CLINIQUES

Au Dispensaire dans la paroisse de Christ-Roi et dans la paroisse de Notre-Dame du Rosaire.

Les cliniques de l'Unité Sanitaire et du Dispensaire reprendront dans la paroisse du Christ-Roi le 8 janvier, au Dispensaire et à la Salle Paroissiale des Dominicains le 9 de janvier, pour se continuer durant l'année 1935 comme par le passé.

RÉSOLUTIONS DE NOUVELLE ANNÉE

Habitudes qu'il importe de prendre afin de conserver sa santé.

L'année nouvelle nous fournit, une fois de plus, l'occasion de prendre des résolutions, d'adopter des habitudes nouvelles et une ligne de conduite sur lesquelles nous pouvons fonder des espérances pour les douze mois à venir. La joie avec laquelle nous saluons la nouvelle année semble bien indiquer que nous ne sommes pas complètement satisfaits de celle qui se termine, et que nous espérons beaucoup de celle qui commence.

Tout le monde sait que durant le mois de janvier, dans tous les magasins, depuis le plus petit jusqu'au plus important, l'on prend le temps qu'il faut pour faire l'évaluation des marchandises et établir le bilan des affaires. Dans le temps où la concurrence était moins grande qu'aujourd'hui, on fermait les portes du magasin pendant ce temps, et on indiquait au public que c'était l'inventaire. Les affaires recommençaient ensuite en neuf.

Pourquoi n'agirait-on pas ainsi dans l'affaire si importante de sa santé? Pourquoi ne pas établir le bilan de son bien le plus précieux par le moyen de l'examen médical périodique? Il nous renseignera sur les erreurs qui auraient pu être commises, nous permettant ainsi de les éviter dans l'avenir.

L'idée que l'on se fait souvent que tant qu'il n'y a pas de douleur ou de malaise il n'y a pas de maladie est fautive. En effet, on sait que certaines affections graves peuvent avoir un début insidieux, la douleur ne se faisant sentir que très tard. L'examen médical périodique permet au médecin de faire le diagnostic précoce de la maladie. Ainsi, les maladies de coeur, l'artériosclérose, et le mal de Bright sont autant d'affections qui, diagnostiquées à temps, peuvent être traitées avec avantage par un régime alimentaire approprié et une règle de vie convenable. Au contraire, si ces maladies ne sont découvertes qu'après qu'on en ressent les effets, elles seront beaucoup plus difficiles à guérir et souvent feront des victimes.

Au début de cette année nouvelle prenons tous la résolution d'aller consulter notre médecin! Établissons le bilan de notre santé comme celui de nos affaires!

ST-GUILAUME D'UPTON

Alma Hamel qui a subi une opération à l'hôpital St-Charles de St-Hyacinthe est revenue dans sa famille. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

De passage à St-Guilherme à l'occasion de Noël Mlles Marie-Pauline et Françoise Comeau de Montréal, Yvette de Farnham chez leur grand-mère Mme Victor Dessert, M. Lucien Viens de Montréal chez son père M. Philippe Viens, M. et Mme René Feiland leur fille de Drummondville chez M. Louis Cartier, Mlles Fernande et Gabrielle Lussier de Montréal chez M. Victor Lussier, MM. Paul Desrosiers, Dionis Tailon, Pierre Arpin de Drummondville chez leurs parents, Mlles Fleur Ange et Marie Blanche Michaud institutrice à St-Hilaire dans leur famille, Mlle Jacqueline Dubuque est allée passer ses vacances du Jour de l'An dans sa famille à Montréal.

Le Club de hockey St-Guilherme recevait à Noël les St-Hyacinthe. La victoire est demeurée aux mains de l'équipe locale par un score de huit à un.

SAINT-CESAIRE

Ces jours derniers en l'église paroissiale de Saint-Césaire ont eu lieu les funérailles de Madame Aurélie Grisé, née Blanche Viens, décédée à l'hôpital de Saint-Hyacinthe à l'âge de 51 ans.

La levée du corps fut faite par M. le curé V. Lincourt qui chanta aussi le service assisté comme d'habitude et sous-diacre des RR. Pères Barbeau et Leblanc, c. s. c.

A l'orgue tenu par Mlle M. Beaudry, la chorale paroissiale à laquelle se joignit une partie de la chorale du collège, fit entendre une messe harmonieuse; les soli furent chantés par M. l'abbé Bourgeault, vicaire et M. Fabien Auclair.

Outre son époux, Mme Grisé laisse pour la regretter, ses filles: Mlles Simone, Adrienne et Rita; ses fils: Charles-André et Roger, du toit paternel; Mme Arsène Giroux (Rachel) Mme Sarto Gingras (Noëlle), Mme L. J. Larue, (Sylvia) de Montréal; deux petites-filles: Thérèse et Lise Giroux; sa mère: Mme André Viens; ses sœurs: Mmes Florian Ravegnelle (Marie-Louise), Emilie Beaugregard (Evan-géline); ses frères: Donat, Joseph, Oudéric et Philippe; ses belles-sœurs: Mmes Donat, Joseph et Philippe Viens, Henri, Léon et Léopold Grisé; ses gendres: MM. Arsène Giroux, Sarto Gingras et Dr L. J. Larue; ses beaux-frères: MM. Florian Ravegnelle, de Marieville, Emile Beaugregard, de St-Hyacinthe, Omer Larose, de Sutton, Henri, Léon et Léopold Grisé de cette localité, V. Langelier, de Holyoke, Mass., et un grand nombre d'autres parents et amis.

Le deuil était conduit par MM. Joseph et Oudéric Viens, frères de la défunte. Les porteurs furent MM. J. Léon Gagnon, P. J. F. Noël, notaire, Henri Phaneuf, Ephrem Leroux, Zénon Poirier, L. A. Fontaine.

Le convoi funèbre est parti de sa demeure pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière local. Dans l'assistance on remarquait une représentation des communautés et de toutes les familles de la paroisse, des étrangers venus des places voisines, des parents et des amis éloignés parmi lesquels: Mme F. Ouellette, M. Victor Lan-

LOGEMENTS A LOUER FINIS EN NEUF, 11 PIECES S'adresser au bureau LE CLAIRON 173 Blvd Girouard, Tél. 143

LA MONTREAL LIGHT A REFUSE LE COURANT

Montréal. — La M. L. H. & Power Consolidated a refusé de fournir gratuitement le courant électrique pour l'éclairage des patinoires municipales, a déclaré M. l'échevin J.-M. Savignac, président du Comité exécutif. La Ville a trouvé les moyens d'installer les patinoires, mais elle n'a pas d'argent pour les éclairer.

TERRE A VENDRE

La Succession de Mme Ferdinand Valcourt du 3e Rang de St-Simon de Bagot, annonce que la terre de la défunte sera à vendre à l'enchère. Cette terre mesure 3 arpents par 30 de hauteur; est bien planché et en bon état. Aussi acres de culture, vaches d'hiver et d'été, vaches, chevaux, porceaux, volailles, foin, grain paille; ameublement de maison, etc. Le tout sera vendu sans réserve le 28 janvier 1935.

UNE BATAILLE

ROME, 3. — Une nouvelle d'Addis Ababa mandant que les forces italiennes et éthiopiennes se sont de nouveau battues sur la frontière qui sépare le Somaliland italien et l'empire africain, n'a pas pu être confirmée dans les cercles officiels de Rome.

LE RECORD DES MARIAGES

Un homme se marie pour la 10ième fois à 53 ans.

Bello Horizonte, Brésil, 3. — Democlio Pires commence à prendre l'habitude d'être nouveau marié. On le serait à moins. A l'âge de 53 ans, il se mariait pour la dixième fois, et cette fois avec une jeune fille de 23 ans afin qu'elle ait plus de chances de lui survivre.

La première femme de Pires vécut sept ans. Aucune des autres ne vécut plus de deux ans. Les uns moururent de la fièvre, d'autres en mettant leur premier-né au monde.

ST-GUILAUME D'UPTON

Alma Hamel qui a subi une opération à l'hôpital St-Charles de St-Hyacinthe est revenue dans sa famille. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

De passage à St-Guilherme à l'occasion de Noël Mlles Marie-Pauline et Françoise Comeau de Montréal, Yvette de Farnham chez leur grand-mère Mme Victor Dessert, M. Lucien Viens de Montréal chez son père M. Philippe Viens, M. et Mme René Feiland leur fille de Drummondville chez M. Louis Cartier, Mlles Fernande et Gabrielle Lussier de Montréal chez M. Victor Lussier, MM. Paul Desrosiers, Dionis Tailon, Pierre Arpin de Drummondville chez leurs parents, Mlles Fleur Ange et Marie Blanche Michaud institutrice à St-Hilaire dans leur famille, Mlle Jacqueline Dubuque est allée passer ses vacances du Jour de l'An dans sa famille à Montréal.

Le Club de hockey St-Guilherme recevait à Noël les St-Hyacinthe. La victoire est demeurée aux mains de l'équipe locale par un score de huit à un.

SAINT-CESAIRE

Ces jours derniers en l'église paroissiale de Saint-Césaire ont eu lieu les funérailles de Madame Aurélie Grisé, née Blanche Viens, décédée à l'hôpital de Saint-Hyacinthe à l'âge de 51 ans.

La levée du corps fut faite par M. le curé V. Lincourt qui chanta aussi le service assisté comme d'habitude et sous-diacre des RR. Pères Barbeau et Leblanc, c. s. c.

A l'orgue tenu par Mlle M. Beaudry, la chorale paroissiale à laquelle se joignit une partie de la chorale du collège, fit entendre une messe harmonieuse; les soli furent chantés par M. l'abbé Bourgeault, vicaire et M. Fabien Auclair.

Outre son époux, Mme Grisé laisse pour la regretter, ses filles: Mlles Simone, Adrienne et Rita; ses fils: Charles-André et Roger, du toit paternel; Mme Arsène Giroux (Rachel) Mme Sarto Gingras (Noëlle), Mme L. J. Larue, (Sylvia) de Montréal; deux petites-filles: Thérèse et Lise Giroux; sa mère: Mme André Viens; ses sœurs: Mmes Florian Ravegnelle (Marie-Louise), Emilie Beaugregard (Evan-géline); ses frères: Donat, Joseph, Oudéric et Philippe; ses belles-sœurs: Mmes Donat, Joseph et Philippe Viens, Henri, Léon et Léopold Grisé; ses gendres: MM. Arsène Giroux, Sarto Gingras et Dr L. J. Larue; ses beaux-frères: MM. Florian Ravegnelle, de Marieville, Emile Beaugregard, de St-Hyacinthe, Omer Larose, de Sutton, Henri, Léon et Léopold Grisé de cette localité, V. Langelier, de Holyoke, Mass., et un grand nombre d'autres parents et amis.

Le deuil était conduit par MM. Joseph et Oudéric Viens, frères de la défunte. Les porteurs furent MM. J. Léon Gagnon, P. J. F. Noël, notaire, Henri Phaneuf, Ephrem Leroux, Zénon Poirier, L. A. Fontaine.

Le convoi funèbre est parti de sa demeure pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière local. Dans l'assistance on remarquait une représentation des communautés et de toutes les familles de la paroisse, des étrangers venus des places voisines, des parents et des amis éloignés parmi lesquels: Mme F. Ouellette, M. Victor Lan-

LA MONTREAL LIGHT A REFUSE LE COURANT

Montréal. — La M. L. H. & Power Consolidated a refusé de fournir gratuitement le courant électrique pour l'éclairage des patinoires municipales, a déclaré M. l'échevin J.-M. Savignac, président du Comité exécutif. La Ville a trouvé les moyens d'installer les patinoires, mais elle n'a pas d'argent pour les éclairer.

COLONNES AGRICOLES

FIN D'UNE AUTRE ANNEE DE PROGRES

LES ÉLEVEURS DE BOVINS CANADIENS SE SONT DISTINGUÉS. — MAGNIFIQUE RECORD ÉTABLI PAR LA VACHE DE M. LÉON BOUCHER, DE JOLIETTE.

L'année 1934 a été féconde en succès pour nos éleveurs de "Canadiennes". Elle éclipse à plusieurs points de vue l'année 1933, au cours de laquelle nos éleveurs avaient pourtant obtenu des succès sans précédents.

Le nombre d'enregistrements est notablement supérieur à celui de l'année 1933. Environ 1100 veaux Canadiens ont obtenu leur inscription au livre généalogique de la race. Quatre-vingt-cinq taureaux Canadiens ont été inscrits au Livre des taureaux d'élite.

Les transferts qui indiquent le nombre de sujets vendus, c'est-à-dire la demande, la popularité d'une race, la préférence qu'on lui accorde, ont aussi augmenté. Leur nombre pour l'année 1934, comme celui de l'année 1933, est de beaucoup supérieur à celui des années précédentes.

Aux expositions tenues dans la province de Québec en 1934, c'est incontestablement la race bovine Canadienne qui a manifesté le plus de progrès et qui a obtenu le plus de succès.

Un bon nombre d'éleveurs ont soumis leurs vaches au Contrôle Officiel du Livre d'Or et plusieurs records de production établis au cours des années précédentes ont été surpassés au cours de l'année 1934, ce qui signifie que les années difficiles que nous traversons n'affectent pas la production de nos vaches Canadiennes.

L'espace nous manquant pour publier ici la liste des nouveaux records de production établis par des vaches Canadiennes, nous ne ferons mention pour aujourd'hui que du magnifique record établi dernièrement par la vache "JULIENNE GAGNANTE-1F" No 10484, propriété de M. Léon Boucher de Joliette, Qué. qui vient justement de terminer sa quatrième période de lactation. Cette vache, qui n'est âgée que de 6 ans, commença sa 1ère période de lactation à l'âge de 23 mois. Depuis ce temps elle a produit un veau annuellement et son propriétaire l'a inscrite quatre fois au contrôle, 1139 lbs de lait et 2,757 lbs de gras; ceci équivaut à une production de près de 80,000 lbs.

VALEUR DES RENDEMENTS DE LA GRANDE CULTURE

ON NOTE EN 1934 UN RELÈVEMENT MARQUÉ DE LA VALEUR ESTIMATIVE PAR RAPPORT À 1933. — CHIFFRES DU BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE.

Ottawa, 3. — Figurent dans le bulletin publié ce jour par le Bureau Fédéral de la Statistique les estimations provisoires relatives à la valeur des rendements de la grande culture en 1934 en juxtaposition aux données de 1932 et 1933. Les valeurs par unité assignées à chaque récolte représentent la moyenne des prix payés aux cultivateurs sur les lieux de la production jusqu'à la fin de novembre; le calcul a été fait par le Bureau en collaboration avec les départements provinciaux de l'Agriculture. Les estimations du Bureau ont pour base les données figurant dans les questionnaires mensuels telles que fournies par les producteurs. A noter que les dites estimations sont assujetties à révision et que les valeurs pour bon nombre de récoltes (grains divers, navets, fourrages, maïs, etc.) ne se rapportent pas aux ventes effectives mais plutôt à la valeur estimative des produits consommés principalement dans la ferme.

La hausse notable des prix et le léger accroissement des rendements ont eu pour effet un relèvement marqué de la valeur estimative des grandes cultures par rapport à 1933. La plus forte augmentation en valeur se répartit entre les grains et les fourrages. Toutefois, toutefois, une baisse notable a été constatée pour les pommes de terre et un fléchissement moins considérable pour les betteraves sucrières. Si les prix se maintiennent aux niveaux actuels durant le reste de la saison de vente, la valeur des produits de la grande culture dépassera en 1934 celle de toute autre année écoulée depuis 1930, ce qui contribuera grandement au relèvement agricole. Figurent ci-après les valeurs estimatives de la production des grandes cultures depuis 1930:

Table with 2 columns: Year (1930-1934) and Value (\$ millions). Values range from \$62,040,900 in 1930 to \$536,498,600 in 1934.

L'IMPORTANCE DE L'ESSAI DU GRAS DE BEURRE

CHOSSES QU'IL FAUT FAIRE POUR SAVOIR SI LES PROCÉDÉS D'ÉLEVAGE ET D'ALIMENTATION DONNENT DE BONS RÉSULTATS. — NOTES DES FERMES EXPÉRIMENTALES.

Il y a, dans presque tous les troupeaux, des vaches dont le lait est pauvre en matière grasse, et comme le prix du lait est généralement basé sur la quantité de matière grasse qu'il renferme, les cultivateurs auraient tout intérêt à découvrir ces vaches et à s'en débarrasser sans tarder, car les prix du foin et du grain sont plutôt élevés aujourd'hui par comparaison aux prix des produits laitiers; le moment actuel serait très bien choisi pour opérer cette sélection et cette réforme.

Dans la sélection des vaches comme dans celle des volailles les principes sont les mêmes, et les laitiers et les aviculteurs qui cherchent à mettre leurs troupeaux et leurs basses-cours sur une bonne base de rapport doivent s'y prendre de la même façon. Lorsque les aviculteurs parlent d'une poule qui rapporte, ils veulent dire une poule qui pond non seulement beaucoup d'œufs mais des œufs qui sont assez gros pour être mis dans les catégories supérieures et se vendre aux plus hauts prix du marché. Lorsque les laitiers parlent d'une bonne vache, ils songent non seulement à la quantité de lait que donne cette vache mais aussi à la quantité de gras de beurre que renferme ce lait.

Une poule pondant un grand nombre de petits œufs peut être comparée à une vache donnant une pleine chaudière de lait, mais du lait pauvre en matière grasse.

Que vous gardiez des vaches ou des poules, il y a certaines choses que vous devez faire pour voir si vos procédés d'élevage et d'alimentation donnent de bons résultats. Le laitier se sert de la balance et de l'appareil babeok pour connaître exactement ce que son troupeau produit. De même, l'éleveur de volailles emploie le nid-trappe, la balance et la mireuse.

Tous deux ont intérêt à connaître la production exacte de chaque bête du troupeau ou de chaque volaille de la basse-cour et ils devraient chercher à augmenter cette production par les moyens dont ils disposent. Dans bien des cas, sans doute, on peut stimuler la production par une bonne alimentation; au moyen de rations bien équilibrées et de bons soins on peut obtenir plus d'œufs et plus de lait, mais il est douteux que l'on puisse augmenter le pourcentage de gras de beurre ou la grosseur des œufs au moyen de la nourriture et des bons soins.

Il n'y a guère en effet qu'un seul moyen de relever la proportion de gras de beurre dans le lait ou la quantité de lait produite par un troupeau: c'est l'emploi d'un bon reproducteur, issu lui-même de vaches qui donnaient beaucoup de lait riche. Quand vous achetez un taureau de service, renseignez-vous donc sur les qualités lactières de sa mère et de ses grands-mères, ces considérations ont autant d'importance que la conformation et le type de l'animal.

Le prix de l'or à Londres est aujourd'hui de \$34.80 l'once. Ce prix est basé sur une valeur de \$4.94 1-8 pour la livre sterling.

LA CULTURE EN MÉLANGE Bonnes variétés de céréales. — Pratique qui offre certains avantages.

La culture de ce que l'on appelle communément le grain mélangé ou les mélanges de grains est depuis longtemps une pratique agricole bien établie. Cette pratique offre certaines avantages et mérite d'être encouragée, sauf sur les fermes qui cultivent du grain pour la vente, car le grain mélangé se vend généralement difficilement.

Les bons mélanges donnent généralement une quantité un peu plus forte d'éléments nutritifs par acre que les espèces de grains séparées; ils fournissent également une garantie de succès en ce sens que certaines saisons favorisent une variété de grain plus qu'une autre, et lorsque les grains sont semés en combinaison la saison, quelle qu'elle soit, peut favoriser la pousse d'un moins un des aliments du mélange.

Le choix des variétés pour le mélange devrait se régler sur les qualités suivantes: variétés d'un bon rapport, bien adaptées à la localité où elles doivent être cultivées, et surtout qui mûrissent autant que possible au même moment.

A la Ferme expérimentale fédérale de Nappan, N.-E., on a constaté qu'en général l'avoine et l'orge semées ensemble rapportent mieux que lorsqu'on y ajoute du blé; cependant, le blé relève la valeur alimentaire de la récolte et comme il a une paille plus raide il peut aussi empêcher la verse.

Les mélanges recommandés sont les suivants: avoine Bannière, 2 boisseaux et orge Charlottetown No. 80, 1 boisseau, orge Bannière 1 1/2 boisseaux, orge Charlottetown No. 80, 3/4 boisseau et blé Victoria, 7/8 boisseau. L'avoine Huiron conviendrait tout aussi bien dans les mélanges qui précèdent car elle mûrit en même temps que la Bannière.

S'il fallait un mélange qui mûrisse de bonne heure, on pourrait employer l'avoine Pluie d'Or (Gold Rain), l'orge O. A. C. No. 21 et le blé Garnet dans les mêmes proportions que celles que nous venons d'indiquer. L'avoine Pluie d'Or est un peu plus tardive que l'orge ou le blé, mais pas assez pour faire une différence importante.

Table with 2 columns: Region and Value (\$). Values range from \$12,643,000 in Britanique to \$6,737,000 in Colombie.

LE CHOMAGE ET LE SECOURS DIRECT

(Suite de la page 2)

rembourser les 2/3 des dépenses faites par la Cité pour le Secours, refusèrent de faire les remboursements en question avant qu'une audition complète des livres et des comptes des associations distributrices soit faite.

A venir jusqu'à cette époque, c'est-à-dire vers le 6 juillet 1933, la ville adressait ses comptes en "bloc" aux gouvernements qui payaient sans auditer les comptes, mais aussitôt que la vérification commença, les paiements furent arrêtés.

Conséquemment, après une étude sérieuse de la situation, le Conseil Exécutif de la Cité de Montréal passa une résolution en date du 7 août 1933, nommant les membres de la présente commission.

Les pouvoirs de cette Commission devant être établis plus tard.

A sa première réunion, la Commission demanda par résolution aux Autorités de la Cité de définir clairement les pouvoirs et les devoirs de la dite Commission et comme pouvoir préalable, la Commission demanda et obtint de l'exécutif de Montréal:

a) que le personnel de la Commission des Secours directs et de la Commission Echevinale du Chômage soit entièrement sous la juridiction de la Commission du Chômage.

b) que la Commission du Chômage soit autorisée de nommer et de contrôler tous les employés nécessaires à son organisation.

Plus tard ces pouvoirs furent étendus comme suit:

1° La Commission aura contrôle entier de la distribution des Secours Directs aux chômeurs nécessiteux de Montréal et le placement des chômeurs sur tous les travaux exécutés par la Cité comme travaux de Chômage.

2° Et que la Commission dans l'exercice de ses fonctions agisse comme mandataire de la Cité de Montréal et distribue les argentés reçus de la Cité pour cette fin au fur et à mesure que nécessaire.

Vous voyez d'ici le travail gigantesque qu'avait à entreprendre la Commission du chômage dès le début. Il y avait au delà de 40,000 familles sur le secours direct, représentant environ 200,000 personnes et il en coûtait \$1,300,000.00 par mois à la Cité.

La Commission hérita du Département d'Enregistrement des Chômeurs de la Cité de Montréal, mais après une enquête assez approfondie, la Commission découvrit que les records et renseignements de ce bureau étaient absolument incomplets, et que de plus, il y avait écart considérable dans les secours accordés et qu'il était impossible de permettre aux Sociétés qui avaient jusque là fait la distribution des secours à même les argentés de la Cité de Montréal de continuer, nous ne pouvions pas co-ordonner suffisamment leurs organisations pour pouvoir enrayer le coulage considérable qui se faisait, soit en donnant en double à certaines personnes, ou soit en accordant du secours à un nombre considérable de familles qui n'en avaient nullement besoin ou nullement le droit.

La Commission compléta son organisation primitive à la hâte en travaillant jour et nuit et même le dimanche, et au début de novembre, après avertissement donné en septembre, la Commission commença la distribution elle-même à ceux qui avaient été assistés jusqu'alors par la Société St-Vincent de Paul et au premier de décembre, pour ceux qui avaient été assistés par les sociétés juives, protestantes et catholiques-anglaises.

Ce changement ne s'effectua pas sans beaucoup de friction entre ceux qui s'étaient occupés jusqu'alors de la distribution des Secours et il est tout naturel, considérant la nature humaine, que l'on ne se voit pas difficilement remplacé par d'autres, sans en ressentir son orgueil blessé, mais je dois dire que dans la grande majorité des cas, nous avons eu l'entier appui et l'assistance des membres dirigeants de ces sociétés, après les avoir convaincus que nous leur enlevions un fardeau considérable et qu'il leur restait encore l'exercice de la charité privée, sphère assez considérable pour leur permettre d'exercer toute leur activité.

Au préalable, avant d'avoir commencé la distribution des secours elle-même, la Commission soumit aux autorités de Montréal, d'Ottawa et de Québec, une échelle de secours pour la nourriture, le vêtement, le chauffage et l'abri; les seules choses pour lesquelles les Gouvernements s'étaient engagés à fournir à chacun, et après discussion entre les différentes autorités, une échelle d'allocation fut établie pour tout le monde sans distinction de langue, de religion et d'état civil.

La Commission commença la distribution de ses secours au moyen de "BONS" mais nous nous aperçûmes bientôt que la distribution par bons demandait un travail extraordinaire et au delà de toute proportion. Après beaucoup d'argumentation, il fut décidé que la distribution devait être faite au moyen d'un "CHEQUE", qui couvrirait l'allocation du chômage pour la nourriture, le vêtement, le chauffage et un autre chèque pour l'abri ou logement au propriétaire du dit abri ou logement.

Me serait-il permis d'ouvrir une parenthèse et de donner une explication motivant les avantages du "CHEQUE" de secours ou "Secours en argent", au lieu du secours en "Effets" ou au moyen de "BONS". La distribution en "Effet" pour une ville comme Montréal, ne pouvait pas se faire d'une façon pratique, car ceci aurait entraîné la ruine de tous les petits marchands dans la moitié des quartiers de la Cité de Montréal, car il y avait plusieurs paroisses ou la moitié des citoyens étaient secourus et par conséquent s'il y avait eu un dépôt central pour le ravitaillement, les marchands auraient perdu leur clientèle et par conséquent auraient été obligés de fermer boutique et nous aurions eu autant de chômeurs additionnels.

- Quant aux "bons" il fallait distribuer à la même personne: 1 bon pour l'épicerie; 1 " " la viande; 1 " " le lait; 1 " " le pain; 1 " " l'abri; 1 " " le chauffage

Et ce, chaque semaine.

Ce qui veut dire qu'avec 42,000 familles à secourir, il nous fallait émettre chaque semaine 252,000 bons ou coupons, ce qui fait, en comptant 43 semaines par mois, 1,092,000 bons.

Avec le chèque, pour le même nombre de familles, nous n'avons qu'à émettre 192,000 chèques par mois; si vous prenez note que la Cité de Montréal doit seule supporter le coût de l'administration et de la distribution des secours directs, vous voyez d'ici la différence dans le coût de l'impression, de l'émission, de la distribution, de la comptabilité et de la vérification des deux systèmes.

De plus, avec le système de "Bons", la personne secourue, recevait, par exemple pour une famille de 5 personnes: 1 coupon de \$2.25 pour la nourriture; 1 " " 1.55 " le vêtement; 1 " " .95 " le lait; 1 " " .60 " pain,

et ainsi de suite.

Cette famille aime ou n'aime pas, ou que sa santé ou ses habitudes lui permettent ou ne lui permettent pas ou que l'âge des enfants diffère, ils étaient obligés chaque semaine de manger la même quantité d'épicerie, de viande, de pain et boire la même quantité de lait.

Tandis qu'avec le "chèque", les secourus peuvent acheter ce qu'ils aiment le mieux ou ce qui convient le mieux à leur santé ou à leur condition ou habitudes de vie ou à leur âge, pour leur nourriture.

Avec le "coupon", le secouru était obligé d'acheter dans bien des cas, de marchands favorisés, parce que tous les marchands ne voulaient pas vendre à ceux qui payaient avec des coupons à cause des longs délais qui devaient s'écouler entre la vente et le remboursement des coupons par la Cité et les

A l'Occasion des Fêtes

VOTRE COMPAGNIE S'EMPRESSE DE SOUHAITER A TOUS, SES MEILLEURS VOEUX DE BONHEUR, DE SANTE ET DE SUCCES.

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

BIBLIOTHÈQUE DE L'APICULTEUR

Les livres sur l'apiculture sont nombreux et il en est qu'il importe de connaître.

Les abeilles sont maintenant confortablement emballées dans leurs quartiers d'hiver elles n'exigeront plus d'attention avant le printemps prochain et l'apiculteur a maintenant bien des loisirs qu'il peut consacrer à d'autres occupations. Il pourra passer ces loisirs utilement et agréablement en lisant un ou plusieurs de nombreux journaux, bulletins ou ouvrages sur l'apiculture que l'on trouve maintenant à prix raisonnables. On dit "Par savoir, vient avoir" et ce diton s'applique tout spécialement à l'apiculture, car celui qui est le mieux au courant des moeurs des abeilles est aussi celui qui a les meilleures chances de réussir dans son industrie, et l'un des meilleurs moyens d'acquies ces connaissances nécessaires est la lecture. L'apiculteur qui n'a pas encore commencé à se monter une bibliothèque fera bien de s'y mettre sans retard. Du reste, cette bibliothèque ne lui coûtera pas grand-chose. Il serait impossible d'énumérer ici tous les livres qui existent sur l'apiculture mais nous pourrions en mentionner un ou deux, et le Service de l'apiculture à la Ferme expérimentale centrale, Ottawa, fournira une liste complète à ceux qui le désirent.

La bibliothèque de tout apiculteur devrait contenir un exemplaire de "ABC et XYZ de Bee Culture" qui est le livre le plus complet qui existe sur l'apiculture. Une nouvelle édition de ce livre doit paraître au commencement de 1935.

Deux autres livres excellents sont "The Hive and the Honey Bee" par Langstroth et "Dadant and 'Beekeeping'" par Phil-Lins. Un très bon livre pour le débutant est "Starting Right with Bees". Ceux qui s'intéressent à l'élevage des reines, l'anatomie des abeilles, etc., n'ont pas été négligés et il existe de bons livres sur ces sujets. Il se publie aussi au Canada deux bons journaux mensuels "The Canadian Bee Journal" et "L'Abcille et l'Érable"; deux autres bons journaux étrangers qui sont aussi très répandus au Canada sont "The American Bee Journal" et "Gleaning in Bee Culture".

Le Ministère fédéral et quelques-uns des ministères provinciaux de l'agriculture ont publié des bulletins sur les différentes phases de l'apiculture que l'on peut obtenir en s'adressant à ces ministères. Quant aux livres que nous venons de mentionner on peut se les procurer en s'adressant à tout marchand de fournitures de rucher au Canada. Pour tous autres renseignements à ce sujet s'adresser au Service de l'Apiculture, Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

—Un miroir ne trompe que ceux qui veulent être trompés.

Prix Réduits

LES ROIS, 6 JANVIER

Entre les stations de QUEBEC ET OTTAWA

OTTAWA LA REINE WALTHAM MANIWAKI DE BEAUJEU COTEAU et à l'EST

PRIX DU PASSAGE SIMPLE PLUS 25% POUR ALLER ET RETOUR

Valable pour aller sur n'importe quel train à partir de midi, vendredi, 4 janv., jusqu'à 2.00 p. m., dim., 6 janv. 1935.

RETOUR: Valable pour partir pas plus tard que minuit, lundi, 7 janv. 1935.

Renseignements supplémentaires de tout agent.

PACIFIQUE CANADIEN



HOSPITALITÉ Canadienne Française Vous y gagnez A LOGER en LA SALLE HOTEL de LA SALLE DRUMMOND ET STÉ CATHERINE MONTRÉAL

LE DIVORCE

(Suite de la page 3)

dorais l'un et l'autre — mais séparément. Et la famille, ce qu'on appelle la famille, je ne sais pas ce que c'est.

Je connais un petit garçon dont les parents ont divorcé quand il était encore au berceau. Elevé par son père, mais conduit chez sa mère deux fois par semaine, il a grandi sans rien savoir, sans rien comprendre, et, tout dernièrement, sa mère lui ayant dit en le regardant dans les yeux: —Ce que tu peux déjà ressembler à ton père, toi! L'enfant, surpris, ému, s'est écrié: —Tu connais donc papa?

Est-il assez flagrant, le mensonge qui entoure cette vie d'enfant? Mensonge de divorce, dont pâtissent, sans le savoir, d'innocentes victimes... c'est de la bouche de leurs enfants que sort la plus éloquent condamnation des parents divorcés.

—Peuple de France.

—Je vous dis: j'étais si désespéré de voir écarter ma demande en mariage, que je voulais me jeter par la fenêtre!

—Et qu'est-ce qui vous a retenu?

—La hauteur!

LE CHOMAGE ET LE SECOURS DIRECT

(Suite de la page 6)

Gouvernements. Dans certains cas, des marchands chargeaient plus cher pour leurs marchandises ou diminuaient sur la quantité ou la qualité, afin de se rembourser des escomptes qu'ils devaient consentir en attendant le remboursement de leurs créances.

Avec le "chèque", les familles achètent où elles veulent, de n'importe quel marchand, au marché, de leurs parents à la campagne ou enfin de toutes autres personnes et dans les endroits où elles peuvent se procurer à meilleur marché et en plus grande quantité ce qui leur est nécessaire pour leur nourriture, leur vêtement ou leur chauffage ou toutes autres choses nécessaires à leur existence.

Avec le "coupon", le chômeur entrait dans un magasin pour acheter quelque chose, il était immédiatement reconnu comme un chômeur assisté lorsqu'il présentait son coupon. Il me semble qu'il est assez humiliant d'être secouru par l'état, sans qu'il soit obligé d'être humilié devant tout le monde.

Avec le "chèque", les secours sont sur le même pied d'égalité et traités comme tout autre individu quel que soit l'endroit où il se présente pour acheter quelque chose, avec les moyens que l'état veut bien mettre à sa disposition. Il ne paye pas plus cher, n'a pas une quantité moindre ou une qualité inférieure que n'importe quel autre client de l'établissement où il se présente pour acheter.

D'aucuns me diront qu'avec le chèque, il est plus facile de se procurer des choses autres que ce qui est absolument nécessaire à la vie: de la boisson, du tabac ou des objets de luxe, tandis qu'avec le "coupon" on ne pouvait pas. A cela je répondrais que du premier novembre au premier avril, nous avons émis environ 1,000,000 de chèques et que jusqu'alors nous avons reçu pas plus de 50 plaintes des dépendants de familles, dont le chef avait gaspillé le produit de son chèque de secours et que dans tous les cas, nous avons changé le nom du bénéficiaire sur le chèque et nous l'avons fait payable à l'épouse ou à toute autre personne autorisée à cette fin pour prendre soin des enfants ou des autres membres de la famille.

Cependant j'ajouterais, qu'avec le coupon, il n'y avait pas plus de protection pour les dépendants des secours qu'avec le chèque, parce que dans maintes occasions, les coupons étaient échangés pour de la boisson, du tabac ou des objets de luxe et que même certains usuriers faisaient un commerce de ces coupons en achetant à vil prix les coupons émis. Par conséquent il n'y avait pas plus de protection dans un cas que dans l'autre.

Vous voyez d'ici que le système de chèque a été tout à l'avantage des gouvernements et de la Cité de Montréal, au point de vue administration, de vérification et de comptabilité. Il est aussi tout à l'avantage du chômeur assisté qui ne s'est jamais plaint depuis ce temps là, du fait que nous ayons remplacé les coupons par le chèque, mais qu'au contraire nous avons reçu que des félicitations à ce sujet et je défie qui que ce soit, de me prouver qu'il n'y a pas tout avantage à administrer le secours direct par "CHEQUE" plutôt qu'en espèces ou en "COUPONS", remboursables dans beaucoup des cas aux calendes grecques ou du moins après 5, 6, 8, et 10 mois de leur émission.

Dès le début de notre Commission, tout le personnel requis à l'exception de quelques chefs de département, fut choisi parmi les chômeurs à collets blancs et je dois vous dire que nous avons eu qu'à nous féliciter du bon travail qu'ils ont accompli par la Commission.

En commençant la distribution des secours, comme je l'ai dit plus haut, au premier novembre pour les Catholiques Canadiens-Français et le premier décembre, pour les autres, nous avons dû commencer par nous baser sur les listes de noms et adresses que nous avaient fournies les différentes sociétés qui s'occupaient alors de la distribution de secours.

Notre grande surprise, nous avons constaté que à des secours, jusqu'alors, avait été enregistré au bureau d'enregistrement de la Cité de Montréal, avait été enquêté par le département d'enquêtes d'alors, avait été refusé, et malgré tout, recevait quand même du secours de ces différentes sociétés.

Un autre à n'était pas enregistré au bureau d'enregistrement municipal, mais était enregistré dans les records des différentes sociétés et recevait du secours. Et pour l'autre à, il n'était enregistré ni au département municipal, ni aux sociétés de secours, mais recevait du secours quand même. Il nous a fallu procéder méthodiquement point par point, faire enregistrer tous ceux qui désiraient avoir du secours et accepter ou refuser ceux qui étaient en droit ou n'étaient pas en droit d'être secourus.

Plus tard, nous avons exigé un nouvel enregistrement sous forme assermentée. Aussitôt que nous avons annoncé que nous exigeons des formules assermentées, plus de 1,000 prétendus chômeurs ne se sont pas présentés, leur chèque d'allocation a par conséquent été enlevé de nos listes. Nous avons établi nos fiches et nous les avons améliorées au fur et à mesure que les personnes se faisaient enregistrer et nous avons maintenant des fiches complètes qui permettent de faire un travail effectif.

Vers le commencement de 1934, nous avons cru que la meilleure manière de trouver si les secours travaillaient et recevaient du secours en même temps ou si leurs enfants ou ceux qui étaient obligés envers eux par la loi dont j'ai parlé au commencement travaillaient, était de se procurer les noms et adresses de tous les salariés à Montréal. A cet effet, nous avons publié dans tous les journaux et dans toutes les langues, à Montréal, une annonce demandant aux employeurs de nous faire parvenir la liste des noms et adresses de leurs employés de coopérer avec nous pour tâcher de purger nos listes des noms de faux chômeurs.

Cette publicité qui nous avait coûté au delà de \$500.00, ne donna pas les résultats attendus, à peine quelques employeurs nous ont fait parvenir leurs listes. Ce que voyant, nous sommes allés à Québec durant la session demander un amendement à la charte de la Cité de Montréal obligeant sous peine d'amende de \$50.00, tous les employeurs de nous adresser dans les 15 jours qui suivraient l'adoption de la loi, la liste des noms et adresses de leurs employés. Cette amende devant être percevable à la Cour du Recorder de Montréal. Je regrette de dire que malgré cela, nous n'avons pas eu la coopération des employeurs et que la Commission devra commencer à sévir contre ceux qui se plaignent que le secours direct coûte trop cher, mais qui font tout ce qu'ils peuvent pour ne pas nous aider et dans bien des circonstances, nous empêchent de diminuer le coût trop excessif du chômage.

Malgré tous les embarras et les embûches rencontrés au cours de notre organisation, nous avons réussi, comme je vous l'ai démontré, à co-ordonner d'une manière efficace et économique la distribution des secours directs. Nous avons réduit considérablement le nombre des secours et comme preuve, au 6 juin 1933 il y avait 43,600 familles de secours à Montréal comprenant 207,000 personnes au coût de \$1,268,000.00 par mois; et au cours de mai 1934, le nombre en était réduit à 38,700 familles comprenant 161,000 personnes au coût de \$928,000.00 par mois, le coût par personne était réduit de \$6.28 à \$5.76.

Nous avons depuis ce temps fermé les refuges qui coûtaient énormément cher et qui servaient en majeure partie à héberger et à nourrir des gens tout récemment arrivés à Montréal qui profitaient de ces refuges pour y trouver leur nourriture et dans bien des cas leur abri.

Cependant quoique nous ayons apporté un palliatif à l'énorme coût des secours directs et que nous ayons réussi à boucher un grand nombre de trous par lesquels s'écoulait l'argent fourni par les Autorités et provenant des taxes payées par tous les citoyens de tout le pays. Je ne considère pas que la Commission ait réussi avec les pouvoirs mis à sa disposition à apporter un remède efficace à la disparition entière du

Chômage où à sa diminution raisonnable. Je considère que sans la coopération de tous les citoyens et surtout ceux de la classe dirigeante de notre société, il est absolument impossible d'espérer que le nombre des secours diminue d'une façon appréciable à Montréal ou même dans tout le pays.

J'ai entendu dire que souvent ceux qui sont sans emploi sont des paresseux et ne veulent pas travailler. Mon année d'expérience à la Commission du Chômage m'a prouvé hors de tout doute, que cette assertion ou cette rumeur que l'on cherche à répandre un peu partout est absolument fautive dans 90% des cas et j'ai dit maintes et maintes fois que s'il y avait 38,000 familles-chômeurs à Montréal, et que si les industriels, les financiers ou les constructeurs, en un mot, tous les employeurs me faisaient la demande de leur procurer 5, 10, 15 ou 20,000 employés dans tous les corps de métier ou dans toutes autres occupations, je garantirais de trouver les employés requis par ces employeurs dans l'espace de huit jours. Je suis encore de la même opinion.

A mon sens, s'il y avait chômage, c'est parce qu'il y a manque de travail et je n'ai pas encore entendu un seul employeur se plaindre que sa production était retardée dans sa manufacture ou ses travaux de construction retardés faite de trouver les ouvriers nécessaires pour accomplir le travail. Donc s'il y a trop de travailleurs pour la quantité de travail à accomplir, il n'y a qu'une chose à faire; c'est de diminuer les heures de travail, tant au point de vue manuel que clérical, entre tous les employés disponibles et ce, sans toutefois diminuer les salaires que ces ouvriers reçoivent chaque semaine pour le travail effectué malgré que les heures de travail aient été réduites.

Il ne faut pas oublier et surtout ceux qui possèdent les grandes industries et les grands financiers, que 90% de la population se compose de salariés et que ceux-ci forment la grosse masse des consommateurs et que de plus, sur ce nombre, 90% dépendent au jour le jour tout ce qu'ils gagnent, par conséquent si l'on diminue le salaire du consommateur, on diminue le pouvoir d'achat et il ne reste aucun débouché pour les produits manufacturiers ou autres, sur lesquels comptent pour son profit et son développement l'industrie et la production dans toutes ces sphères.

Je considère aussi que les prix excessifs chargés pour un grand nombre de matériaux et de marchandises de première nécessité et contrôlés par les trusts, les combines, les cartels ou ententes tacites entre manufacturiers, producteurs et distributeurs sont la cause d'une grande partie du chômage et comme exemple à mes avances, je citerai les prix comparatifs pour les matériaux de construction en 1928, lors de la période de la plus haute prospérité et 1934 la période de dépression. Vous constaterez que tous les matériaux dont la production ou la vente sont contrôlées, se vendent aujourd'hui au même prix ou plus cher ou très peu meilleur marché qu'en 1928, tandis que si vous considérez la liste des salaires payés aux ouvriers en janvier 1928 et en janvier 1934 vous constaterez que les salaires sont considérablement plus bas. Comment voulez-vous qu'il y ait équilibre?

ETAT COMPARATIF DU PRIX DES MATERIAUX EN 1928-1934

Description	1928	1934	Aug. Dim.	Remarques
Pierre concassée 1/2 à 1" livrée par camions, au Carré Philip, la tonne ...	1.85	1.00	46%	Non-contrôlé
Sable à béton, la tonne ...	1.80	1.00	44%	id

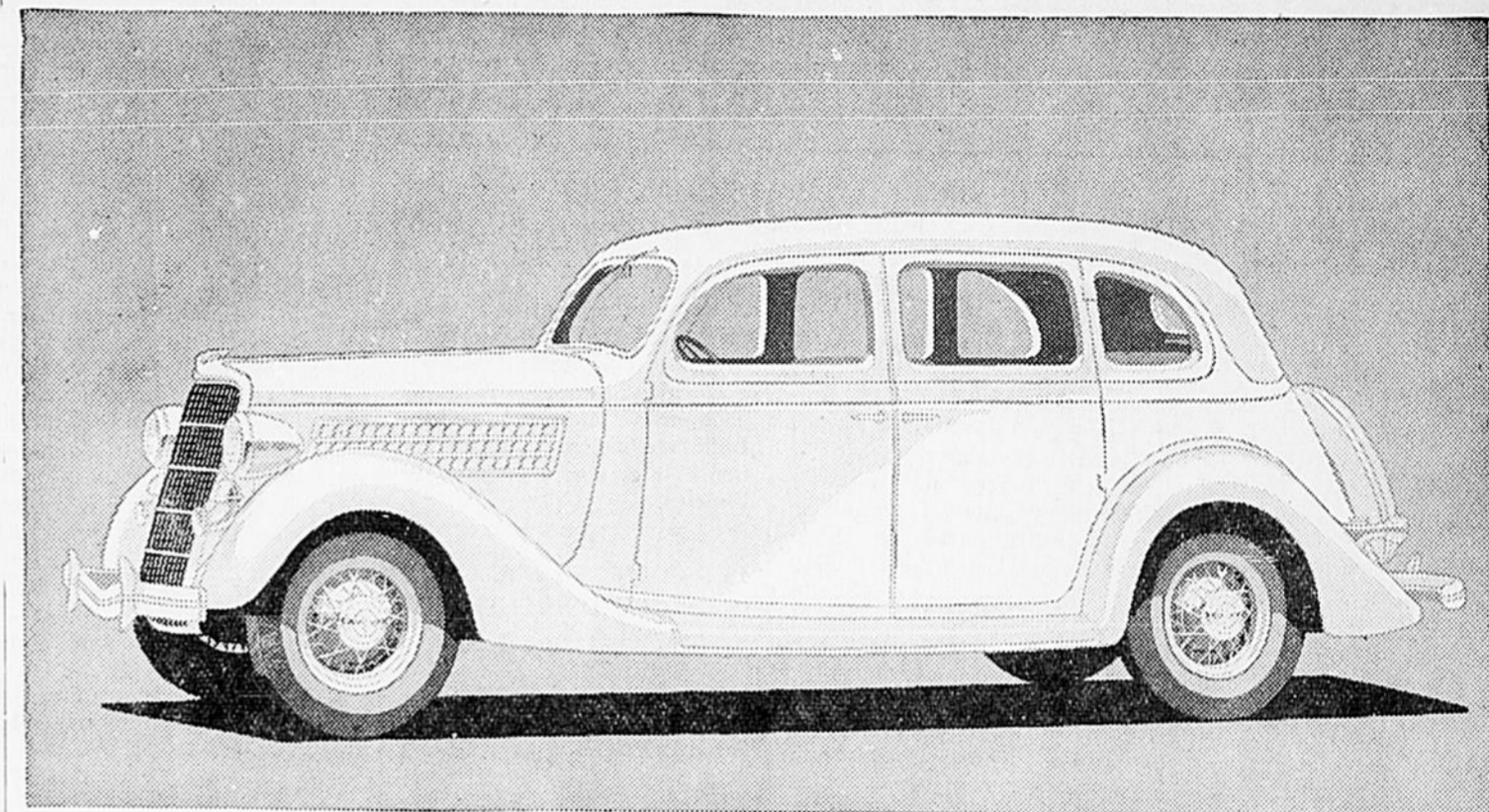
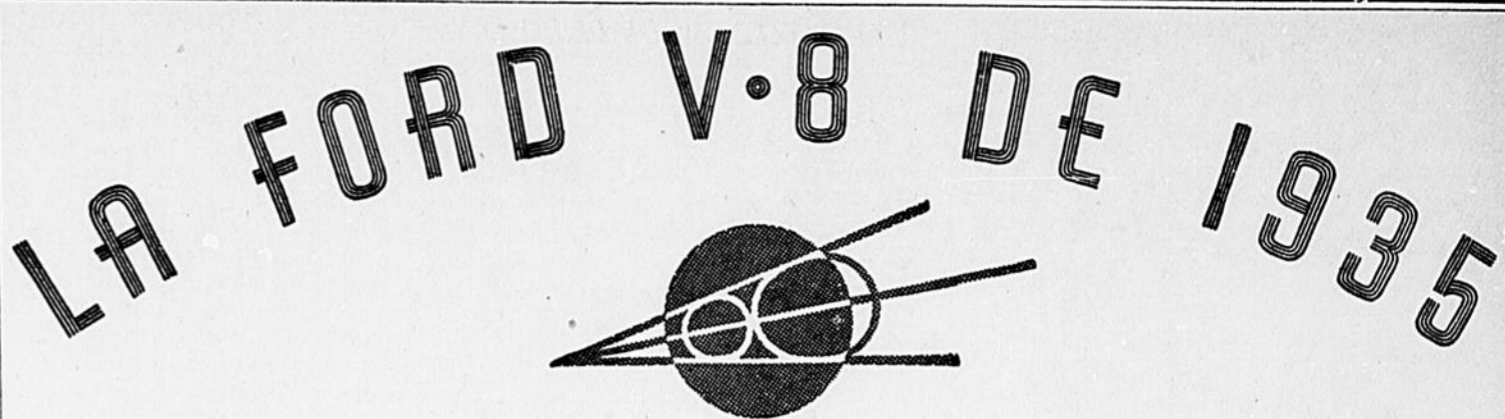
ETAT COMPARATIF DU PRIX DES MATERIAUX (Suite) EN 1928-1934

Description	1928	1934	Aug. Dim.	Remarques
Ciment, sac de papier, livré quantité pas moins de 100 barils pris le même jour, le baril ...	2.54	2.35	7 1/2%	Contrôlé
Acier d'armature, par 100 lbs prix de base ...	2.35	2.30	2%	id
Acier de charpente ...	3.00	3.00		id
Broche noire 9, 100 lbs ...	3.40	3.45	1 1/2%	id
Clou broche 6", 100 lbs ...	2.70	2.95	9%	id
Toile galvanisée 2-6x8-0 en quantité de 1,000 lbs, le 100 lbs ...	5.00	5.40	8%	id
Toile noire ...	3.75	4.10	9%	id
Papier poudronné 10 oz. au char, le rouleau ...	1.75	1.67	5%	id
Coudron à couverture au char, le 100 lbs ...	1.45	1.52	5%	id
Flore-tole 14", pd et ...	0.25	0.175	30%	Non-contrôlé
Latte métallique 3/8" x 3 lbs, la var. car. ...	0.27	0.215	20%	id
Latte Diamond Mesh ...	0.225	0.225		id
Steel joists, la T ...	105.00	105.00		Contrôlé
Brique Plastique No. 1, F. A. B. Dessen ou Laprairie Plâtre en baril, au char, la tonne ...	18.50	21.50	16%	id
Rockwall, la T. ...	30.00	27.00	10%	id
Chaux hydratée, la T. ...	19.00	17.90	6%	id
Chaux en morceaux, la T. ...	21.00	21.00		id
Planche épinette 7/8 emb. le 1,000 M. P. ...	16.00	10.00	37%	Non-contrôlé
Madrier pin 3" pour car. le 1,000 pds M. P. ...	38.00	28.00	26%	id
Solives 2 x 10 marchand le 100 pds M. P. ...	30.00	26.00	13%	Non contrôlé
Bardeaux à couverture, le 1,000 pds ...	47.00	39.00	17%	id
Plancher mérister No. 1 7/8 le 1,000 pds M. P. ...	60.00	47.50	20%	id
Verre à vitres 16 oz., à la caisse ...	74.00	60.00	20%	id
Blanc de plomb pur, 100 lbs ...	3.35	4.25	26%	
Mastic pur, 100 lbs ...	12.00	8.40	30%	
Huile de lin double bouillie, le gal. ...	3.70	3.60	3%	
Térébenthine, le gal. ...	0.84	0.76	9%	
Charbon dur "Scotch" T. Huile à chauffage légère Bois chauffage, érable ...	0.84 15.50 0.113 13.00	0.84 15.00 0.095 11.00	3% 15% 15%	Contrôlé id Non-contrôlé

TABEAU COMPARATIF DES SALAIRES PAYES AUX OUVRIERS EN 1928-1934

Métiers	1er janvier 1928	1er janvier 1934	Aug. Dim.
Journaliers ord.	\$0.35 @	0.40 @ 0.10 @ 0.25	70%
Mécaniciens (Formes)60 @	.70 .25 @ .30	60%
Mécaniciens (Fini)75 @	.85 .35 @ .40	60%
Plâtriers ...	1.125	.35	70%
Plombiers ...	1.00	.35	65%
Ferblantiers75	.30	60%
Peintres60	.40	35%
Taillieurs de pierre75	.35	50%

Comme conclusion, le remède, je le répète, c'est que si l'on veut éviter un plus grand mal encore que celui qui existe et si l'on ne veut pas qu'un jour arrive où les employés et les sans-travail exigent de force ce qu'ils ont patiemment attendu jusqu'ici, fassent comme dans d'autres pays, arrachent de force à ceux qui n'auront pas voulu partager volontairement avec eux ce qui est absolument nécessaire pour leur existence, et étant donné que nous vivons dans une ère où les gens sont plus instruits qu'autrefois, savent lire et lisent, donc si l'on ne veut pas voir se répéter ici ce qui s'est fait ailleurs, il faut de toute nécessité que, si les financiers et les gros industriels et les chefs de trust ne veulent pas entendre raison et comprendre ce qui est dans leur propre intérêt, et Dieu merci, ils ont eu assez de temps depuis 5 ans pour le comprendre, que les gouvernements, le gouvernement fédéral d'abord et le gouvernement provincial ensuite, édictent immédiatement des lois, avec des dents, et organisent la force physique nécessaire, pour bien faire mordre ces dents, de manière à établir sans délai une réduction d'heures de travail proportionnée au travail à distribuer, afin que personne ne soit privé de travail et fixer un salaire minimum dans tous les milieux de l'activité économique en même temps le prix maximum pour tous les produits de quelque nature qu'ils soient, et qui sont nécessaires à la vie. En même temps, ils doivent édicter des lois dans le cas où



De toutes les automobiles que la Sté Ford ait jamais fabriquées, la Nouvelle Ford V-8 de 1935 est la plus spacieuse et celle dont les proportions sont les plus imposantes. Sa ligne bien moderne, et de nouveaux accessoires riches, lui donnent l'aspect le plus séduisant.

Une Nouvelle Ford V-8, dont le Prix Met à la Portée de Millions de Canadiens une Beauté Nouvelle, une Sécurité Plus Complète, un Roulement d'une Incroyable Élasticité.

caractère éminemment économique et la sûreté parfaite, la précision, de son mécanisme. On y a apporté quelques perfectionnements, mais sa structure essentielle reste telle quelle. Les 90 c.-v. de cette Ford V-8—capable de faire 85 milles à l'heure—assurent au Fordiste les plus brillantes performances.

Mais—et ceci est plus important qu'une simple question d'apparence — l'objectif particulier pour lequel elle a été conçue par nos techniciens fut d'assurer, sur les routes les plus impraticables, un roulement d'une telle souplesse que les occupants de la banquette arrière y trouvent le même confort que s'ils étaient assis à l'avant.

permis de porter à 123" la distance qui les sépare.

Ces modifications créent ce que nous nommons "l'Équilibre Médian"—qui vous apporte un roulement plus ouaté que jamais, ajoute à la stabilité du véhicule, et le rend encore plus maniable. On peut, en toute sécurité, augmenter de 7 ou 8 milles la vitesse dans les virages.

Bien d'autres perfectionnements rendent la Ford V-8 de 1935 encore plus facile à conduire. Tout en exigeant beaucoup moins de pression sur le pédale, ses nouveaux freins vous feront stopper plus promptement. Un embrayage d'un nouveau genre, plus facile à déprimer, utilise la force centrifuge pour augmenter l'efficacité aux grandes vitesses. Enfin, son nouveau mécanisme de direction redouble sa maniabilité.

Nous avons conservé, dans la Nouvelle Ford V-8 de 1935, le moteur V-8 qui a déjà démontré à plus d'un million d'usagers son

La Nouvelle Ford V-8 est exposée chez nos dépositaires. Nous vous invitons à l'y aller voir et, mieux encore, à la conduire vous-même. Elle réserve d'agréables surprises à l'automobiliste le plus habitué.

PRIX MODÉRÉS DE LA FORD V-8

11 CARROSSERIES—Coupé (5 places), \$645; Sedan Tudor, \$665; Sedan Fordor, \$750; MODÈLES DELUXE—Routière (avec Dickey), \$715; Coupé (3 places), \$720; Phaéton, \$725; Sedan Tudor, \$730; Cabriolet (avec Dickey), \$815; Sedan Fordor, \$810. SEDANS DE TOURISME, à malle incorporée à la carrosserie—S. de T. Tudor, \$750; S. de T. Fordor, \$830.

(Prix f.a.b. East Windsor, Ontario, Pare-chocs, pneu de rechange et taxes en plus. Paiement initial modique. Conditions faciles.)

NE MANQUEZ PAS DE VOIR LES NOUVEAUX CAMIONS FORD V-8... L'UN, EXTRA-ROBUSTE, DE 2 TONNES... ET L'AUTRE D'UNE TONNE ET DEMIE... SANS OUBLIER LES NOUVELLES VOITURES MARCHANDES!

LE COLLEGE CANADIEN A ROME EN 1934

LE GROUPE ACTUEL EST LE PLUS NOMBREUX ADMIS À L'INSTITUTION DEPUIS SA FONDATION. — LETTRE QU'ÉCRIVAIT L'ÉVÊQUE DE ST-HYACINTHE EN 1923.

Le 20 septembre 1923, lors du 25ième anniversaire du Collège Canadien, lequel reçut ses premiers élèves en 1888, le Vénéérable Evêque de Saint-Hyacinthe avait la bonté d'écrire au Recteur du temps, Mgr Perrin, p. s. s., ces paroles consolantes et encourageantes:

"Le Collège Canadien, Monsieur le Supérieur, a rempli toutes ses promesses et a justifié toutes nos espérances. Depuis vingt-cinq ans il reçoit nos jeunes prêtres, les dirige dans leurs hautes études, les sanctifie, et nous donne ainsi, sans cesse, des serviteurs de Dieu, capables d'édifier par leur zèle et leur dévouement comme d'instruire par leur science. Dans les séminaires, dans nos administrations épiscopales ou dans le ministère paroissial, ils rendent de précieux services, faisant rayonner dans tout notre pays les lumières des enseignements religieux. Six d'entre eux sont même devenus évêques. L'oeuvre édifiée par la générosité et le dévouement de Saint-Sulpice a donc été bénie de Dieu. Elle continuera son travail fécond, elle continuera d'être

(Chicago), Edwin L. Doyle, (Calgary).
Licence: MM. Paul Bernier, (Québec), Edward Burke, (Chicago), William-F. Allen, (Springfield), Joseph-I. Johnson, (Springfield), J.-Roméo Gagnon, (Nicolet), Patrick McMahon, (Charlottetown), William-J. Smith, (Alexandria).
Docteur: MM. Philip-P. Pooock (London), William Morin, (Saint-Hyacinthe), Ernest Guilbert, (Montréal);
Philosophie, licence: MM. Gérard Chapat, p. s. s. (Joliette), Wilfrid Ethier, p. s. s. (St-Hyacinthe), Clément Locas, p. s. s. (Joliette).

Docteur: MM. Emile Vézina, (Ottawa), Emile Boucher, p. s. s. (Manchester), Jean-Albert Bordeleau, (Trois-Rivières), L.-A. Wemple, (London).
Archéologie sacrée, licence: M. Vincent-L. Kennedy, c. c. b. (Toronto).

Chant grégorien et musique sacrée, licence: M. John-E. Roman, (Toronto).

Ces résultats semblent démontrer que le Collège Canadien continue son travail fécond et que les élèves actuels, à l'instar de leurs devanciers, ont à cœur de se préparer à remplir les missions qui leur seront confiées, de façon à servir Dieu et leurs pays.

Depuis sa fondation 19 élèves du Collège Canadien ont reçu la consécration épiscopale: 18 sont encore vivants, et gardent un bon souvenir du foyer d'études et de prières où ils ont travaillé à leur formation religieuse et intellectuelle. Le Collège compte actuellement 41 étudiants venus des différentes parties du Canada et des Etats-Unis. C'est le groupe le plus nombreux qu'il ait abrité jusqu'ici. Aux fêtes de la Présentation de la Sainte Vierge, le Supérieur actuel, M. Joseph-G. Bastien, p. s. s., a invité Son Eminence le Cardinal Lépicier à présider la cérémonie religieuse. Son Eminence s'est déclarée enchantée de l'oeuvre qui se poursuivait en cette maison d'études.

Docteur: MM. Wilfrid Chertier, (Manchester), Louis Pageau, p. m. e. (Pont-Viau).
Droit Canon, Baccalauréat: MM. Victor Quintal, (St-Hyacinthe), John D. Fitzgerald,

PREDICTIONS DE CLAIRVOYANTS

Un devin de France voit le rétablissement de la monarchie.

Paris, 3. — Comme chaque année, les devins français ont passé le jour de Noël à scruter l'inconnu. L'un des clairvoyants les plus à la mode a prédit que le président Roosevelt se trouvera en butte à une puissante attaque en juillet prochain. Le président triomphera cependant, a prédit ce prétendu prophète.

Les journaux français, selon leur coutume, ont publié en abondance des prédictions de clairvoyants qui, pour la plupart, s'accordent à ne prévoir aucun danger de guerre prochaine.

Un devin réputé très fiable dit que le gouvernement français se verra plus fort dans un avenir rapproché. Flandin restera au pouvoir. Eventuellement, a-t-il prédit, la monarchie sera rétablie en France.

Ses devins n'ont pas ménagé le chancelier Hitler, d'Allemagne et ils s'accordent à prédire sa chute. L'Allemagne finira par accepter le rameau d'olivier des grandes puissances, se ralliant à la France.

La note la plus optimiste fut frappée par un devin qui prédit qu'en avril prochain un événement providentiel sortira l'humanité du désespoir. Il n'a pas dit ce qui allait arriver en avril, cependant.

L'ÉLECTRICITÉ AUX TROIS-RIVIÈRES

Trois-Rivières, 3. — Le contrat conclu entre la Cité des Trois-Rivières et la "Shawinigan Power Co." fixant les taux de l'électricité aux Trois-Rivières a été confirmé par la Commission des services publics qui les déclare justes. La Ligue locale des consommateurs d'électricité les prétendait trop élevés.

100 la bouteille de 10 onces
230 la bouteille de 26 onces
330 la bouteille de 40 onces

GIN de KUYPER

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

"CETTE RÉELLE SAVEUR DE HOLLANDE"

Distillé et embouteillé au Canada sous surveillance directe de
 JOHN DE KUYPER & SON, Distillateurs
 Rotterdam, Hollande - Maison fondée en 1805

NOUVELLE RÉDUCTION DES TAXES
 (Suite de la page 1)

du fardeau des impôts que notre conseil a réussi à obtenir la réputation d'être la ville où les contribuables sont les mieux protégés sous le rapport de la tolérabilité des taxes.

Le conseil municipal a adopté, avant hier soir, un nouveau règlement concernant une modification dans la perception des charges d'eau et son mode de perception des charges pour l'électricité. A l'avenir les charges d'eau seront perçues par deux mois de manière à faire correspondre les échéances d'eau avec les échéances des comptes d'électricité qui sont aussi bimestriels. Les personnes qui ne paieront pas leur compte d'eau ou leur compte d'électricité en temps auront à payer comme amende une surcharge de dix pour cent du compte en souffrance. Cependant cette surcharge ne sera que de deux pour cent si l'omission du paiement n'est dû qu'à un oubli et si le compte est payé dans les trois jours de l'expiration du délai pour paiement.

Le conseil a aussi décidé que l'eau sera fermée dans tous les cas où le consommateur aura négligé de payer en temps voulu son compte pour le bimestre courant. Dans le cas de l'électricité le service sera aussi coupé à tout consommateur qui aura négligé de payer son compte courant. Dans le cas de l'électricité il ne sera fait d'exception pour personne car la charte enlève même au conseil le droit de faire continuer le service à une personne en défaut d'avoir effectué en temps le paiement de son compte. Dans le cas d'indigence quant à ce qui concerne le service d'aqueduc l'indigent pourra s'adresser au conseil par requête pour obtenir son eau gratuitement ou une prolongation du délai pour paiement. Le conseil n'accordera cette faveur que dans les cas d'indigence absolue ou de maladie grave après une enquête faite par un officier du conseil qui sera spécialement nommé à cet effet.

Le conseil municipal a divisé la ville en quatre grands districts de perception de manière à faciliter l'envoi des comptes et le paiement des factures. Les mois de paiement seront les mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

La ville a été subdivisée d'après les arrondissements de votation et les dates de paiements qui devront être effectués à l'hôtel de ville par le consommateur sont les suivantes: Pour les arrondissements 1 à 4 inclusivement, le premier de chacun des mois mentionnés ci-dessus; pour les arrondissements 5 à 8 inclusivement, le 10 des mêmes mois; pour les arrondissements 10, 11 et 12, le 20 des mêmes mois; et pour les arrondissements 13, 14 et 15, le 30 des mois ci-dessus. Dans le cas de jours fériés la date de paiement tombe le jour suivant.

La perception des comptes courants pour l'eau ne sera plus faite de porte en porte par un employé de la ville. Chaque consommateur devra aller payer son compte à l'Hôtel de Ville en allant acquitter sa facture d'électricité. A venir jusqu'ici les consommateurs d'électricité allaient payer leur compte douze fois par année aux bureaux de la compagnie locale; à l'avenir ils n'iront payer ces comptes que six fois par année à l'hôtel de ville et ils effectueront en même temps le paiement de leurs comptes d'eau.

Les personnes qui désireront payer leurs comptes d'eau en un seul versement pourront le faire au début de l'année car le compte pour l'année entière sera envoyé à tous les consommateurs au cours de janvier.

Les personnes qui voudront lire elles-mêmes leurs compteurs d'électricité pourront le faire et un employé de la ville se rendra chez chaque consommateur pour donner des instructions à cet effet. Le système de lecture des compteurs de la ville est si simple que toute personne possédant l'instruction même la plus élémentaire pourra le faire facilement. Ce système existe dans plusieurs villes aux Etats-Unis et il donne satisfaction partout où il a été établi. Les personnes qui désireront faire lire leurs compteurs par l'employé municipal n'auront qu'à signifier leur intention et la ville fera lire les compteurs elle-même.

Ces diverses modifications à l'administration municipale ont été faites dans le but de diminuer les dépenses en coordonnant les services et c'est cette diminution de dépenses qui a permis au conseil municipal d'équilibrer son budget pour 1935 après avoir accordé l'importante réduction de taxes mentionnée ci-dessus aux locataires de notre municipalité qui s'attendaient déjà depuis quelques années à une diminution de leurs impôts.

Le maire et les échevins de la ville de Saint-Hyacinthe qui continuent par une politique progressive à améliorer les conditions d'existence des citoyens de Saint-Hyacinthe méritent leurs félicitations et nous nous faisons leur interprète en leur faisant parvenir au début d'une nouvelle année, laquelle, nous l'espérons, sera marquée d'un aussi beau succès financier que celle qui vient de se terminer.

LE NOUVEAU FORD 1935

Les caractères les plus frappants du nouveau modèle. — Lignes distinctivement modernes de la carrosserie.

Windsor-Est, 3. — Le nouveau Ford V-8 pour 1935, réunissant une nouvelle conception de la beauté du dessin et des arrangements, est placé à la disposition du public canadien depuis samedi.

Les caractères les plus frappants du nouveau char sont les lignes distinctement modernes de la carrosserie et un écart déterminé de tout autre dessin de Ford.

Le nouveau char réunit aussi les plus grands perfectionnements de la mécanique et vise à augmenter le confort de promenade à l'aide du "point central d'équilibre".

De nombreuses améliorations ont été apportées dans le dessin du châssis afin d'augmenter la facilité de contrôle.

Deux perfectionnements importants ont été faits dans le moteur du Ford V-8 portant plus de 1,300,000 sur déjà sur la route.

De plus Ford a mis à point un nouveau modèle de carrosserie et le sedan touring avec des lignes extraordinairement harmonieuses et à l'arrière, une malle incorporée à la carrosserie.

Le nouveau char marque le point culminant des développements actuels commencés par Ford il y a trois ans, au temps de l'annonce du moteur V-8. Pendant ces trois années, Ford s'est efforcé de réunir les perfectionnements mécaniques pour procurer un degré de confort et de facilité de contrôle comparable au rendement du moteur lui-même.

Les dessins de la nouvelle carrosserie sont une autre preuve des progrès de la mécanique chez Ford.

En apparence, les nouveaux chars sont caractérisés par une fraîcheur de conception utilisant les courbes fuyantes pour faire ressortir le motif moderne, plus une nouvelle disposition de l'intérieur et des arrangements qui retiennent une note entièrement nouvelle sur le style de la carrosserie Ford.

Les progrès mécaniques dans le moteur et le châssis sont comparables respectivement à ceux des principaux modèles de la nouvelle "promenade" exécutée sur un nouveau système de suspension à ressort, le propre poids du char équilibre la distribution du poids des passagers et leur position plus près du centre d'une manière telle qu'ils soient logés entre les roues.

Pour cette fin, le ressort avant qui a été rallongé, est placé à plus de quatre pouces en avant de l'essieu d'avant, et le moteur est avancé de plus de 8 pouces, ainsi son poids repose sur l'essieu d'avant.

Les ressorts d'avant et d'arrière ont été faits plus flexibles. Le nouvel essieu disponible ajouté au châssis et résultant des perfectionnements de la partie avant, permet une répartition du poids du passager, — maintenant concentré entre les roues — de manière à ce qu'un poids à peu près égal repose sur les deux essieux, donnant ainsi aux passagers du siège arrière le confort d'un promenade sur le siège avant.

Le principe des changements apportés dans les arrangements extérieurs vient de la nouvelle disposition du ressort avant et du moteur. Ceci a permis d'avancer la carrosserie de manière à ce que les passagers reposent entre les essieux et de disposer le panneau de la partie arrière selon des lignes fuyantes. Le char a approximativement huit pouces de plus d'un pare-chocs à l'arrière.

La note du dessin moderne est suivie sans interruption depuis l'inclinaison de la nouvelle grille verticale à monture horizontale, et la ligne fuyante de la basse capote et du pare-brise encore plus incliné, jusque dans la carrosserie magnifiquement modelée et le panneau à lignes "airflow" de la partie arrière.

Les protecteurs sont plus solides et les bords recourbés. La carrosserie est encore plus vaste. Des perçonnements verticaux légèrement inclinés et bordés de baguettes d'acier intouchable sont disposés de manière à former un ornement très attrayant sur le côté de la capote. L'ornement du radiateur est fixe; le capuchon est placé sous la capote. Les roues sont plus petites les pneus plus larges. Les chapeaux des moyeux sont décorés d'un nouvel arrangement moderne de l'insigne V-8. Il en résulte une impression de grandeur et de solidité agréables à l'oeil.

L'intérieur est agrandi et les sièges plus vastes à l'avant et arrière. La mesure du siège d'avant a été augmentée de 5 1/2 pouces permettant à trois personnes d'y prendre place aussi confortablement que dans un grand fauteuil.

Le siège du conducteur dans tous les chars fermés est ajustable. Le capotage et les arrangements s'harmonisent avec tout le reste.

Les améliorations du moteur sont les suivantes: L'addition d'un nouveau système de ventilation dirigée permet d'éliminer la vapeur d'eau et le gaz du carter et de la chambre des soupapes. Ceci réduit au minimum la réunion de l'excès dans l'huile et diminue la formation de la boue. La dilution de l'huile par l'essence non brûlée est réduite. Le flot continu d'air exerce aussi un effet atténuant qui tend à prolonger la durée de l'huile et à diminuer l'usure du moteur.

L'emploi du modèle de bielle à coussinets flottants en cuivre plombés semblables à ceux employés dans les autos de course et les moteurs d'avions a eu la solidité sous les conditions les plus sévères est de suprême importance.

Les améliorations du châssis principal comprennent: Un modèle nouvellement dessiné de freins à expansion intérieure, à pour but de procurer un contrôle de freinage plus effectif — avec moins de pression sur la pédale — et comprenant une nouvelle "calle flottante" faisant partie de la pièce. Ceci aide à régulariser la pression sur les semelles du frein et à éliminer les vibrations. Des ailettes ajoutées aux tambours, procurent une augmentation de 40% sur l'effet atténuant.

Un nouvel embrayage simplifié nécessite une pression moins forte de la pédale au départ et aux changements de vitesse, et avec plus de douceur. Aux plus grandes vitesses la pression augmentée par l'action de la force centrifuge permet d'accroître le pouvoir de transmission de l'embrayage.

Un nouveau châssis plus fort et plus rigide, des barres de tension d'avant et d'arrière plus pesantes, une plus grande semelle pour la roue arrière et un essieu renforcé. Sept modèles de carrosseries sont catalogués. Les suivants possèdent un équipement de luxe: le Phœnix, la routière, le coupé à trois places, le cabriolet, le sedan Tudor, le sedan Fordor, le sedan de tourisme Tudor, le sedan Fordor. La routière et le cabriolet ont un siège Dickey.

Un coupé à cinq places et les sedans Tudor et Fordor, peuvent être obtenus sans l'équipement de luxe.

NOUVELLES D'AUTREFOIS

On lisait dans L'UNION en

1902

—La fête du supérieur au séminaire a donné lieu à une jolie séance dramatique et musicale. "Le Pater", de François Coppée, a été interprété par MM. Alphonse Archambault, Abel Leblanc, Arthur Guillet, Félix Desrochers, Joseph Perrault et Léon Darce. M. Athanasie Francoeur a rendu "Le Naufrage"; M. Henri Gaudet a amusé son auditoire en disant la blague de Nadoud "La Garonne"; "Coquelicourille" a été rendu par M. Joseph Millier; le jeune Arthème Dutilly a chanté "Quand on est grand".

10. — La bénédiction du nouveau collège des Frères du Sacré-Coeur, par Mgr Maxime Decelles, a donné lieu, hier, à une fête et à des cérémonies bien imposantes.

13. — M. J. P. Morin vient d'ouvrir un atelier d'horloger et bijoutier sur la rue St-François, place du Marché, chez M. V. Morin, photographe.

14. — Il n'y a pas eu de surchères de portée sur la manufacture Séguin & Lalime. Par conséquent elle devient la propriété de la ville qui acquiescerait les droits de MM. Flibotte et Perrault.

18. — Les soirées de famille données par le Cercle Montcalm recommenceront jeudi prochain. On y interprétera "Le Départ pour la Californie" et les rôles seront rendus par MM. O. Robida, Z. Poitras, C. Cormier, A. Lahaise et D. T. Bouchard.

20. — A l'Hôtel-Dieu est décédée à l'âge de 73 ans et six mois Madame Denise-Aline Bertrand, veuve de Philippe Johnson.

—MM. H. A. Beaugard, protonotaire, et Eugène Siccotte, shérif, sont partis pour l'Ecole Militaire de St-Jean où ils subiront leurs derniers examens.

25. — Une alarme appelait les pompiers ce matin au coin des rues St-Pascal et St-Louis où le feu s'était déclaré chez un M. Mauriceau.

27. — Deux chasseurs, M. Stanislas Flibotte et Arthur Giard, ont tué quatre chats sauvages dont l'un pesait 30 livres à Saint-Dominique.

29. — Lundi matin, à la cathédrale, M. Victor Blanchard conduisait à l'autel Mlle Ella Lagassé, fille du constable Lagassé. Les nouveaux époux partirent ensuite pour Biddeford, Maine.

30. — A l'occasion de son 19ième anniversaire de naissance Mlle Bella Gervais, fille de M. Frs. Gervais, marchand, a été l'objet d'une belle réunion.

—M. François Sasseville, qui demeure sur la rue Girouard dans le quartier No. 5, s'est noyé dans la rivière Yamaska lorsque son embarcation sauta au-dessus de la digue.

26. — Sr. Marie Aimé de Jésus (née Elisa St-Jacques) fille de M. Romuald St-Jacques, religieuse chez les Dames de la Présentation de Marie, à Aix, France, vient de recevoir avec grand succès ses degrés pour l'enseignement de l'anglais, à Marseille, France.

27. — A partir du premier décembre "Le Courrier" annonce qu'il ne paraîtra plus que deux fois par semaine.

—La fête de Ste-Cécile a été fêtée au séminaire. L'orchestre était sous la direction de M. H. Richard, photographe, et la fanfare était dirigée par l'abbé Jos. Laferrière. DECEMBRE le 2. — M. F. X. Chenette, de Manchester, N. H., est venu passer quelques jours ici après une absence de 32 ans. Il est le frère de M. Jos. Chenette, échevin.

—M. Uldéric Duval a été victime d'un accident. Il était à nettoyer sa carabine, lorsque en voulant tirer une balle pour en nettoyer le canon la poudre est venue lui brûler le visage.

3. — M. Moritz Boas vient de partir avec sa famille pour Montréal où il entre en société avec son neveu, M. Hans Meyer, bien connu des citoyens de cette ville.

4. — M. Alf. McIntyre, boucher, ouvrira demain son étal privé au coin des rues Cascades et Concorde.

—M. le chanoine P. Z. Decelles est parti mardi pour l'Europe. Il se propose de visiter l'Italie et la France dans l'intérêt de sa santé.

6. — Mlle Aurore Richer s'est fait prendre la main dans une machine à carder aux usines de la Canadian Woollen Mfg Co. Elle s'est fait couper deux doigts.

9. — MM. Godbout et Savard viennent d'ouvrir une manufacture de menuiserie dans l'ancienne fabrique de M. E. Brodeur au village La-Providence.

TÉMOIGNAGE D'ESTIME POUR M. EUGÈNE CÔTÉ
 (Suite de la page 1)

sut trouver les mots qu'il fallait pour exprimer sa surprise, sa joie et remercier le personnel de ce beau témoignage d'estime.

A la manufacture Côté, dit-il, nous sommes tous une même et grande famille. Cela est si vrai que les employés s'y succèdent par générations de familles et l'entente, la bonne camaraderie n'ont jamais cessé pour un seul instant d'y régner. La compagnie a eu ses épreuves comme les autres industries, car on ne vit pas 70 années sans avoir des épreuves, mais elle a su en triompher et cela grâce à ses employés. M. Côté remercie donc les employés de tout son coeur. Il les remercie au nom de toute la famille Côté et désire déclarer que la maison J. A. & M. Côté, forte de l'expérience du passé et que celles qui soient les épreuves à venir ne fermera jamais ses portes.

Ces paroles du président furent vigoureusement applaudies par les assistants qui retournèrent ensuite à leur travail non sans avoir jeté un autre coup d'oeil à l'horloge dont ils venaient de faire don à leur président. Cette horloge grand-père, qui vient à hauteur d'homme, est une magnifique pièce d'ébénisterie et d'horlogerie qui fait l'admiration de tous ceux qui la voient. Voici maintenant le texte de l'adresse qui fut lue et présentée à M. Eugène Côté: "Cher monsieur,

"Nous, les employés de Messieurs J. A. et M. Côté, Limitée, désirons exprimer hautement et chaleureusement l'estime et la considération que nous vous portons, comme Président de la Compagnie et nous profitons de l'occasion pour commémorer le soixante et dixième anniversaire de sa fondation, en vous priant d'agréer ce faible tribut de notre estime, qui vous est adressé en votre qualité de tête dirigeante de la compagnie. Permettez-nous d'espérer que vous demeurerez encore longtemps à la direction des affaires.

"Nous désirons également mettre en évidence, cet esprit d'amitié que vous avez toujours manifesté en prenant en mains nos intérêts, comme avaient su le faire par le passé, Messieurs J. A. et Magloire Côté, dont l'effet fut de créer et de développer en nous un sentiment plus profond de considération pour vous et nos compagnons, les employés.

"Plusieurs d'entre nous connaissent les débuts de la Compagnie, les difficultés qu'elle a quelque fois traversées, et considèrent avec contentement le succès atteint dans la fabrication d'un produit qui a défîé les ans et a donné à la Compagnie la réputation enviable dont elle jouit et le rang important qu'elle occupe dans le Canada tout entier.

"Nous sommes particulièrement heureux en cette occasion de formuler pour vous et votre famille les vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité pour les années à venir.

"Recevez, cher M. Côté, l'assurance de notre entier dévouement."

SAINT-JEDES

La partie de cartes, organisée par l'Amicale a remporté un magnifique succès.

—M. P. E. Lusignan, professeur de Montréal, est ici depuis quelque temps.

—Des machineries sont arrivées pour la fabrication des engrais chimiques. Les promoteurs de cette nouvelle industrie sont M. L. Cloutier et le Dr L. Beaugard.

—Plusieurs personnes ont assisté à la dernière réunion du parlement-école qui eut lieu jeudi le 27 décembre dans la salle publique. Le demandeur était M. M. Grégoire contre le Parlement. C'est M. Grégoire qui gagna la cause. M. H. Chabot agissait comme juge et les avocats étaient Mlle M. Chabot et M. M.-E. L'Heureux, N. P. et Maurice Leblanc.

A cette occasion, M. l'abbé A. Girard, curé, adressa la parole.

MISSIONNAIRES MENACÉS...
 (Suite de la page 1)

remplaçant par un religieux japonais.

NOTES BIOGRAPHIQUES
 Voici quelques notes biographiques que nous a communiquées le Père Herman sur les pères canadiens dont on a annoncé l'expulsion. Le Père Hiradion (Boulay) naquit à la Présentation dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, le 20 décembre 1883, et fit ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Il fut successivement missionnaire dans l'Ouest Canadien, à Edmonton, curé de la paroisse de Notre-Dame des Trois-Rivières, supérieur au Monastère de Québec; il partit pour la mission canadienne du Japon en 1921.

Le Père Pie (Guénette) est né le 14 janvier 1886, à Lawrence, Mass. Après avoir complété ses études classiques au collège de Lévis, et ses études théologiques chez les Franciscains, il fut professeur au Collège Séraphique et envoyé ensuite à la mission de l'Alberta et à celle du Nouveau-Brunswick, puis finalement à la mission du Japon en 1922.

Le Père Léonce (Panneton), né à Montréal, le 9 décembre 1899, fit ses études classiques au Collège de Montréal. Il compléta ses études théologiques à Rome et fut choisi comme missionnaire au Japon en 1928.

Le Père Emilien (Terrault) est né à Saint-Damase, dans Saint-Hyacinthe, le 24 décembre 1899 et fit ses études au séminaire de Saint-Hyacinthe. Comme le Père Léonce, il se rendit au Japon en 1928.

Après leur expulsion d'Amamoshima, ces quatre religieux Franciscains se sont réfugiés à la Mission de Kagoshima, dont le préfet apostolique, S. G. Mgr Eglise Roy, a aussi jugé sur le clergé séculier et régulier de cette région du Japon.

ACTON-VALE

Une assemblée publique des électeurs de la municipalité de St-André d'Acton sera tenue au bureau du conseil, à la ville d'Acton-Vale, mercredi, le 9 janvier 1935, à 10 heures de l'avant-midi, pour la mise en nomination d'un maire en remplacement de monsieur Henri Lavallée, dont le terme d'office est expiré et de trois conseillers en remplacement de messieurs Wilfrid Coutu, Wilrose Dubois et Gaston Robert, dont le terme d'office est aussi expiré. La votation aura lieu au même endroit au bureau du notaire Georges A. Deslandes le lundi soir, le 14 janvier, de 8 hrs. à m. à 6 hrs. p. m., s'il y a lieu. Le notaire L. O. Deslandes, est nommé secrétaire pour cette élection.

—Notre messe de minuit a été célébrée avec une belle manifestation de pitié par les nombreuses communions distribuées au moment de la communion du prêtre. Au choeur de chant, la "Te Deum Laudamus" de Pérossi a été exécutée, et à l'autel, ce sont nos élèves du séminaire de St-Hyacinthe qui assistaient l'officiant aux trois messes.

—De passage dans notre ville M. Forcier de Saint-Liboire; M. Lucien Donais, d'Upton.

—A une assemblée tenue le 23 décembre pour la nomination d'un nouveau marguillier, M. Domina Beaugard a été élu en remplacement de M. Alfred Deslandes sortant de charge.

—Vendredi dernier, au gymnase, une assemblée a eu lieu pour nommer les officiers pour se charger de la direction des jeux. MM. Rosaire Roy a été nommé président; Henri Laventure, vice-président; Dorée Deslandes, secrétaire; Nazaire Gagnon, pourvoyeur; Roger Deslandes, Pelchat et Léon Shadwick, directeurs. L'auumônier est M. l'abbé Horace Bernard.

—Heureuse année à tous les lecteurs des nouvelles du correspondant d'Acton-Vale.

ST-GUILAUME

—MM. et Mmes Adélaïde Limoges de Québec, Hormidas Limoges de Montréal, chez M. Olivier Limoges, M. et Mme René Cartier, leurs enfants de Montréal, chez M. Louis Cartier, M. et Mme Paul Yvon Vanasse, de Montréal, M. Joseph Henri Vanasse de Drummondville, chez M. Dr S. J. Vanasse, M. George Etienne Vanasse, de Drummondville, M. Ch. M. Tancrède Vanasse, M. Paul Desrosiers de Drummondville, chez M. Jos. Desrosiers, N. P.

ST-GUILAUME D'UPTON

—M. et Mme Elphège Boissonneault, et leurs enfants, Mlle Rolande et Marie-Reine Monast de Montréal vistent la famille Ludger Monast pour les fêtes.

—Mlle Jeannine Montigny de Montréal a gagné le renard mis en raffle par Mme Georges Desjourdy. M. Gérard Choquette de Saint-Hilaire gagna le fusil.

Ces jours derniers avait lieu en l'église paroissiale le service de Mme Wilfrid Cyr née Cartier décédée à l'âge de 38 ans.

—M. Napoléon Dupont a été élu marguillier en remplacement de M. Joseph Richer sortant de charge.

—Mlle Thérèse, Cécile Beaudry et M. Armand Beaudry de Saint-Vallières; Mlle Clara Fugère, Geneviève, Bernadette, Dubreuil, M. Hervé Richer vistent Mlle L. de Grandpré, dimanche.

VICTIME D'UN TERRIBLE ACCIDENT
 (Suite de la page 1)

aussitôt sur le lieu de la tragédie et aida au transport de sa femme à l'hôpital.

Dernière heure — Nous apprenons ce matin que Mme Laliberté est décédée à 915 heures hier soir à l'hôpital St-Charles.

LES COMPTES D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ
 (Suite de la page 1)

te au complet.

Ce nouveau règlement est entré en vigueur, avec la nouvelle année. Le Conseil a aussi décidé de mettre strictement en vigueur le règlement qui autorise la cité à discontinuer le service de l'eau aux consommateurs qui n'ont pas payé leurs charges d'eau à terme.

Au cours de la séance, le Conseil a approuvé un projet de contrat entre la cité et la compagnie de téléphone Bell, concernant l'usage par la cité des poteaux de la compagnie pour l'installation du service des alarmes de la police et des incendies.

M. J.-A. Bois ayant offert sa démission comme membre de la Commission de Chômage, le Conseil a décidé d'accepter cette démission et de voter des remerciements à M. Bois pour les services qu'il a rendus à la ville et aux sans-travail durant son séjour à la commission.

Sur rapport défavorable du comité des Finances, le Conseil a décidé de ne pas faire droit à une requête de la Canada Silk Mills, Reg'd. pour une commutation de taxes.

LE PRIX DU LAIT
 (Suite de la page 1)

the mercredi soir pour rencontrer producteurs et laitiers et écouter leurs demandes et revendications.

L'assemblée de mercredi soir a été assez prolongée et il appert que la question d'une augmentation a été discutée sous toutes ses faces, tant au point de vue du public que de celui des producteurs et laitiers.

M. Hudon, le secrétaire de la Commission, est retourné à Québec où il soumettra à la Commission d'Industrie Laitière les demandes des producteurs et laitiers de Saint-Hyacinthe.

LES CONCOURS DE NOËL
 (Suite de la page 1)

88-1, Roméo Bélanger, 86-8; Jean-Guy, Leclerc, 86-1; Réal Barceloux, 86-1; Marcel Pion, 85-9; Léopold Antel, 84-7; Marcel Donais, 83-7; Jean Ravenelle, 82-9.

4ième Année B.
 René Roussel, 81-5%; Egide Côté, 90-7; Gilbert St-Amant, 86-5; René Beaugard, 85-3; Uric Laplante, 80-9; Adrien Teat, 80-7; G. Préfontaine, 79-3; Jean-L. Bergeron, 78; Gérard Houle, 77-1; Julien Ledoux, 76-5.

3ième Année
 Lionel Provost, 83-4%; Hubert Ducharme, 92-6; J.-Baptiste Desrosiers, 91-6; Raymond Desrosiers, 90-2; Marcel Terrault, 88; André Deslandes, 87-8; Bernard Laffleur, 87; Gilles Archambault, 86-2; Gérard Bonet, 85-8; Louis Martel, 85.

ACADEMIE PRINCE
 10e Année, Yvette Chenette, 81; 9e année, Pauline Baraby, 73; 8e année, Thérèse Bachand, 92; Cécile Le Marquis, 90; 7e année, Clémentine Cadotte, 90; Madeleine Aré, 89; 6e année, Claire Desrosiers, 88; Thérèse Lussier, 86; 5e année, Yvette Ferron, 83; Gisèle Girard, 81; 4e année A, Berthe Fortier, 81; François Racine, 90; 4e année B, Doris Bernard, 90; Simone Jubinville, 89; 4e année C, Denise Lalande, 89; Dora Saint-Onge, 76; 3e année A, Marie-Paul Pélouquin, 86; Marie-Thérèse Bédard, 85; 3e année A, Pauline Avard, 86; Germaine Barbier, 85; 3e année B, Gratia Chauvette, 82; Juliette Chauvette, 80; 3e année C, Georgette Laprade, 88; Rita Lévesque, 82; 2e année A, Gabrielle Bisillon; Agathe Mineau; 2e année B, Yvette Girouard, Madeleine Boucher; 1ère A, Béatrice Houle, Marguerite Lavallée; 1ère année B, Solange Hébert, Marie-Madeleine Perrault; Prép. A, Pauline Cabana, Marcelle Auger; Prép. B, Réjeanne Brière, Gisèle Seyer.

ST-JEAN BAPTISTE

La bannière des Dames de Ste-Anne était portée par MM. et Mmes L. O. Dessert et J. A. Cauchon.

La quête fut faite par MM. Albert et Eugène Viens. Le service fut chanté par M. le chanoine B. Morin curé.

Le 26 Déc. avait lieu, à St-Guillemme, au milieu d'un grand concours de parents et amis, les funérailles de Mme Ovide Roy décédée subitement le 23 au matin à l'église paroissiale. Elle laisse pour pleurer sa perte son époux.

Le convoi funèbre quitta la demeure de Mme Roy à 8 1/2 heures conduits par le maire M. Oscar Gervais.

La levée du corps a été faite par l'abbé A. Morin vicaire. Le service fut chanté par M. le chanoine B. Morin curé assisté de MM. les abbés A. Morin et J. Lavoie, comme diacre et sous-diacre.

En même temps des messes étaient dites aux autels latéraux par les abbés A. Vanasse et Messier du séminaire de Nicolet.

Dans le choeur on remarquait les abbés A. Morin et E. Paillé, vicaires à St-Guillemme.